



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2023

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 20 décembre 2023** à 18 h en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : Béatrice DHENNIN

Membres présents à la séance : Serge BÉRARD – Anne-Claire ROUANET – Michèle EYMARD – Sébastien FRANÇOIS – Agnès BÉRAL – Anne-Marie MANDRONI – Claude MARCOLET – Valérie GRILLON – Nicolas KELEN – Roger REMILLY – Pierre FRESSYNET – Béatrice DHENNIN – Bruno THUET – Guy BOISSERIN – Jean-Philippe SANTONI – Christophe GALLAY – Florence RICHARD – Catherine PEREZ – Jessica DIONISIO – Marie DECHESNE – Laurence BEUGRAS – Lionel BRUNEL – Christiane CONSTANT – Lionel CATRAIN

Membres absents pour partie, excusés ayant donné pouvoir : Erwan LE SAUX (à Sébastien FRANCOIS) – Sylvie GUINET (à Lionel BRUNEL) – Eric JACQUET (à Valérie GRILLON) – Solange VENDITTELLI (à Sylvie GUINET)

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Christine MARCILLIERE (à Catherine PEREZ) – Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) – Jean-Philippe GILLET (à Anne-Marie MANDRONI) – Christelle RIVAT (à Jean-Philippe SANTONI) – Isabelle WEULERSE (à Laurence BEUGRAS)

A l'ordre du jour aujourd'hui :

- FINANCES 5
 1. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 5
 2. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 7
 3. BUDGET PRIMITIF 2024..... 8
 4. BUDGET PRIMITIF 2024..... 15
 5. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2024 17
 6. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2024 17
 7. RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCABV)..... 18

• RESSOURCES HUMAINES	18
8. SERVICES MUNICIPAUX – SERVICE URBANISME.....	18
9. SERVICES MUNICIPAUX – SERVICE COHESION SOCIALE ET PARTICIPATION CITOYENNE	19
10. SERVICES MUNICIPAUX.....	20
• ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	22
11. CIMETIERE	22
12. VIDEOPROTECTION.....	22
13. MANDAT SPECIAL POUR UNE MISSION À PARIS LABEL « LIRE ET FAIRE LIRE »	24
14. MANDAT SPECIAL POUR UNE MISSION À PARIS « GRAND PRIX LIVRES HEBDO »	24
• AFFAIRES SOCIALES.....	24
15. MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION EN FLUX DES RÉSERVATIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX	24
• AMÉNAGEMENT – PATRIMOINE – URBANISME.....	27
16. PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION DES COURS D’EAU DU BASSIN VERSANT DU GARON.....	27
• aNIMATION – CULTURE – SPORT – VIE ASSOCIATIVE	29
17. ASSOCIATION SPORTIVE BRIGNAIS FOOTBALL	29
18. ASSOCIATION MUSICALE DE BRIGNAIS.....	34
• petite enfance – ENFANCE – JEUNESSE	36
19. ÉTABLISSEMENT D’ACCUEIL DU JEUNE ENFANT LA CÂLINERIE.....	36
20. CONVENTION TRIPARTITE CENTRE SOCIAL ET SOCIOCULTUREL / CAISSE D’ALLOCATIONS FAMILIALES / VILLE	39
• SUBVENTIONS.....	39
21. CENTRE SOCIAL ET SOCIOCULTUREL	39
22. MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) DE BRIGNAIS	40
23. ASSOCIATIONS À CARACTÈRE ÉDUCATIF	41
24. ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE LA CULTURE	43
25. ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DU SPORT.....	47
26. ASSOCIATION AMICALE LAIQUE DE BRIGNAIS	54

27.	ASSOCIATION ESPÉRANCE ET VAILLANTES DE BRIGNAIS (EVB)	55
28.	ASSOCIATIONS À CARCTÈRE SOCIAL ET HUMANITAIRE	56
29.	ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE L'ANIMATION	60
30.	AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL DE BRIGNAIS	62
31.	ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE LA SÉCURITÉ	62
32.	ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	63
•	INFORMATIONS	65
1.	Décisions du Maire	65
2.	Informations sur la mise en place d'une Société Publique (SPL) à l'échelle de la CCVG 66	
3.	ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS DES ÉLUS	70

M. Serge BÉRARD : Bonsoir Mesdames et Messieurs. Merci de vous être mobilisés à 18h00. Je pense que pour certains d'entre vous, c'est très compliqué, en tout cas merci d'avoir fait cet effort. Je vais peut-être faire l'appel exceptionnellement parce que comme ça risque de bouger nous allons essayer de garder une liste pour savoir qui vote, qui ne vote pas, qui est là et combien de votants donc dès que j'ai la liste je fais l'appel. En tout cas je propose que Béatrice DHENNIN soit secrétaire de séance, si elle en est d'accord.

Concernant les pouvoirs :

- Christine MARCILLIERE à Catherine PEREZ ;

- Béatrice VERDIER à Michèle EYMARD ;

- Jean-Philippe GILLET à Anne-Marie MANDRONI (nous pensons à lui car il a perdu son papa cette semaine, ce qui explique son absence) ;

- Christelle RIVAT à Jean-Philippe SANTONI ;

- Sylvie GUINET (qui fera des allers-retours si j'ai bien compris) donc quand elle ne sera pas là ce sera Lionel BRUNEL qui prendra son pouvoir ;

- Erwan LE SAUX devrait arriver vers 19h00, en attendant c'est Sébastien FRANCOIS qui aura son pouvoir ;

- Isabelle WEULERSSE à Laurence BEUGRAS ;

- Éric JACQUET qui devrait arriver dans 20 minutes, à Valérie GRILLON pour l'instant.

- Solange VENDITTELLI aussi pourrait s'absenter et donner son pouvoir à Sylvie GUINET.

Guy BOISSERIN et Florence RICHARD nous rejoignent. Je constate que l'appel n'est pas utile car nous sommes 26. Je viens de lister 7 pouvoirs. Mise à part Sylvie GUINET qui est là, qui est donc présente,

nous serions au complet hormis ce point. Nous sommes donc au complet en termes de pouvoirs en tout cas.

Est-ce que tout le monde a reçu le procès-verbal du Conseil municipal du 29 novembre ? Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques par rapport à ce PV en vue de son adoption ? S'il n'y a pas de questions ou remarques, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité, merci.

Est-ce qu'il y aura des questions orales que nous pourrions noter en fin de Conseil municipal ? (Si nous avons encore de l'énergie pour poser et répondre à des questions). A priori non. Nous avons une petite modification dans la présentation des conventions ASB Foot et AMB qui sont regroupées dans le délibéré alors que la convention de l'AMB était mélangée avec les subventions donc nous aurons un vote, enfin on rassemble ces conventions pour les voter dans le même temps, l'une après l'autre bien sûr.

Quelques petites modifications ont été apportées avec des petites erreurs, par exemple l'emprunt à hauteur de 3 366 000 euros au lieu de 3 306 000 qui est indiqué sur votre délibération ; je pense que nous le verrons au fur et à mesure ; une annexe qui a été mise à jour pour la vidéoprotection sur le transfert à la brigade de Gendarmerie, voilà pour les principales. S'il n'y a pas d'autres remarques ou questions, vous avez donc tous reçu l'ensemble des convocations et les liasses épaisses aujourd'hui ainsi que les documents projetés. Nous allons relire rapidement, je vais vous faire l'état de l'ordre du jour mais je ferai un résumé aussi. Donc les premières délibérations portent sur le budget principal et sont proposées par Béatrice DHENNIN et Agnès BÉRAL ; le budget principal de la commune avec une délibération modificative d'autorisation de programme et crédits de paiement ; le budget principal de la ville qui sera sans doute le point clé de ce Conseil municipal, le budget annexe de la Régie culturelle et les subventions d'équilibre pour la résidence-autonomie « Les Arcades », et le CCAS qui seront présentées par Agnès BÉRAL également et Béatrice DHENNIN.

Nous aurons des délibérations qui concernent les ressources humaines présentées par Pierre FRESSYNET avec deux modifications au tableau des emplois non-permanents donc deux modifications sur ces thèmes-là et une délibération concernant la prime pouvoir d'achat qui a été tranchée et soumise au CST récemment.

En administration générale, nous reverrons les tarifs des concessions du columbarium présentés par Jean-Philippe SANTONI ainsi qu'une délibération qui porte sur le déport d'images vers la brigade de Gendarmerie ; deux délibérations qui portent sur des remboursements de frais présentées par Agnès BÉRAL et une délibération dans le cadre des affaires sociales portée par Jessica DIONISIO qui porte sur la mise en œuvre de la gestion en flux de réservations de logements sociaux ; une petite évolution dans ce domaine.

Nous aurons ensuite, dans le domaine de l'urbanisme, la présentation du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant proposé par le SMAGGA qui a fait l'objet d'enquête publique et où on demande également notre avis puis deux délibérations qui portent sur des conventions d'objectifs et de moyens, d'abord du sport, de l'ASB Foot et ensuite de l'AMB Musique.

Une convention présentée par Florence RICHARD, d'occupation d'un local par la Câlinerie suite à des évolutions qui seront présentées sur leur lien avec la commune, et une convention tripartite ; un avenant de convention tripartite entre le Centre social, la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville.

Puis nous aborderons, et là je vais être rapide, l'ensemble des subventions qui portent, comme vous le savez, d'abord sur le Centre social, à part, la MJC, puis ensuite nous regroupons par domaine, caractère éducatif, champs de la culture, musical (alors musical j'en ai parlé avant), champ du sport, l'Amicale laïque, Espérance et vaillantes, qui sont aussi à part, les associations à caractère social et humanitaire, associations dans le champ de l'animation, l'Amicale du personnel de Brignais de la commune, les associations dans le champ de la sécurité donc il y en a plusieurs aussi, et association dans le champ de l'administration générale.

Je rappelle que ces délibérations ont été proposées avec des montants de subventions dans chacun des champs qui sont prédéfinis ; alors si vous êtes d'accord nous pourrons les voter globalement ou, à l'inverse, s'il y a des sujets, si sur telle ou telle subvention il y a tel ou tel élu qui souhaite, pour des raisons x, y ou z, ne pas voter avec le reste du groupe, nous les dissocierons de telle manière que chacun puisse s'exprimer sur le détail bien entendu des subventions ; je ne sais pas si j'ai été clair sur ce point. Nous présentons une délibération avec 5 ou 6 subventions dans un champ donné mais nous voterons éventuellement subvention par subvention. Nous terminerons par une présentation de la SPL qui est en cours de gestation à la CCVG, qui sera présentée par Guy BOISSERIN puis l'état annuel des indemnités des élus. S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, de précisions, je vous propose d'enclencher tout de suite ce Conseil municipal et ces délibérations en donnant la parole à Béatrice DHENNIN pour le budget principal de la commune, délibération budgétaire modificative n°2.

- **FINANCES**

1. **BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Délibération budgétaire modificative n°2 – Exercice 2023

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Bonsoir à toutes et à tous. Cette délibération s'élève à un montant de 15 000 € en fonctionnement et 127 150 € en investissement. Je vous propose de suivre sur le PowerPoint ce qui est affiché, c'est la colonne orange et nous allons commencer par le bas pour remonter petit à petit. Les 15 000 € que vous avez en bas, ce sont des reprises sur amortissements et provisions. Cela concerne la provision pour litiges pour nous avions votée en 2021. Les litiges ayants été gagnés, cette provision n'a plus lieu d'être.

Nous remontons et nous passons aux dépenses. Nous avons 18 000 € de dotations aux provisions, alors cela concerne la nouvelle provision sur de nouveaux litiges pour 17 500 € et également la trésorerie nous a demandé de faire une provision sur les créances que nous avons, qui étaient supérieures à 2 ans. Cela représente 500 € donc nous les avons rajoutés. Les 4 000 € au-dessus sont liés au débloqué progressif du nouveau prêt. 161 500 € correspondent à l'annulation de l'Ogec pour l'année 2021. A l'époque nous

croyions encore que nous allions percevoir les fonds donc nous les avons passé en comptabilité ; maintenant il faut bien constater que nous ne les aurons pas puisque nous avons eu des réponses dans ce sens. A ceci nous pouvons ajouter 22 000 € pour le CCAS. Par contre, nous avons diminué les subventions pour le Centre social et la MJC parce qu'ils ont reçu la subvention, le bonus territoire, et nous ajoutons également 7 500 € correspondant aux indemnités des élus puisque les indemnités des élus suivent le régime des points du personnel.

En ce qui concerne les 180 000 €, ce sont les charges de personnel ; je ne vais pas vous raconter tout cela en détail parce que je pense que nous l'avons bien vu la dernière fois lors du ROB ; ça concernait tous les remplacements en maladie, les utilisations des soldes...

En remontant toujours, nous avons 130 000 € ; ce sont les amortissements prorata-temporis puisque quand nous faisons le budget pour le 1^{er} janvier, nous calculons avec les immobilisations que nous avons à cette date-là et tout au long de l'année il y a des nouvelles immobilisations et maintenant nous devons tenir compte de ces immobilisations prorata-temporis, ce qui ne se faisait pas forcément les années précédentes. La subvention de fonctionnement s'équilibre par un ajustement du virement à la section d'investissement de – 478 500 €, ce qui nous met un virement global de 2 249 000 € à la section d'investissement.

Nous allons passer maintenant à tout ce qui est investissement. La première ligne de 396 000 € concerne la bascule des frais d'études pour un montant de 380 000 € auxquels il faut ajouter 46 500 € de remboursement des avances forfaitaires concernant le bâtiment de Jean Moulin. Les 650 € en-dessous, concernent le remboursement partiel d'une subvention que nous avons obtenue du Département pour le tennis puisque les subventions sont basées sur un montant de dépenses et nous avons réussi à contenir ces dépenses donc nous remboursons la quote-part de subvention que nous avons en trop.

Les 270 000 €, c'est une réduction des subventions d'équipements qui auraient dû être versées au SYSEG pour les travaux d'eaux pluviales. Comme ils n'ont pas pu faire les travaux cette année nous ajustons cette ligne.

Nous passons aux recettes d'investissements. Les deux premières lignes sont en provenance de la section de fonctionnement et celle de 396 500 €, nous venons de la voir juste au-dessus, c'est la bascule des frais d'études. Les 193 200 € correspondent aux subventions qui ont été notifiées. Il y a eu deux subventions de l'Agence Nationale du Sport, une de 202 000 € pour le skate-parc et une de 14 000 € pour l'aire de cross-training. De ceci nous avons dû diminuer 23 000 € d'amendes de police et nous avons ajusté au réel. Il semblerait que nos concitoyens soient plus prudents.

On nous demande donc de bien vouloir approuver cette décision budgétaire modificative. Avez-vous des questions ?

M. Serge BÉRARD : C'est vrai qu'il y a beaucoup de mouvements de subventions qui ont expliqué le déplacement de l'investissement, ce qui explique ces modifications. S'il n'y a pas de questions ou remarques, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 7 contre et 26

favorables.

2. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Opération de rénovation énergétique et réaménagement de l'Hôtel de ville

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : Sur le programme, l'opération de rénovation énergétique et réaménagement de l'Hôtel de ville, nous vous en avons parlé en Commission générale, des travaux devraient être entrepris sur les trois prochaines années. Il s'agit donc d'autoriser l'autorisation de programme à hauteur de 1, 5 millions d'euros avec des crédits de paiement étalés donc en 2024, 100 000 € pour l'étude, en 2025, 800 000 € pour le début des travaux et en 2026 les 600 000 €. Nous estimons que nous pourrions être financés par l'État à hauteur de 250 000 € pour le fonds vert, 150 000 € du Département, notre autofinancement, 600 000 € et donc il faudrait éventuellement un emprunt de 500 000 €. Avez-vous des questions ?

Mme Sylvie GUINET : Bonsoir. Avez-vous le détail effectivement de cette somme entre la rénovation énergétique et le réaménagement de la Mairie ? Je vous rappelle qu'il y a eu effectivement des échanges par rapport à la Commission générale, il y avait eu des interrogations. Vous disiez qu'effectivement il n'y avait rien de décidé et, comme je l'avais dit, on décidera par des chiffres. Cela nous est présenté ce soir mais nous n'avons pas le détail de ce réaménagement...

Toutes les questions qui ont été posées, il n'y a pas de réponse donc avez-vous la part des choses entre la rénovation et le réaménagement ? Car 1,5 millions comme ça...

Mme Agnès BÉRAL : Non, je n'ai pas...

M. Serge BÉRARD : Je précise que le budget de cette délibération n'est pas de décider de faire l'opération, c'est de donner la possibilité technique de le faire et, comme vous le voyez, en 2024 il est prévu une étude qui définira précisément, qui donnera la capacité de répondre précisément à cette question. Il est très difficile à ce stade, même s'il y a eu des évaluations qui vous ont été présentées, des ordres de grandeur, on ne peut pas vous en dire plus tant que l'étude n'est pas faite. Il y avait en gros une somme de 1,2 millions d'euros je crois qui a été définie dans le cadre de la Commission générale. A ce stade nous n'en savons pas plus que vous.

Par contre, c'est vrai que nous avons une volonté politique claire sur la fin de ce mandat, c'est d'investir sur tous les enjeux énergétiques qui nous permettront de faire des économies d'énergie à terme et l'investissement sur la commune en fait partie. Le but c'est d'ouvrir, de rentrer dans cette démarche d'APCP qui évite de bloquer, vous savez ; tout l'intérêt de cette démarche d'APCP c'est que nous ne sommes pas obligés, comme vous pouvez le faire à une certaine époque, de bloquer des projets qui vont se dérouler sur 2-3 ans, de bloquer l'argent et de se retrouver avec une trésorerie considérable en fin d'année, ce que nous essayons de corriger, et les APCP permettent de le faire.

Je rappelle aussi que c'était une demande ; la Chambre Régionale des Comptes qui avait analysé nos

pratiques dans le passé et qui ont dit qu'il fallait absolument que nous mettions en place ces APCP. Cela tombait bien car c'est ce qu'on voulait faire et donc à ce stade on ouvre la possibilité technique de lancer ce projet et donc notamment de dépenser les 100 000 € qu'on envisage pour l'étude ; là encore on ne sait pas exactement ce qu'elle coûtera car nous n'avons pas lancé l'appel d'offres. Ensuite nous serons en capacité de répondre précisément à votre question. Ce qui est sûr c'est que, je pense, nous allons tout faire pour faire ce projet d'ici la fin du mandat.

Mme Agnès BÉRAL : Nous pouvons avoir des précisions par Alice dans le cadre d'une suspension de séance. Effectivement, si nous avons un chiffre de 250 000 € de subvention, c'est sur la rénovation énergétique et ce n'est pas sur les travaux d'aménagement.

Mme Solange VENDITTELLI : C'est ce que j'allais dire donc vous avez une fourchette.

Mme Agnès BÉRAL : Oui nous avons quand même une fourchette et je pense dans les 700 000 ou 800 000 € sur le total.

Mme Alice NAVARRO : *Effectivement on est plutôt sur une fourchette basse. Là on a été prudentiel au niveau des recettes et on serait sur une fourchette de 600 000 € TTC pour la partie rénovation énergétique. Après il y a des options qui peuvent s'ajouter donc c'est vraiment une fourchette basse.*

Mme Agnès BÉRAL : La moitié du programme globalement.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 5 contre et 28 favorables. Merci.

3. BUDGET PRIMITIF 2024

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Adoption

Rapporteur : Agnès BÉRAL – Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Ce budget représente un montant en investissement de 5 678 000 € et en fonctionnement de 17 063 000 €. Nous allons voir en détail sur le PowerPoint. Le produit des services augmente de 10,90 % ; cela correspond surtout aux tarifs aux usagers et également à l'augmentation du nombre d'usagers ; par exemple sur tout ce qui est restaurant scolaire ou périscolaire.

Les impôts et taxes augmentent de presque 4 %. Nous pouvons noter la constance des taux des impôts des ménages, la revalorisation des bases de taxes foncières en lien avec l'inflation et le nombre de foyers fiscaux. Il y a également une hausse de la dotation de solidarité qui sera versée par la CCVG dans le cadre du pacte financier et fiscal.

Les dotations baissent de 21 %. En fait cela vient surtout du fait que l'année 2023 était exceptionnelle. Sur 2024, il y aura une stabilité de la DGF et également la fin du doublon entre le versement du contrat enfance-jeunesse qui était versé une année après et la convention territoriale globale qui est versée sur l'année de réalisation. C'est pour cela que l'an dernier nous avons reçu 2022 et 2023. Cette année malheureusement, nous ne recevrons que 2024. Il n'y a pas de participation de l'État dans la

revalorisation du forfait versé à l'Ogec comme nous avons vu tout à l'heure pour les écoles maternelles.

En ce qui concerne les dépenses, les charges à caractère général augmentent de 7,68 %. Ceci est principalement dû aux hausses des fluides. Le gaz augmente, il double, il augmente de 100 %. Nous n'avons toujours pas, à l'heure actuelle les montants du prix de l'électricité. Nous avons estimé que ça devrait augmenter d'environ 33 %. L'alimentation augmente également mais dans une mesure liée à l'inflation. Nous avons prévu de louer des bâtiments modulaires pour les vestiaires du foot et il y a la hausse de l'externalisation du nettoyage avec la réouverture du bâtiment de Jean Moulin A.

Les charges de personnel augmentent de 3,45 % pour arriver à 9 millions d'euros. Ceci est dû principalement au glissement vieillesse-technicité, à la hausse des cotisations du CNRACL et, comme nous avons dit lors du ROB, il y a une revalorisation des prix indiciaires et du SMIC au 1^{er} janvier 2024. En plus, nous avons prévu la création d'un poste d'instructeur au droit des sols à compter de septembre et à mi-année nous allons supprimer le poste de DGA puisque notre DGA deviendra DG à la place de M. BLAIN qui partira en retraite et, en plus, nous avons transféré un agent de la ville au CCAS.

Les autres charges de gestion courante augmentent de 2,4 %. Les subventions aux associations restent stables ; par contre il y a une hausse de toutes les subventions au budget annexe, que ce soit RCAVB, CCAS et les Arcades. Il faut noter également la fiscalisation de la participation au SMAGGA.

Les charges financières augmentent de 160 % puisqu'il y a d'une part la hausse des taux et d'autre part le remboursement du prêt bancaire que nous avons souscrit en 2023 et qui est partiellement libéré. Nous allons voir ceci plus en détail sur ce tableau où vous avez une comparaison de budget à budget ainsi que le différentiel entre les deux. Je vous parle uniquement des lignes que nous n'avons pas trop vues ; alors vous avez les opérations d'ordre de transfert entre sections ; là ça concerne les amortissements.

Un peu plus bas, vous pouvez noter les atténuations de produits. Cela concerne les prélèvements SRU et FPIC et nous avons estimé qu'ils seraient stables d'après les informations que nous avons.

En descendant vous avez 50 000 € qui restent stables également. Ce sont les remboursements d'assurances pour le personnel, entre autres. Tout en bas, vous avez les autres produits de gestion courante qui augmentent de 13 500 € puisque les loyers suivent les évolutions du coût de la vie et nous avons un local de plus qui sera mis en location.

Nous pouvons voir que les opérations de transfert entre sections ont baissé de 88 000 €. Sur ces graphiques concernant les recettes réelles de fonctionnement, elles arrivent à 16 581 000 €. La grosse partie en bleue, ce sont les impôts et taxes qui représentent 83,5 % de nos recettes, suivis par tout ce qui est dotations et subventions. Sur la partie droite, l'histogramme vous montre d'une part l'évolution entre budget 2023 réalisé, estimé au 31 décembre 2023 et budget 2024.

Les dépenses réelles de fonctionnement vont se monter à 15 555 000 € et là-dessus la grosse partie bleue correspond aux charges de personnel et frais assimilés qui se montent à 57,9 %. Pareil, vous avez l'histogramme à droite qui montre l'évolution d'une année sur l'autre.

En ce qui concerne les investissements, nous pouvons voir les virements, les opérations d'ordre des différentes sections ; c'est le virement de la section de fonctionnement pour 482 000 € et nous avons le détail des autres lignes sur le slide suivant. Les opérations d'investissement, alors celui-là c'est exactement le même que celui que vous aviez dans le ROB. Ils sont, comme d'habitude, partagés entre études engagées et récurrents mais c'est exactement les mêmes chiffres que nous avons vus.

La section de fonctionnement permet de dégager environ un autofinancement de 1 508 000 € si nous intégrons les dotations aux amortissements. A ceci nous pouvons ajouter d'une part tout ce qui est cession puisque nous avons prévu la cession de la maison rue de l'Industrie qui est revenue sur le marché, puisque nous ne l'avons pas vendue pour 230 000 € ainsi que l'immeuble de logement de Jean Moulin pour 650 000 €. Le FCTVA représentera 640 000 € et nous avons prévu 610 000 € de subvention, c'est-à-dire pour le parc sud, 360 000 € en provenance de l'État et 150 000 € en provenance de la Région et d'autres subventions pour un montant de 100 000 € y compris celles du Département.

La taxe d'aménagement devrait se monter à 300 000 € et nous avons estimé que les amendes de police devraient être à 120 000 €, ce qui nous amènerait à avoir un emprunt d'équilibre d'1 603 000 €. Je laisse la parole à Mme BÉRAL pour l'état de la dette.

Mme Agnès BÉRAL : L'état de la dette, rien de différent par rapport à il y a 15 jours ; nous vous avons présenté ça dans le ROB donc nous avons 7 prêts en cours au 1^{er} janvier 2024. L'encours de dette est de 6 800 000 € au 1^{er} janvier soit 540 € par habitant. Nous verrons plus tard la comparaison par rapport aux autres communes de même strate. Nous estimons le montant des intérêts remboursés sur 2024 à 182 000 €. Nous avons donc deux prêts à taux variables basés sur le taux de livret A et tous les autres sont en taux fixe.

Les ratios que nous vous présentons, pour la strate de 10 000 à 20 000 habitants donc ce sont les comptes de gestion de 2022 et nous avons quand même un petit décalage par rapport à ça. Notre nombre d'habitants est à 12 572, le dernier chiffre INSEE et nous devrions avoir le prochain. Je vous rappelle que c'est 3 ans en arrière car nous ne sommes plus 12 572 habitants.

Les dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population, on est à 1 172,05 € ; légèrement supérieur au compte de gestion des autres communes. Ensuite les impôts directs, par contre, nous sommes à 538,07 € donc nous sommes toujours inférieurs aux autres communes. Nos recettes réelles de fonctionnement par rapport à la population sont en baisse par rapport à l'année dernière mais inférieures aux recettes des autres communes.

Les dépenses d'équipements, donc notre investissement globalement est en baisse pour 2024 mais c'est vrai que nous avons eu une grosse année 2023 avec un très fort ratio. Notre encours de dette, vous avez bien vu que nous l'avons augmenté par rapport aux années précédentes mais nous sommes encore largement inférieurs à celui de la même strate. La DGF, n'en parlons même plus, 15 € par habitant c'est négligeable. Nos dépenses réelles de personnel par rapport à nos dépenses réelles de fonctionnement, elles sont de 61 %, légèrement supérieures à celles de la même strate ; des villes de la même strate.

Nos dépenses réelles de fonctionnement avec le remboursement de notre annuel de dette, c'est vrai que c'est juste un peu critique je dirais, c'est parce que nous avons toujours un petit problème d'autofinancement donc il faut que l'on améliore notre autofinancement pour réduire ce ratio ; ce n'est pas incompatible mais il faudra trouver des solutions, c'est tout.

Nos dépenses d'équipement brut par rapport à nos recettes réelles, nous avons un bon ratio par rapport aux villes de la même strate et enfin notre encours de dette par rapport à la capacité d'autofinancement, nous avons monté évidemment puisque nous avons emprunté mais normalement c'est entre 11 et 12 ans, la limite, et donc nous sommes à 6.

Mme Christiane CONSTANT : Vous dites qu'il faut que vous amélioriez votre autofinancement. Est-ce que vous avez réfléchi au « comment » ?

Mme Agnès BÉRAL : On cherche toujours des marges de progression dans notre fonctionnement. C'est sûr que c'est le fonctionnement qui nous permet d'avoir de l'autofinancement donc c'est vrai que cette année c'est exceptionnel, enfin nous avons énormément de charges d'énergies supplémentaires donc cela réduit aussi notre capacité d'autofinancement. Entre autres, nous allons chercher des moyens d'avoir des économies.

Mme Christiane CONSTANT : Oui mais alors que quelle(s) ligne(s) dans le budget de fonctionnement ?

Mme Agnès BÉRAL : Sur toutes les lignes.

Mme Christiane CONSTANT : Vous allez rogner sur quoi, on peut le savoir ?

Mme Agnès BÉRAL : On ne dit pas qu'on rogne.

M. Serge BÉRARD : Ce n'est pas le bon terme, rogner.

Mme Christiane CONSTANT : Vous allez économiser ; vous allez changer les dépenses.

M. Serge BÉRARD : L'idée en fait, c'est un travail de fond que nous souhaitons engager, y compris d'ailleurs, vous savez que nous avons le projet de recruter un contrôleur de gestion ; pour l'instant dans le contexte c'est un paradoxe mais nous avons un peu de mal. L'idée c'est de s'interroger sur tous les services qu'on rend, sur la façon dont on les rend, sur mettre en cause, comme le font toutes les organisations bien organisées, en se disant, et sans mettre en cause la qualité des personnes qui travaillent, mais en se disant qu'on peut peut-être travailler autrement, rendre les services autrement, le valoriser autrement, toutes ces questions-là d'évolution.

La question : et si on faisait autrement est-ce qu'on serait plus performant ? C'est une question qu'on doit se poser, toujours et c'est une façon aussi de travailler avec les services. C'est un sujet que nous avons mis sur la table cette année en travaillant avec les services. C'est vrai que nous avons une année particulièrement difficile avec tous les éléments dont on vient de parler. J'en profite aussi pour dire aussi que c'est une année un peu de mauvaises nouvelles ; vous savez qu'il y a 3 ans ou 4 ans l'État avait demandé aux communes de financer les écoles privées, enfin de faire en sorte que les services aux écoles privées soient pris en charge par les communes.

En contrepartie, l'État s'était engagé à financer les communes pour cela. Je rappelle que pour nous c'est un budget de 150 000 € par an donc nous sommes au bout de la troisième année et au bout de la troisième année on s'aperçoit, parce qu'ils ne payaient pas donc on se disait ils vont payer mais non. Il semblerait qu'il y ait eu une jurisprudence ; je ne sais pas dans quelle commune avec des arguties juridiques, alors j'en parle sans avoir approfondi le sujet mais nous allons le faire ; qui dit finalement non, l'État ne vous doit pas cet argent-là, ça veut dire qu'aujourd'hui, fort heureusement et de façon très prudente dans les budgets précédents ; Agnès n'avait pas enclenché ces recettes puisque celles de la première année n'étaient pas rentrées sous la recommandation des services d'ailleurs. C'était une décision extrêmement raisonnable et on s'aperçoit qu'effectivement cette année nous sommes obligés de reprendre 150 000 € de recettes sur lesquelles on comptait et que nous n'aurons pas. Alors nous allons nous battre pour les avoir, j'espère qu'à moment donné l'État va prendre conscience qu'on ne peut pas raconter des âneries aux communes comme ça, on parle de 450 000 €. Ce n'est pas rien quand on regarde notre budget.

De la même façon, pour parler de cette technocratie par moment qui ne maîtrise plus les choses, pour une raison que je ne connais pas, qui a impacté beaucoup de collectivités, l'État a changé ses règles en matière de TVA et tous les travaux qui sont faits sur les terrains ont été considérés à un moment donné avec de la TVA qui n'était plus récupérable. Cela veut dire que nous, au moment où l'on a fait deux parcs, le skate-parc, le terrain de foot, sur toutes ces lignes-là qui représentent au total 2,5 millions d'euros, ce qui va faire 400 000 ou 500 000 € de TVA, l'État ne nous donne pas la possibilité de la récupérer alors même que, ils ont mis cela en place il y a 3 ans ou 2 ans, et ils viennent de changer la règle ; c'est-à-dire à nouveau l'année prochaine on pourra la récupérer donc pendant 2 ans on se retrouve avec un manque à gagner de 400 000 €. Je viens de vous donner deux lignes là où, pour des décisions purement arbitraires d'un État qui, par moment fonctionne de façon totalement technocratique sans prendre en compte la réalité de ce qu'on vit dans les communes, a pris des décisions comme ça. Je peux vous dire que c'est assez insupportable. Quand on ajoute à ça le fait qu'a été mis en place le FPIC qui nous a coûté 800 000 €, la DGF qui diminue, le fait que nous n'ayons plus la taxe d'habitation qui fait que finalement tous nos concitoyens ne sont plus aujourd'hui contribuables ; quand on ajoute tout ça, on a de quoi être assez mécontents et mettre en cause effectivement tous ces choix politiques qui sont évidemment préjudiciables à la gestion de nos communes.

Cette année on se retrouve, en additionnant un peu tout ça, alors nous allons faire face, nous allons essayer d'améliorer les choses mais au fond nous allons réussir à tenir nos résultats mais c'est d'autant de résultat qu'il va nous manquer pour financer tous les investissements dont on a besoin, dans une commune, comme on l'a vu, qui prend des habitants et qui va en prendre encore peut-être 1 000 ou 1 500 dans les années qui viennent et il faut que l'on puisse investir et l'investissement c'est l'autofinancement qui nous le permet parce que bien entendu, comme ça a toujours été fait à Brignais, on souhaite maîtriser notre dette donc là nous sommes dans une situation qui n'est pas si simple et qui nous oblige à nous mobiliser, notamment cette année. J'espère qu'après, c'est vrai que nous avons une dynamique aussi, fiscale, qui vient compenser ça mais en l'occurrence quand on se prend tous ces

éléments négatifs ça fait beaucoup à assumer d'un coup. Voilà un peu le contexte. Je n'ai pas tout à fait répondu à votre question, Mme CONSTANT.

Mme Christiane CONSTANT : Vous me donnez envie de vous répondre quand même.

M. Serge BÉRARD : Ou de compléter.

Mme Christiane CONSTANT : Non pas de compléter ; de vous répondre pour vous rappeler que vous étiez au Congrès des Maires, que vous avez été reçu à l'Élysée, que vous avez écouté le Président Macron et qu'il vous a dit qu'il faudrait que, si je ne trompe pas dans l'interprétation que j'en fait, qu'il faudrait quand même que les communes et que les Maires, apprennent à déroger la loi.

M. Serge BÉRARD : Alors ce n'est pas tout à fait ce qu'il a dit. Il a dit il faut, enfin oui il a utilisé ce terme déroger.

Mme Christiane CONSTANT : Il me semble que vous aviez dit ça.

M. Serge BÉRARD : Oui, oui, je l'ai dit mais dans quel contexte ? Je suis très heureux que vous écoutiez à ce point mes propos.

Mme Christiane CONSTANT : Religieusement je vous écoute pour pouvoir débattre.

M. Serge BÉRARD : Tout à fait, absolument mais je pense que là ; c'est l'occasion peut-être de le rappeler, que ce soit le Congrès des Maires du Rhône ou encore le Congrès des Maires de France, il y a un ressenti très fort de la part de tous les Maires aujourd'hui d'une nécessité absolue de décentraliser. On voit bien que cet État aujourd'hui est engorgé et les exemples que je vous ai donnés font que finalement il y a...nous sommes dans un pays où il y a quelqu'un, une personne peut-être même qui prend des décisions comme ça puis après ça suit à volé dans des administrations qui sont un peu dépassées je pense, et je pense que le Président en a pris conscience d'une certaine manière, même si c'est le Président qui a le plus centralisé, qu'on n'a jamais connu ça jusqu'à présent, qui est le plus vertical de tous sans doute, je pense qu'il a peut-être pris conscience que ce n'était pas raisonnable et qu'il pouvait compter sur des élus locaux qui étaient tout à fait capables de gérer un paquet de problèmes que lui ou l'État ne saura pas gérer donc il a parlé de décentralisation et il a dit que dans la loi, puisque vous savez qu'actuellement il y a un député qui est en charge de travailler sur ces lois de décentralisation, M. VECHTER je crois.

Il a dit qu'il fallait aller loin dans cette vision de décentralisation et pas seulement des brouilles ; nous avons grossi les Régions et si c'est pour les ramener à plus petit ; on voit bien que toutes ces décisions-là, institutionnelles, qui bougent la taille des Départements, des Régions ou de je ne sais pas quoi, ou de la Métropole par exemple, ça ne sert pas à grand-chose. Les vrais choix aujourd'hui à faire sont des choix de vraie décentralisation qui permettent à tous les élus de terrain d'être en capacité de prendre des décisions qui servent nos concitoyens et de ne pas attendre que ça vienne d'en-haut de façon verticale. Je pense que, peut-être l'a-t-il compris et dans ce cadre-là il a dit, il faudrait aussi permettre l'autorisation de déroger c'est-à-dire dans certains cas, que la loi s'applique mais pour telle ou telle raison finalement, on puisse dire là oui, effectivement, dans ce cas-là la loi qui est très générale et qui s'applique à tout, de

façon systématique, elle ne correspond pas à telle situation ; c'est ça l'idée, pas que je puisse déroger demain à signer des chèques en blanc.

Mme Christiane CONSTANT : Donc je vais continuer dans ma question, justement ce discours, si vous voulez, paradoxal, schizophrénique au niveau du terrain parce que d'un côté on vous dit la loi veut que nous finançons à hauteur de 150 000 € les écoles privées ; nous avons voté contre parce que nous n'avons jamais bien confiance dans ce qui va arriver de l'État et puis j'ai dit que nous n'étions pas obligés. Je me souviens que notre adjoint au scolaire m'a dit c'est la loi, on est obligé ; non. Moi je connais des Maires qui n'ont pas fait ça parce que justement ils ont dérogé depuis très longtemps ces subventions aux écoles privées. Vous voyez dans quoi nous sommes entraînés, vous parlez de 450 K€ l'année prochaine ou plus mais c'est sans fin cette histoire donc d'un côté on vous dit que c'est la loi et d'un autre côté on dit qu'il faut que vous appreniez à déroger. C'est ingérable.

M. Serge BÉRARD : Enfin, ce n'est pas tout à fait ce que j'ai dit là, mais...

Mme Christiane CONSTANT : Je parle du Gouvernement, je ne parle pas de vous parce que je vais plus haut ; c'est ingérable sur le plan des transferts de charge et depuis le temps que l'on transfère des charges, on n'a plus de TH, on a une TF qui va encore augmenter, j'écoutais les augmentations pour 2024. Si vous voulez on ne peut plus financer les politiques locales, sociales, culturelles et scolaires, publiques si on continue comme ça. A un moment donné il va bien falloir que l'association des Maires ait le courage justement de monter au créneau pour dire au Gouvernement, y compris à M. MACRON, que nous ne pouvons plus ; que l'on va déroger tout de suite ; voilà ce que je voulais vous dire.

M. Serge BÉRARD : Je crois qu'en fait déroger, de toute façon, qu'il y ait des Maires, je ne sais pas, toutes les communes n'étaient pas dans la même situation par rapport à ça mais moi sur le principe, que les jeunes enfants de Brignais soient tous traités de la même façon, ça ne me choque pas mais que ce soit une décision qui vienne d'en-haut, qui vienne bouleverser le budget de la ville sans que l'on ait les moyens en face pour les mettre en œuvre et l'État devrait assumer le fait qu'il nous demande un service supplémentaire, il nous compense ou il amène les moyens, quitte à ce que dans le temps ça se gère, ce que je reproche c'est ça, c'est ce manque de cohérence et finalement le fait que toutes ces positions-là, toutes ces décisions, celle-ci en l'occurrence de ne pas financer nos communes, créent la défiance.

Quand on rentre dans un schéma de défiance on a du mal à avancer et là-dessus je vous rejoins d'une certaine manière. Alors j'imagine les communes qui ont moins de moyens que nous, qui sont dans des situations plus difficiles ou au lieu d'avoir de l'économie prospère comme on l'a, parce qu'on voit quand même que la CCVG qui est financée, et nous aussi, par les entreprises voit ses recettes s'améliorer et donc on a pu constater qu'on avait récupéré quand même quelques centaines de milliers d'euros que nous n'avions pas prévu au départ grâce à cette dynamique. Heureusement que nous avons ça et pour toutes les petites communes qui n'ont pas cette dynamique, je ne sais pas comment elles font.

Aujourd'hui je pense qu'il y en a beaucoup qui doivent être en grande difficulté ; excusez-moi c'était, pour aller dans votre sens, un petit coup de gueule par rapport à ça mais je pense qu'il faut l'entendre

et croyez-moi, j'ai eu l'occasion de croiser M. LISNARD et d'autres Maires, ils sont vraiment ; vous lisez ce qu'ils écrivent aujourd'hui, ce qu'ils disent au Gouvernement, ils sont vraiment là-dedans et je pense qu'il y a eu une écoute parce que, je le répète, ça a été le discours d'Emmanuel MACRON à l'Élysée l'autre jour ; alors nous avons un peu de recul maintenant par rapport à ses engagements, ce qui peut amener à se poser des questions mais en tout cas ce qu'il a dit était intelligent et correspondait à ce que je viens de dire ; la nécessité de prendre en compte le principe de subsidiarité et de dire qu'il faut désengorger l'État d'un certain nombre de décisions. Nous sommes tout à fait capables, dans les communes, dans les Départements de prendre des responsabilités qui sont gérées aujourd'hui au niveau national ou par les Préfets. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur cette présentation budgétaire ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Pardon, nous ne devons pas voter tout de suite. Nous allons parler de toutes les subventions qui font partie du budget qui a été présenté. Il faut d'abord qu'on les valide ou pas d'ailleurs, pour qu'ensuite on puisse passer au vote du budget. Nous allons continuer avec le budget annexe de la RCAVB.

4. BUDGET PRIMITIF 2024

BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)

Adoption

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Ce budget s'élèvera à 6 300 € en investissement et à 537 650 € en fonctionnement. Nous allons commencer par voir les recettes de fonctionnement. Les produits des services augmentent de 2,3 % avec une stabilité des recettes de billetterie par rapport à l'an dernier pour 79 000 €. Nous avons augmenté les mises à disposition du personnel entre la ville et la RCAVB pour 87 000 €, c'est-à-dire 2 000 € de plus que l'an dernier. En fait c'est le même nombre d'heures mais avec une augmentation des heures et nous arrivons à ceci en plus.

Les prestations du bar, nous avons estimé qu'elles seraient en progression de 1 800 €, les dotations subventions et participations augmentent de presque de 2 %. Le Département maintient son engagement à hauteur de 20 000 € et la participation de la ville augmente puisqu'elle passe de 331 000 € à 339 850 €.

Les autres produits de gestion courante augmentent de façon de très importante en pourcentage. Nous avons 9 % mais en fait ce n'est que 500 € puisque ce sont les recettes de partenariats-mécénats qui devraient passer de 5 500 € à 6 000 €.

Ici vous voyez sur le camembert la partie jaune, c'est tout ce qui est dotations, subventions et participations ; la partie orange, les produits des services mais le point le plus important là-dedans c'est la mise à disposition du personnel. En ce qui concerne les histogrammes sur la droite, on peut remarquer que la colonne orange qui concerne le réalisé et estimé de 2023 est en très nette augmentation par rapport au budget 2023. Cela vient du fait qu'en début d'année nous ne devions pas porter le « Cirqu'à l'Ouest » ; c'était prévu que ce soit Chaponost qui le fasse. Finalement, nous avons repris la gestion de

ce « Cirqu'à l'Ouest » en 2023 ce qui a fait un dépassement mais les chiffres ont rebaisé pour 2024 puisqu'il n'est pas, à l'heure actuelle, prévu que nous portions ce cirque.

Les points importants en dépenses de fonctionnement : les charges à caractère général augmentent de 3,7 %. Comme nous l'avions vu lors du ROB, nous augmentons de 1 000 € le changement d'abonnement avec le prestataire qui nous fait la billetterie en ligne puisque nous avons beaucoup de billets. Nous avons ajusté les frais de déplacement des agents pour les salons et les festivals dans le cadre de la programmation pour 900 € et nous avons transféré au budget de la ville les conférences « Mardi du savoir » puisque maintenant c'est la médiathèque qui assume ceci pour 1 500 €. Par contre, les hausses des taxes impôts Sacem ont augmenté d'environ 3 500 €.

Les charges de personnel augmentent de 3,81 % ; cela vient, comme pour la ville, d'une revalorisation du point d'indice puisqu'il y aura 5 points en plus au 1^{er} janvier 2024 et également la hausse des cotisations CNRACL. Nous avons également prévu de revaloriser au point de vue salaire un agent puisque ces missions ont évolué.

Les autres charges de gestion courante baissent de façon très sensible de 98 % puisqu'en 2023 nous avons dans les charges de gestion courante une subvention de 10 000 € concernant la participation que nous devons verser à Chaponost pour le « Cirqu'à l'Ouest » donc comme il n'y en a pas de prévu pour 2024, cela baisse de façon très sensible.

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent un montant de 531 300 €. La partie la plus importante pour 60 % sont les charges de personnel suivies par les charges à caractère général. Sur les dépenses de fonctionnement, on revoit la même courbe que pour les recettes puisque c'est l'impact du « Cirqu'à l'Ouest » mais qui n'avait pas beaucoup impacté sur les charges de personnel, c'est pour cela que nous n'avons pas ce problème à ce niveau-là.

En ce qui concerne l'investissement, nous avons le virement en bas, de la section de fonctionnement à l'investissement pour 6 300 € que nous verrons ensuite tout à l'heure. Les autres lignes, nous venons de les voir en détail donc je ne vous réexplique pas mais par contre vous pouvez voir l'évolution entre les deux ans.

Nous avons ensuite la marge artistique, la comparaison en 2023-2024. Cette marge artistique concerne l'ensemble des charges et des recettes variables qui sont liées aux spectacles. Nous pouvons remarquer que d'une année sur l'autre, 2023-2024 le déficit a baissé de 5 500 €.

Nous arrivons aux investissements. Nous retrouvons le virement de 6 300 € en provenance de la section de fonctionnement et cette somme est mis sur la ligne immobilisation corporelle puisque c'est le seul endroit où l'on aura éventuellement des dépenses pour tout ce qui est mobilier, matériel informatique pour le travail des agents. Avez-vous des questions ?

M. Serge BÉRARD : S'il n'y en a pas je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 5 contre et 28 favorables.

5. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2024

Subvention d'équilibre à la résidence-autonomie « Les Arcades »

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : Comme nous vous l'avons décrit dans le budget principal nous devons donc donner des subventions de fonctionnement pour les Arcades et pour le CCAS. Nous commençons par les Arcades. Il est prévu de verser un montant de 148 100 € aux Arcades contre 117 000 € en 2023. Nous présenterons ce budget demain soir au Conseil d'administration du CCAS. C'est équilibré en dépenses et en recettes, nous avons une augmentation aux Arcades entre autres au niveau de l'énergie, ce qui explique la différence par rapport à l'année dernière. Avez-vous des questions ?

M. Serge BÉRARD : On voit que cette subvention est en augmentation. Vous savez que depuis 2 ans nous travaillons sur le devenir des Arcades ; vous le savez aussi, le bâtiment n'a pas d'avenir justement et l'avenir dont je parle c'est l'avenir des résidents au sein de la commune. Les projets avancent, je pense que dans le cours de l'année 2024 nous serons en capacité de donner des orientations précises sur ce qu'il va se passer. Nous avons engagé une réflexion que nous avons baptisée « parcours résidentiel seniors » pour notamment le devenir des Arcades mais pas que et en début d'année nous serons amenés à présenter comment les choses avancent. J'espère qu'en 2027 nous aurons réglé, enfin trouvé une solution pour les résidents et une solution surtout qui fait que nous n'aurons pas à subir notamment tous ces coûts énergétiques qui sont extrêmement élevés du fait que nous avons un bâtiment qui est complètement dépassé de ce point de vue-là et qui nécessite d'être remplacé.

S'il n'y a pas de questions ou remarques sur ce sujet, je vous propose de voter sur la subvention d'équilibre aux Arcades. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 5 votes contre et 28 favorables.

6. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2024

Subvention d'équilibre au CCAS

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : Comme nous l'avons déjà vu dans le budget, il s'agit de donner une subvention d'équilibre pour le fonctionnement du CCAS qui regroupe entre autres l'unité accompagnement et handicap pour un montant cette année de 195 500 € contre 183 000 € en 2023. Cette petite différence s'explique par le basculement d'un agent de la ville au CCAS. Il y avait de la mise à disposition mais maintenant il y a un agent de plus au niveau du CCAS donc cela explique la petite différence de budget et aussi rappeler qu'au service handicap il y a eu une augmentation de temps de travail de 0,1 ETP. On vous demande de valider le montant de cette subvention de 195 500 € pour 2024.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ? Je vous propose de passer au vote sur la subvention

au CCAS de 195 500 €. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 5 votes contre et 28 favorables. Merci.

7. RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCABV)

Subvention d'équilibre 2024

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Ainsi comme nous l'avons vu dans le budget tout à l'heure, il est prévu de verser une subvention de la ville à la RCAVB de 339 850 € soit 8 850 € en plus par rapport à l'année 2023. Cela vient particulièrement compenser les dépenses de personnel.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 5 votes contre et 28 favorables. Merci. Nous avons passé en revue le budget sur lequel nous reviendrons après avoir vu les subventions. Je passe la parole à Pierre FRESSYNET pour une modification du tableau des emplois non permanents.

- **RESSOURCES HUMAINES**

8. SERVICES MUNICIPAUX – SERVICE URBANISME

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Création d'un emploi non permanent à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Bonsoir à tous. Il s'agit de la création d'un emploi non permanent au niveau du service de l'urbanisme. Il y avait un poste d'instructeur qui est devenu vacant qui est remplacé temporairement après le départ du permanent qui est donc remplacé par une personne via un contrat qui est à échéance de fin décembre. Sur ce poste il y a un recrutement en cours dont le grade sera adjoint administratif territorial. En attente de ce recrutement, il est proposé de proroger de 2 mois la personne qui est actuellement sur ce poste et pour ce faire, il y a lieu de créer le poste au tableau des effectifs donc un poste non permanent pour 2 mois du 1^{er} janvier 2024 au 28 février 2024.

Les missions sont bien décrites dans le rapport et notamment il y a un gros dossier qui est le règlement local de publicité qu'il faut continuer à travailler.

La Commission n°1 a vu ce dossier le 13 décembre et il vous est donc demandé d'autoriser la création de cet emploi d'instructeur d'urbanisme non permanent pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 28 février 2024.

M. Serge BÉRARD : Nous avons eu la chance d'avoir un agent, un jeune alternant puis agent extrêmement performant qui a conduit ce projet de manière très professionnelle et qui nous a permis, parce qu'habituellement sur ce type de projet on fait appel à des consultants extérieurs mais nous avons réussi à porter, grâce à lui, avec Ksénia, Valérie un projet pas facile qui devrait aboutir par la mise en place de ce règlement local de publicité en avril je pense, mars- avril et donc nous avons souhaité prolonger son travail qui a satisfait tout le monde. Peut-être un mot, Valérie.

Mme Valérie GRILLON : Oui, juste la prolongation c'est pour le retour ; là il va y avoir l'enquête publique, le commissaire enquêteur donc c'est pour pouvoir formaliser tout ça, intégrer les remarques qui seront potentiellement émises, les intégrer et après l'accès au PLU.

M. Serge BÉRARD : Merci. Est-ce qu'il y a des questions complémentaires ? Je vous propose de passer au vote pour le recrutement. Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? 5 abstentions donc à l'unanimité avec 5 abstentions. Merci.

9. SERVICES MUNICIPAUX – SERVICE COHESION SOCIALE ET PARTICIPATION CITOYENNE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Renouvellement d'un emploi non permanent à temps complet dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Il s'agit du renouvellement d'un emploi non permanent au niveau de la plateforme donc le service de cohésion sociale et de participation citoyenne. C'est lié au fait de la prorogation du contrat de ville qui entraîne le renouvellement du poste de chef de projet politique de la ville et donc pour une première période de 3 ans.

Ce poste est ouvert de façon non permanente via un contrat de projet jusqu'à fin 2023. Avec cette prorogation du contrat de ville il y a lieu de renouveler ce poste au tableau des effectifs et de recruter une personne donc en remplacement de l'ancienne chef de projet qui est partie de la collectivité.

Ce dossier a été vu en Commission n°1 le 13 décembre. Il s'agit d'un poste de rédacteur de catégorie B qui est bien à temps complet. Ce poste est prévu pour les 3 ans qui viennent du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 et qui sera donc renouvelable une fois. La personne qui prendra le poste sera en contrat de projet et sera rémunérée selon la grille indiciaire du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Il vous est demandé d'autoriser le renouvellement au tableau des effectifs de cet emploi non permanent à compter du 1^{er} janvier 2024 et pour 3 ans.

M. Serge BÉRARD : C'est vrai qu'on a la chance d'avoir pu obtenir après maints efforts le renouvellement de cette politique de la ville et donc ça nous permet, à la fois de maintenir les relations que nous avons dans ce domaine-là avec la CCVG puisque le dispositif qui existe est maintenu, c'est-à-dire que c'est une compétence CCVG mais qui est déléguée à la commune et que nous allons piloter entièrement bien entendu en collaboration avec la CCVG. Nous étions hier en réunion avec la Préfète en charge du dossier et ses équipes ; toutes les équipes concernées, CCGV et Brignais pour définir le cahier des charges qui va nous permettre de rédiger notre projet de politique de la ville que nous aurons l'occasion de vous présenter en février je pense.

L'objectif est de le voter avant la fin février pour qu'il soit en place rapidement donc cette décision, cette possibilité qui nous est donnée de rester dans ce cadre-là nous permet notamment, je le rappelle, de profiter également des services du Département et des AJD qui a priori devraient se maintenir. Nous aurons la confirmation très prochainement et bien entendu il nous faut constituer l'équipe pour porter

ce projet à l'avenir. Est-ce qu'il y a des questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? À l'unanimité avec 5 abstentions. Merci.

10. SERVICES MUNICIPAUX

PRIME POUVOIR D'ACHAT

Modalités de versement et d'attribution

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : L'État a, en raison de l'inflation, décidé de donner la possibilité aux collectivités territoriales de verser une prime exceptionnelle appelée « prime pouvoir d'achat ». C'est optionnel et la collectivité a décidé de verser une prime effectivement à nos agents. Il s'agit d'agents qui ont, sur une durée d'1 an, je ne vous dis pas les dates exactes mais ont gagné moins de 39 000 € brut ; oui je dis quand même les dates, c'est du 1^{er} juillet au 30 juin. Ils devaient être en fonction dans notre collectivité au 30 juin et ils devaient être fonctionnaires au 1^{er} janvier donc c'était des conditions exceptionnelles.

Nous avons proposé deux scénarios au Comité social territorial et ça a été voté à l'unanimité, ce qu'on vous présente dans ce rapport. Pour ceux qui touchaient un salaire inférieur à 25 000 €, la prime attribuée sera de 400 € ; entre 25 000 € et 30 000 €, une prime de 275 € et pour ceux qui sont de 30 000 € jusqu'à 39 000 €, un montant de 130 €. Cette prime sera versée sur le salaire de janvier. Je peux vous dire qu'il y a 198 agents qui sont concernés et je peux vous donner un peu le détail : 48 sur la première tranche, 82 sur la deuxième et 68 sur la troisième.

Nous avons eu l'accord du Comité social territorial donc les représentants du personnel pour verser cette somme ; c'est brut chargé pour nous. On vous demande si vous êtes d'accord pour attribuer cette prime exceptionnelle.

Mme Christiane CONSTANT : Est-ce que vous pouvez nous dire la masse globale que cela fait pour les 198 agents ?

Mme Agnès BÉRAL : 47 000 €.

M. Serge BÉRARD : L'an dernier je vous rappelle que nous avons débattu lors du budget ; nous avons souhaité prévoir l'augmentation liée à l'inflation qui nous a permis de faire face à la décision qui a été prise par l'État ; vous savez qu'il y avait déjà 1,5 points d'augmentation qui avait été déclenché, là pour le coup pour tout le monde, pour tous les fonctionnaires et pour la partie prime c'était la fonction territoriale qui était à part. Finalement nous avons consommé le budget que nous avons prévu dans ce cadre-là et nous avons eu un bon échange avec les agents sur cette question. C'est vrai que malheureusement beaucoup de communes n'ont pas pu faire la même chose, pour des raisons que j'ai évoquées tout à l'heure et nous avons essayé de maintenir cette possibilité. Pour 2024 nous ne l'avons pas prévu, nous sommes dans un budget beaucoup plus serré. J'espère que l'inflation va vraiment se tasser parce que nous n'avons pas la marge de manœuvre comme nous avons pu se la donner l'an dernier, pour différentes raisons.

Effectivement, nous aurons un résultat à peu près correct en 2023 ; je pense que nous verrons le compte

administratif mais nous n'aurons pas la même marge de manœuvre en 2024.

Mme Christiane CONSTANT : J'aurais une question complémentaire, même deux. La CCVG est-ce qu'elle se calque sur cette prime de fin d'année selon les communes ou est-ce qu'il y a des petites communes comme Millery qui ne peuvent pas ?

M. Guy BOISSERIN : Simplement Mme CONSTANT, le Conseil communautaire c'est lundi à la CCVG je pense que c'est bien de poser la question à ce moment-là, non ?

Mme Christiane CONSTANT : M. BOISSERIN, je vous ai réveillé, excusez-moi ; dites-moi un petit peu, si vous le savez, ce qu'il en est et, deuxième question, le nombre de femmes et d'hommes qui bénéficient ? Souvent nous faisons la différence quand on étudie les RH, on dit hommes-femmes, le nombre de femmes ; est-ce que vous savez s'il y a plus de femmes qui bénéficient parce que bas salaire ?

Mme Agnès BÉRAL : Non. On sait que dans la commune il y a 70 % de femmes et 30 % d'hommes.

M. Serge BÉRARD : C'est le calcul, le plafond de la prime. Peut-être que Mme HOCHART a une réponse.

Mme Clémentine HOCHART : Pour vous apporter les deux éléments de réponse, la première qui ne concerne pas Brignais mais comme j'ai l'information je vais vous la donner ; à ce jour il n'est pas prévu au niveau des autres communes et donc de la CCVG le versement de la prime pouvoir d'achat sur l'année 2023. Il y a une réflexion qui est en cours à leur niveau pour voir s'il y a des marges de manœuvre sur 2024 mais après je laisserai chaque Conseil municipal et communautaire se positionner.

Sur la question de la répartition hommes-femmes, peut-être que nous pourrions vous donner ces éléments mais en élément de contexte, aujourd'hui nous avons 19 agents qui ne sont pas concernés par le versement de la prime donc en fait la répartition hommes-femmes, elle correspond à la répartition hommes-femmes de la collectivité donc pour rappel, nous sommes à peu près à 70 % de femmes et 30 % d'hommes au niveau de Brignais.

Mme Agnès BÉRAL : Juste pour préciser, cette prime peut être versée jusqu'au 30 juin 2024 donc les autres communes pourront effectivement peut-être décider après.

M. Serge BÉRARD : C'est vrai que nous n'avions pas vu passer de délibération au niveau de la CCVG.

M. Guy BOISSERIN : Non je ne crois pas, par contre je peux répondre sur la CCVG parce que je ne dors pas. Sur hommes-femmes mode d'emploi, je vous confirme qu'à la CCVG nous sommes quasiment à 50-50 (je fais grâce des virgules) et que le salaire moyen pour les femmes est moins élevé, non pas parce qu'elles sont moins payées, mais c'est parce qu'elles sont plus jeunes dans l'entreprise et dans l'ancienneté.

Mme Christiane CONSTANT : Merci M. BOISSERIN mais ça, je le savais déjà.

M. Guy BOISSERIN : Alors il ne faut pas poser des questions dans lesquelles vous avez les réponses ; au moins vous voyez que je suis et que je ne dors pas ; merci Mme CONSTANT.

M. Serge BÉRARD : S'il n'y a pas d'autres remarques ou questions je vous propose de voter l'attribution

de cette prime. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité et je pense que ce sera apprécié par tout le monde.

Mme Agnès BÉRAL : Juste pour terminer, merci quand même à mon service car ça a été au cas par cas donc il a fallu effectivement étudier les salaires de chaque personne, des 300 personnes qui constituent la collectivité donc merci, c'est un effort un peu important.

- **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

11. CIMETIERE

TARIF DES CONCESSIONS ET DU COLUMBARIUM

Année 2024

Rapporteur : Jean-Philippe SANTONI

M. Jean-Philippe SANTONI : Bonsoir à toutes et à tous. Il faut savoir que le Code général des collectivités territoriales a confié au Maire la Police des funérailles des cimetières lui assignant la mission d'y maintenir l'ordre et la décence dans le cadre d'une stricte neutralité.

Depuis plusieurs années notre collectivité organise régulièrement des reprises de concessions. En 2023, la pose de 10 nouvelles caves-urnes a été réalisée, ce qui a représenté un coût d'à peu près 4 090 € et il faut savoir qu'une opération de reprise de concession est entreprise chaque année à hauteur de 5 000 €. Pour exemple, une reprise de concession en particulier dans l'ancien cimetière peut, en cas d'état d'abandon coûter jusqu'à 2 000 €.

Pour toutes les raisons susmentionnées et tout ce que nous avons pu dire au préalable sur l'inflation et autres, il a été décidé de modifier les tarifs d'emplacement pour l'année 2024.

La Commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 13 décembre 2023 et il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour actualiser les tarifs de l'attribution des concessions pour le nouveau et l'ancien cimetière ainsi que celles des caves du columbarium selon une revalorisation de 5 % ; dire que les crédits nécessaires seront versés au chapitre 70 compte 70-311 du budget principal de la commune. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

M. Serge BÉRARD : Nous appliquons la même règle d'augmentation sur l'ensemble de nos services pour se caler sur l'inflation que nous avons connue sur les deux dernières années. Est-ce qu'il y a des questions ou remarques ? Je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 5 contre et 28 favorables.

12. VIDEOPROTECTION

DÉPORT D'IMAGES VERS LA BRIGADE DE GENDARMERIE DE BRIGNAIS

Convention

Rapporteur : Jean-Philippe SANTONI

M. Jean-Philippe SANTONI : Je vais vous parler du déport d'images vers la brigade de Gendarmerie de Brignais. Considérant que la commune de Brignais a été autorisée par arrêté préfectoral à mettre en œuvre un système de vidéoprotection urbaine, considérant que la convention de coordination entre la

Police municipale des forces de sécurité de l'État que vous avez en annexe de la délibération sera signée à l'issue du vote de la présente délibération conformément au décret 2000-275 du 24 mars 2000 ; considérant l'intérêt d'un déport d'images et d'accès aux enregistrements vers brigade de Gendarmerie nationale afin de faciliter leur conditions d'intervention et de renforcer la sécurité publique donc la présente convention qui est jointe en annexe a pour objet de définir les conditions de partenariat entre l'État et la commune de Brignais pour l'exploitation du dispositif de vidéoprotection et en particulier de fixer des modalités de transmission et de mise à disposition des informations traitées par le réseau de vidéoprotection implanté sur la commune de Brignais.

Il est précisé que le déport d'images et d'accès des enregistrements sont réalisés sans possibilité d'extraction et dit que les enregistrements seront toujours réalisés dans les locaux de la Police municipale par ses agents habilités.

Ce dossier a été présenté lors de la Commission n° 1 du 13 décembre 2023 donc il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour valider le déport d'images et d'accès aux enregistrements vers la brigade de Gendarmerie, d'approuver la convention de partenariat entre l'État, la brigade de Gendarmerie de la Brignais et la commune de Brignais tel qu'annexée au rapport, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Pour précision effectivement aujourd'hui, alors à partir du moment où cette délibération sera passée et cette convention signée, les gendarmes pourront directement avoir accès aux images dans leurs locaux et demander directement à la Police municipale d'extraire tel moment sur telle caméra donc c'est un gain de cause très important pour nos policiers municipaux qui n'ont pas à faire toute la première recherche qui a été réalisée jusqu'à présent. En dehors de tout état de cause, la Gendarmerie ne pourra jamais extraire ces vidéos, ce sera toujours une action qui sera réalisée à partir de la Police municipale, des machines, des ordinateurs de la Police municipale et qui sera fourni à ce moment-là dans le cadre d'une réquisition aux gendarmes de la brigade. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

M. Lionel CATRAIN : Bonsoir. Alors pas une question sur le fond mais deux remarques de pure forme mais que je trouve qui sont assez importantes. La Ville de Brignais signe avec, je pense, la Préfète du Rhône pas avec le Préfet donc je pense que sur la première page il faudrait bien mettre...

M. Serge BÉRARD : C'est générique.

M. Lionel CATRAIN : Non ce n'est pas générique, je peux vous assurer qu'elle y tient et dans la signature on est bien sur la Préfète déléguée pour la défense et la sécurité puisque c'est Juliette BOSSART et pas Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité.

M. Serge BÉRARD : C'est noté, nous ferons la modification. Je précise que nous avons aussi pu financer ce dossier grâce à des financements de l'État et de la Région ; je n'ai plus en tête mais significatif quand même.

M. Jean-Philippe SANTONI : Une subvention effectivement de 11 000 € qui correspond à la totalité de prix qu'a coûté ce déport au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance.

M. Serge BÉRARD : Cela a coûté un peu plus quand on compte tout, les câbles... il me semble mais en gros cela ne coûte pas très cher et ce sera un vrai service pour la Police municipale et pour les gendarmes aussi. Cela ne change rien aux procédures, comme l'a indiqué Jean-Philippe, il y a toujours les réquisitions qui s'imposent. Je vous propose de voter s'il n'y a pas d'autres questions. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

13. MANDAT SPECIAL POUR UNE MISSION À PARIS LABEL « LIRE ET FAIRE LIRE »

Remboursement des frais de déplacement et de séjour

Rapporteur : Agnès BÉRAL

14. MANDAT SPECIAL POUR UNE MISSION À PARIS « GRAND PRIX LIVRES HEBDO »

Remboursement des frais de déplacement et de séjour

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : Si vous le voulez bien, je vous présente ces deux rapports, la 13 et le 14 car en fait il s'agit d'un mandat spécial pour une mission à Paris donc la première adjointe, Anne-Claire ROUANET, a été missionnée par Monsieur le Maire pour aller récupérer des prix à Paris, le label « Lire et faire lire », et le « Grand prix livres hebdo ».

Elle a donc engagé des frais de déplacement et des frais de séjour pour un montant de 90,30 € dans le cadre du label « Lire et faire lire » et 101,10 € pour les frais de transports et 35 € pour les frais de repas dans le cadre du « Grand prix livres hebdo ». Donc cela était au mois d'octobre, 11-12 et 15 et 16 octobre.

Comme il faut délibérer pour le remboursement de ces frais, on vous demande de bien vouloir accepter le remboursement à Mme ROUANET de ces frais.

M. Serge BÉRARD : Elle a dû dormir sous les ponts d'ailleurs ! Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ces déplacements ?

Mme Anne-Claire ROUANET : Bonsoir à tous. Pour information, je ne prendrai pas part à ce vote. Merci.

M. Serge BÉRARD : Très bien. S'il n'y a pas de questions, je vous propose que l'on vote les deux en même temps. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité pour ces deux délibérations. Merci.

• **AFFAIRES SOCIALES**

15. MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION EN FLUX DES RÉSERVATIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX

Autorisation de signature

Rapporteur : Jessica DIONISIO

Mme Jessica DIONISIO : Bonsoir. Nous avons une délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec les différents bailleurs présents sur notre territoire ainsi que la CCVG suite à une réforme au niveau des droits de réservations des logements sociaux. Ceci est en lien avec les délibérations que nous passons parfois pour les accords de garantie d'emprunt qui nous octroient des droits de réservation sur des livraisons d'appartements dans un nouvel immeuble.

Le changement est que jusqu'à présent nous fonctionnons en un stock de logements. Nous avons une réservation sur un appartement donné et que désormais nous aurons un pourcentage annuel sur la libération des appartements des bailleurs qui sera réparti entre les différents partenaires. Pour l'instant, lorsque nous avons un droit de réservation, cela ne veut pas dire que nous avons des droits constants.

Nous avons le droit de réservation mais à minima les gens restent ; nous avons remarqué qu'ils restent à peu près une dizaine d'années dans les appartements donc ils sont « bloqués », donc nous avons un droit de réservation bloqué sur la durée de la garantie d'emprunt. Il n'y a que lorsqu'il y a une mutation que nous sommes informés pour reposer des personnes et cela se passe de la façon suivante : nous avons un appartement et le droit de réservation c'est le droit de proposer à minima 3 dossiers pour cet appartement. C'est ensuite une Commission qui décide de l'attribution à un des dossiers.

Cette convention est induite notamment par le décret du 20 février 2020 qui régit cette convention et également par la loi Élan (Évolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique) qui demande cette gestion en flux pour une meilleure orientation des appartements vers les publics sociaux donc nous aurons un pourcentage annuel. Nous avons décidé au sein de la CCVG de ne pas signer des conventions uniquement bailleur/commune mais de faire des conventions tripartites avec notre partenaire CCVG avec qui on fonctionne déjà sur le logement.

Les bailleurs ont comme obligation de nous transmettre avant le 28 février de chaque année un état de l'année précédente sur les mutations, les attributions. Ce sera une convention à tacite reconduction mais qui sera réévaluée tous les 3 ans pour faire évoluer notre pourcentage notamment s'il y a des nombreuses livraisons et de plus de droits de réservation. Je dois préciser que pour le premier tour on garde la réservation en stock, c'est bien sur l'immeuble neuf sur lequel on a fait un droit de ; une garantie d'emprunt qui nous sera attribuée mais par la suite cet appartement rentrera dans le flux donc nous n'aurons plus le droit physique sur cet appartement.

Il est demandé de prendre acte dans un premier temps de ce changement en flux et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions concernées avec les bailleurs et la CCVG. Avez-vous des questions ?

M. Lionel BRUNEL : Bonsoir. Une petite précision, c'est toujours effectivement les Commissions d'attribution des bailleurs sociaux qui attribuent les appartements, comme leur nom l'indique. Là, cela sous-entend qu'aujourd'hui sur ces appartements, la Commission d'attribution choisit sur les x dossiers qui sont proposés par la Ville de Brignais ou les dossiers de la Ville de Brignais font partie des x dossiers d'attribution sur cet appartement.

Mme Jessica DIONISIO : Alors nous avons le droit de réservation et on doit proposer au minimum 3 dossiers et nous avons 1 mois pour le faire. Si nous ne sommes pas capables d'avoir 3 dossiers qui correspondent à cet appartement, ils sont en droit de proposer aussi de rajouter des dossiers.

M. Lionel BRUNEL : D'accord donc si on propose 3 dossiers c'est forcément une personne se trouvant dans les 3.

Mme Jessica DIONISIO : Dans les 3 dossiers que nous aurons proposés.

M. Lionel BRUNEL : Cela n'a pas toujours été comme ça, c'est une évolution.

M. Serge BÉRARD : Déjà le principe, alors comme c'est un phénomène un peu particulier, l'Opac garantissait jusqu'à présent, je ne sais plus quelle année, tous les emprunts ce qui fait que nous, nous n'intervenions pas.

Mme Jessica DIONISIO : C'est à partir de 2017.

M. Serge BÉRARD : Et nous n'avions plus de droit réservataire. Je vous rappelle que c'était une question que nous nous posions et nous avons enfin compris à peu près comment ça marche et c'est un peu moins opaque si je puis dire maintenant ! Nous commençons à comprendre comment ça marche et on commence à voir aussi, du fait des évolutions en matière d'attribution que notre rôle peut être un peu plus présent mais ne nous leurrons pas ; cela représente un appartement tous les ans, non, notre capacité d'intervention ?

Mme Jessica DIONISIO : En fait cela dépend des livraisons et des garanties que nous avons faits. En général sur un immeuble nous avons un appartement.

M. Serge BÉRARD : Là il va y avoir des livraisons, nous allons en avoir un petit peu, sans doute mais certaines années nous n'avons rien. C'est vrai que nos concitoyens nous attendent beaucoup là-dessus et nous interpellent. Ils ne comprennent pas et nous aussi, parfois nous avons un peu du mal à comprendre ces mécanismes. Vous savez qu'il y a aussi après, lors des Commissions d'attribution, des points qui sont attribués aussi aux différents dossiers avec des règles dans lesquelles l'État intervient, par exemple les DALO ; nous avons beaucoup plus de points que les personnes ; le fait de dire telle personne est en difficulté sur son logement, elle est à Brignais, nous pourrions imaginer que c'est assez logique de la transférer dans un autre logement à Brignais qui correspond mieux sauf qu'entre temps il va peut-être y avoir un DALO qui va arriver et qui fait que nous n'allons pas pouvoir le faire et ça nous pénalise beaucoup. On voit que sur ce sujet il faut continuer à travailler pour avoir plus de capacité à agir sur le peuplement de nos communes et en particulier servir nos concitoyens qu'on connaît, qu'on souhaiterait voir rester sur notre territoire et nous sommes encore loin du compte pour atteindre nos objectifs dans ce domaine mais nous sommes contraints par des règles ; et aussi le rôle de l'État qui intervient de façon très prégnante avec les bailleurs.

Mme Jessica DIONISIO : Je voudrais juste préciser que ce n'est pas parce que nous n'avons pas le droit de réservation ; nous travaillons vraiment en partenariat avec les bailleurs et la CCVG et parfois ce sont eux qui ont des réservations et ils nous contactent parce qu'ils n'ont pas le public et nous demandent si nous, nous avons des dossiers à proposer. C'est juste une continuité, cette convention, c'est pour cela que nous avons choisi de la signer en tripartite.

M. Serge BÉRARD : C'est vrai que l'on peut dire que globalement les choses s'améliorent, c'est de plus en plus fluide et de plus en plus compréhensible.

Mme Christiane CONSTANT : Ce sujet est très intéressant d'autant plus que nous l'abordons également au CCAS et pour les logements en urgence, pour les personnes en difficultés. Alors justement cette

convention tripartite où la CCVG rentre en jeu, nous, Brignais, au niveau des 5 communes nous sommes la commune où il y a des quartiers populaires et quand même une population beaucoup plus démunie et désavantagée donc j'entends que nous avons un logement réservé. C'est quand même très très peu par rapport à la population que nous représentons au niveau du nombre global de la CCVG puis par rapport justement au niveau de vie et la popularisation importante sur notre commune ; certainement dans d'autres mais moins importante.

M. Serge BÉRARD : Ce n'est pas une répartition. Nous ne sommes pas en train de dire que l'on se répartit les appartements avec les autres communes.

Mme Jessica DIONISIO : Nous gardons notre droit de commune.

Mme Christiane CONSTANT : Oui bien sûr mais je voudrais savoir comment faire pour augmenter le nombre de logements que nous pouvons affecter à Brignais et si c'est possible parce qu'un logement c'est quand même...

Mme Jessica DIONISIO : Ce n'est pas un logement, c'est un logement sur une livraison d'un nouvel immeuble sur lequel on a fait une garantie d'emprunt. En fait sur un immeuble, il y a des financeurs et il y a des gens ; mais nous en tant que commune on ne peut faire qu'une garantie, on ne peut pas faire un financement sur un immeuble. Du coup les appartements sont répartis, il y a l'État aussi qui a droit à 33 % de l'ensemble des appartements pour le personnel soignant, pour les fonctionnaires puis il y a ce que Monsieur le Maire disait, les DALO, où c'est une urgence extrême.

M. Serge BÉRARD : Et gérés par la Préfecture.

Mme Jessica DIONISIO : Généralement les personnes que nous nous rencontrons, qui sont en urgence extrême, elles sont en fait connues par tous les partenaires et souvent elles ont un dispositif DALO. Qui qu'il en soit normalement c'est la Préfecture qui place ces personnes.

M. Serge BÉRARD : Mais qui peut les amener dans une autre commune aussi d'ailleurs. Merci pour ces précisions ; ce n'était pas facile cette délibération Jessica, car ce dossier est particulièrement délicat et tu nous as bien éclairé. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

Jean-Philippe n'étant pas là c'est, je crois, Pierre qui va prendre le relais sur le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant du Garon.

- **AMÉNAGEMENT – PATRIMOINE – URBANISME**

- 16. **PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DU GARON**

SMAGGA

Avis de la commune

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Oui il fallait que quelqu'un la présente donc je vais me jeter à l'eau, du Garon bien

sûr, pour vous la présenter ! Il s'agit du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant du Garon. Le syndicat de mise en valeur d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon qui s'appelle donc le SMAGGA pour tout le monde, a élaboré un plan pluriannuel de gestion de la ripisylve du Garon. Le DGS n'étant pas là, il aurait sûrement dit que la ripisylve venait du latin « ripari » et « sylvaforêt ».

Le plan pluriannuel de gestion de la ripisylve du Garon et ses affluents pour la période 2024-2029 : ce document donc ce plan pluriannuel constitue la feuille de route des travaux d'entretien et de restauration de la végétation et c'est à conduire sur une période de 6 ans. Ces travaux de restauration consistent en des travaux forestiers d'une part, un abattage sélectif d'arbres, arbres à risques, enlèvement du bois mort, lutte contre les espèces invasives et puis d'autre part des travaux sur le lit et sur les berges donc reconstitution de la ripisylve, amélioration de la perception paysagère par la mise en valeur du cours d'eau, entretien des plantes face à des espèces invasives comme la renouée du Japon. Je ne savais pas ce que c'était donc j'ai regardé ; c'est une plante qui est vraiment très envahissante apparemment. C'est donc pour la libre évolution du cours d'eau et de renouée du Japon.

Ce document, ce plan pluriannuel a été élaboré à l'échelle du bassin versant du Garon et qui concerne les 24 communes concernées : Saint-Martin-En-Haut, Sainte-Catherine, Brignais donc toutes celles de la CCVG évidemment, Chaponost, Millery, Montagny, Vourles, Brindas, Messimy, Thurins, Yzeron, Beauvallon, Chabanière, Chaussan, Mornant, Orliénas, Rontalon, Saint-Laurent-d'Agny, Soucieu-en-Jarrest, Taluyers, Charly, Givors, Grigny et Saint-Genis-Laval.

Dans le cadre des procédures administratives, le SMAGGA a sollicité une autorisation environnementale et une déclaration d'intérêt général auprès de la Préfecture. A ce titre, une enquête publique a été organisée du 27 novembre au 14 décembre 2023 et le Conseil municipal doit donner son avis sur le projet dès ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivants sa clôture, c'est-à-dire le 29 décembre 2023. Cela a été présenté en Commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » le 14 décembre dernier.

Il est donc demandé au Conseil municipal de donner un avis favorable sur ce plan de gestion pluriannuel d'entretien et de restauration des berges de la ripisylve et des atterrissements sur le bassin versant du Garon concernant les 24 communes dont Brignais évidemment.

M. Serge BÉRARD : Ce plan est revisité tous les 6 ans et fait l'objet d'une procédure. Chaque commune doit se prononcer et ensuite parallèlement l'enquête est close et les questions qui en résultent sont posées au SMAGGA qui répond. Ensuite le SMAGGA, sur la base des réponses et sur l'avis de la Préfecture aussi, donnera un avis sur ce plan de gestion à la fin. Concernant celui-ci, est-ce qu'il y a des questions ? Vous en avez tous pris connaissance, bien entendu dans le détail. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur ce plan de gestion ?

M. Claude MARCOLET : Alors c'est plutôt une remarque, c'est une bonne nouvelle si, notamment le SMAGGA peut, dans le cadre de ce plan traiter la renouée du Japon au niveau du futur parc que nous

allons ouvrir ; qui permettrait d'avoir vraiment...parce que la renouée va jusqu'au pont et c'est vrai que le parc ne sera pas, enfin le cours d'eau ne sera pas accessible. C'est un projet pour le SMAGGA.

M. Serge BÉRARD : Le SMAGGA dit des choses sur le sujet mais plus généralement il s'occupe de l'ensemble des problématiques tel que c'est décrit là. C'est vrai que le problème de la renouée est un sacré problème. Vous savez que dans le cadre de la refonte des berges sur la Plaine des sports, il y a eu un paquet de mètres cubes de terre qui ont été déplacés et toute la terre, tout le secteur où il y avait la renouée du Japon a fait l'objet d'un criblage parce qu'en fait la terre si elle n'est pas criblée justement pour détruire, mais vraiment de façon extrêmement ; alors la terre c'est presque de la poudre après ce traitement-là, sinon la renouée repart là où l'on va la poser donc ça infeste vraiment toutes nos rivières.

La seule façon de le traiter parce que cela coûte une fortune de traiter, d'ailleurs c'est la raison pour laquelle le SMAGGA n'a pas pu s'engager sur nos berges parce que ce n'est pas dans sa mission non plus de traiter toutes les berges, en tout cas de faire disparaître la renouée du Japon, mais c'est vite pour quelques centaines de mètres carrés et plusieurs dizaines de milliers d'euros, c'est vraiment très lourd.

Une bonne façon de traiter la renouée, c'est de planter en fait. La renouée ne supporte pas l'ombrage donc dans la durée, ce qu'ils essaient de faire, c'est à chaque fois de replanter pour recouvrir la renouée de végétaux et puis ça permet de limiter l'expansion mais il n'est rien prévu à mon avis pour l'instant sur les berges. S'il n'y a pas d'autres questions, je propose de passer au vote pour adopter ce plan de gestion pluriannuel. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci. Nous continuons avec les conventions d'objectifs et de moyens et nous commençons par le football et nous aborderons après tout de suite l'AMB qui était positionnée après mais nous votons là des conventions et non des subventions.

- **ANIMATION – CULTURE – SPORT – VIE ASSOCIATIVE**

- 17. ASSOCIATION SPORTIVE BRIGNAIS FOOTBALL**

- Convention d'objectifs et de moyens

- Subventions 2024

- Rapporteur** : Claude MARCOLET

M. Claude MARCOLET : Je vais vous présenter le rapport concernant la convention signée avec l'association sportive de Brignais football. La convention est déposée en annexe, alors je ne sais pas si vous voulez qu'on la passe en revue particulièrement. Globalement, c'est similaire à ce que nous avons fait l'année dernière pour l'accompagnement du développement du football et également de l'école de football.

Nous sommes sur un développement qui suit son cours donc on rappelle que nous avons démarré avec 45 adhérents il y a maintenant un peu moins de 3 ans et cette année nous sommes à 225-230 adhérents dont 125 jeunes qui sont jusqu'à des U17 donc affiliés à l'école de football. Le plan suit son cours et le

plan d'accompagnement apporte ses fruits. Il y a encore du travail et nous avons fixé dans cette convention des nouveaux objectifs qui donc vont permettre de continuer le développement du football.

Cette convention, la Ville de Brignais, dans sa volonté de soutenir le développement de l'activité football sur son territoire, souhaite allouer une subvention de fonctionnement maximale de 9 450 € à l'Association Sportive Brignais Football.

Pour ce faire, il est proposé la signature d'une convention permettant de formaliser les moyens alloués à l'association en fonction d'objectifs précis et d'assurer un dialogue régulier entre la ville et l'association. Celle-ci comprend la subvention de fonctionnement dont le versement est assuré en 2 temps : 7 350 € versés en début d'année intégrant 2 350 € liés au calcul des critères de subvention que nous allons voir également pour les autres associations qui sont liées au nombre d'adhérents et à différents paramètres et 5 000 € liés au soutien de l'école de football. Le solde, soit de 2 100 € lui est provisionné au budget, enfin dans la proposition de subvention et ce solde sera conditionné à la production des documents stipulés et au suivi que nous allons faire sur le dossier, aussi bien sportif et encadrement de l'école de football.

Cette subvention donnera la capacité au club de s'engager auprès d'éducateurs sportifs sur la saison 2023- 2024 et de garantir l'accompagnement des équipes de jeunes pour les entraînements et les matchs. Le développement du club nécessite la restructuration et l'organisation d'une « école de football » encadrée par un responsable technique assurant la cohérence d'un projet éducatif et sportif partagé et appliqué par les différents éducateurs de chaque équipe.

Il est proposé d'accompagner financièrement le club en ciblant cet objectif « d'école de football » afin de lui permettre de mobiliser les intervenants adéquats, qui connaissent la discipline et le public, pour favoriser la qualité des apprentissages.

Ce soutien significatif en faveur du développement local de cette discipline pour les enfants et les jeunes s'appuie sur l'engagement des membres dirigeants de l'association, qui partagent l'ambition d'un club attractif, ouvert et impliquant des joueurs et des joueuses dès le plus jeune âge.

Nous avons vu ce sujet et cette convention en Commission n°4 le 14 décembre 2023. Je pense que j'ai déjà à peu près tout dit. Il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour valider les termes de la convention jointe en annexe, voter la subvention telle que détaillée ci-dessous, donc 7 350 € en début d'année et 2 100 € le solde, conditionné à la production de documents, autoriser Monsieur le Maire, à défaut son adjoint au sport à signer la convention et ses annexes, dire que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65.

M. Serge BÉRARD : Nous sommes encore au milieu du gué sur ce dossier-là mais je tiens à remercier à ce stade Claude MARCOLET, Matthieu DAMBLIN, Raphaël GARIDOU qui sont très présents auprès du club parce que nous avons bien entendu, à créer une confiance avec ce club pour atteindre nos objectifs ; nous voulons que ce club soit ouvert à tous les Brignairots. Nous en train de...enfin il avance mais pour qu'un club de foot réussisse, il lui faut au moins deux conditions : la première, c'est avoir des

infrastructures adéquates, des vestiaires, un terrain de foot synthétique parce qu'aujourd'hui c'est le standard.

Nous sommes en train de finaliser le projet d'installation de deux vestiaires supplémentaires. Nous avons comme projet, par exemple avec le club, avec qui j'en parlais encore la semaine dernière, de créer aussi une équipe féminine donc tout cela suppose des moyens, ça ne se fait pas tout seul, il faut aussi que les jeunes soient en sécurité. Nous devons mettre en sécurité le parking pour qu'ils puissent accéder directement au stade. Nous aurons après d'autres projets à venir sans doute qui seront proposés mais en tout cas cette année, nous devrions avoir des infrastructures adéquates : 4 vestiaires et un terrain de foot qui correspond aux besoins quant au Conseil d'administration il progresse aussi je crois mais c'est le gros enjeu aussi d'arriver à prendre leur place et à se dimensionner au regard de l'enjeu. Quand on est un club avec 40 adhérents ce n'est pas la même chose que quand on en a 300 ou 350, ce qui risque de devenir le cas, ce qui est un peu l'objectif donc eux aussi ont évolué et on est là pour les accompagner donc nous avons un contexte de confiance, alors il y a des hauts et des bas des fois pour eux comme pour nous d'ailleurs mais je suis plutôt optimiste.

D'ailleurs, ils avaient invité le district du Rhône pour leur assemblée générale au Briscope il y a une quinzaine de jours, trois semaines et la relation était de très très bon niveau. Le district apprécie ce qu'on fait, ils sont prêts à nous soutenir, le club aussi je crois est reconnaissant donc nous sommes en train de réunir des conditions pour réussir mais je le disais nous sommes encore au milieu du gué et c'est la raison pour laquelle je demande encore aux services d'être présents et puis exigeants aussi. Par exemple nous n'avons pas donné la subvention tout de suite parce que nous n'avions pas tous les retours que nous attendions donc nous sommes dans cette relation-là, aussi pour les aider à prendre conscience de cette nécessité de savoir rendre compte et que l'argent public n'est pas de l'argent qu'on donne comme ça automatiquement.

M. Claude MARCOLET : J'ajouterai que cette subvention, alors l'année dernière elle était plus importante, cette année elle est moindre, l'année prochaine elle le sera encore moins. L'objectif est que le club prenne son envol donc c'est vraiment une aide au redémarrage du football à Brignais.

Dans les axes pour eux de développement, c'est les cotisations, les adhérents que nous avons pu augmenter par la qualité du service qu'on apporte et des moyens qui remonteront également et puis nous avons des sponsors qui sont à la porte et qui vont arriver donc on vous présentera dans peu de temps la signature d'une convention justement d'affichage publicitaire au niveau du stade, au niveau des panneaux, du panneau de score qui va permettre au club de commercialiser des espaces publicitaires. L'objectif est que lorsque nous aurons fini d'accompagner le club, il puisse être comme toutes les autres associations ; simplement recevoir une subvention qui sera basée sur les critères mais aussi l'accompagnement de l'école de football. Nous aurons réussi la mission et ils seront indépendants financièrement.

M. Lionel BRUNEL : Il me semble mais je peux peut-être me tromper, il me semble que nous avons voté des subventions, enfin des aides aux subventions en deux parties l'année dernière sur 2023 ; ça ne

représentait pas plus de 7 500 € la globalité de ce que nous avons voté l'année dernière ?

M. Claude MARCOLET : En 2023, si si, il y avait une subvention spéciale qui avait été votée en addition de 10 000 € ; un additif en fait.

M. Serge BÉRARD : Qui n'a pas été allouée.

M. Claude MARCOLET : Oui, qui n'a pas été complètement effectivement allouée. Matthieu a peut-être des éléments complémentaires.

M. Matthieu DAMBLIN : *Dans le cadre d'une interruption de séance, nous avons budgété jusqu'à 10 000 € mais au regard des éléments fournis, de leurs besoins notamment sur la fin d'année civile c'est-à-dire la saison 2023-2024, ce n'était pas justifié de tout verser. Nous avons donc versé 7 550 € et pas les 10 000 € alors que nous pouvions aller jusqu'à 10 000 €.*

M. Serge BÉRARD : Vous noterez que dans la délibération il est indiqué allouer une subvention de fonctionnement maximale de donc on se réserve la possibilité en fonction du club ; vous savez que cela fait partie un peu du deal. Vous êtes en capacité de rendre compte, on vous suit mais si vous ne pouvez pas nous on a besoin de retours. C'est le travail que nous avons encore à faire avec eux même si, je répète, ça s'améliore et que le climat de confiance n'a plus rien à voir avec ce qu'on a pu connaître au début, réciproquement.

M. Claude MARCOLET : Il a fallu du temps également pour trouver les éducateurs et financer donc tout n'a pas démarré je dirais en saison pleine et tout s'est mis en place en cours.

M. Lionel BRUNEL : Cela me paraît un bon principe. Aujourd'hui il y a une installation supplémentaire qui va permettre plein de choses ; moi quand je vois 5 000 sur l'école de foot, si j'ai bien compris, qui est à peu près dédié logiquement à l'encadrement ; j'ai regardé vaguement ce que donnait la convention collective du sport, en gros en fonction du niveau des éducateurs ça donne entre 100 et 120 heures d'encadrement sur l'ensemble de l'année. Je trouve cela relativement faible à l'objectif d'avoir effectivement une ambition que le nombre d'enfants au niveau de l'école de foot et remonte de façon assez vite et dynamique parce que finalement 100 heures d'encadrement dans une saison classique, il y a déjà à peu près 37 -38 semaines donc si on ne s'entraîne pas pendant les vacances, cela ne fait quand même pas beaucoup d'heures d'encadrement.

Peut-être qu'ils arrivent à en financer à côté mais je resterais dans une position de dire que nous avons fait beaucoup d'investissements avec un terrain qui a coûté un certain prix donc c'est une raison derrière et il faudrait aussi qu'il y ait une logique à mon sens, qui s'accélère. Nous avons proposé un autre type de projet sur le développement de la partie école de sport donc voilà, je le trouve un peu léger en matière de montant pour des éducateurs formés, diplômés donc payés.

M. Claude MARCOLET : Je comprends. Il faudrait savoir que là c'est de l'aide qu'on apporte et qui est liée à leur budget. Il faut savoir par exemple que les cotisations l'année d'avant, nous avons des installations qui n'étaient pas extraordinaires. Le coût de la licence par exemple était de 160 € pour les gamins. Il faut

savoir qu'aujourd'hui sur Vourles, Chaponost ou autres on est au-delà de 300 €. Cette année la licence est montée à 230 € donc il y a également plus le nombre d'enfants...donc globalement il y a un financement qui est fait par la remontée des adhérents et par la remontée du coût des licences. C'est pour cela que notre aide finalement va un peu en dégressif c'est parce que derrière le club se structure et le coût des licences puis les sponsorings qui vont arriver également.

M. Serge BÉRARD : Sur cette question-là je crois qu'on peut spéculer à l'infini sur le dimensionnement. Je l'ai dit nous sommes au milieu du gué, nous n'avons pas tous les retours encore sur l'efficacité de l'école. On sait qu'ils ont recruté cette année quelques éducateurs, comment ils les rémunèrent, on ne sait pas tout non plus, c'est-à-dire qu'ils ont je pense des indemnités, il y a peut-être des bénévoles donc nous avons une rencontre prévue avec l'ensemble de l'école, tous les intervenants au mois de janvier pour faire leur connaissance parce que cela date de 3 mois en fait et, je répète, nous sommes au milieu du gué c'est-à-dire que je pense que l'école doit doubler sur les financements. Bien sûr Claude a raison de se dire qu'il faut qu'on maîtrise le budget.

Moi je ne sais pas aujourd'hui dire combien ça nous coûtera à terme. Ce que je sais, c'est ce que les subventions que sont amenées à donner d'autres communes ; je pourrais citer des montants à Saint-Genis ou sur Millery qui n'ont strictement rien à voir avec ces sommes-là, qui sont bien supérieurs. Nous, nous voulons avoir une gestion rigoureuse mais on se donnera les moyens surtout dans cette phase initiale de créer une école de foot qui tient la route. On va donc avancer pas à pas.

Aujourd'hui on avance avec eux, eux sont capables de nous produire un certain nombre de données, ils sont capables de mettre en place quelques éducateurs ; voilà nous y verrons plus clair l'année prochaine, moi je crois en l'expérimentation. Depuis 20 ans il n'y avait plus de foot à Brignais, sous l'angle structuré que j'attends ; nous en avons parlé pas mal avec le Président du district et il comprend très bien la difficulté dans laquelle on est. Ils sont prêts aussi eux à nous aider donc je pense que nous n'allons pas spéculer à l'infini ; peut-être que ce sera plus qu'il faudra donner mais je répète l'objectif ce n'est pas qu'il y ait 250 gamins de Brignais qui jouent à Vourles, à Chaponost, à Saint-Genis alors qu'ils pourraient être dans un club structuré et adéquat alors qu'on se donne les moyens d'équipement.

Maintenant, comment on va y parvenir précisément ? C'est le chantier que nous avons sur la table. Nous avons déjà fait beaucoup, eux aussi donc on va avancer avec pragmatisme.

M. Lionel BRUNEL : Néanmoins, si ça faisait 20 ans qu'il n'y avait pas eu de foot, je suis effrayé des coûts qu'entraînaient notamment l'entretien des installations pendant les années qui viennent de s'écouler et le nombre de documents qu'on a signé pour faire des matchs qui n'avaient pas lieu donc je pense qu'il y avait une activité, elle se redéveloppe et elle se redéveloppe chez les jeunes, je trouve que c'est extrêmement satisfaisant mais ça me semble manquer dans l'aide, peut-être, un peu de dynamisme sur l'école de foot et principalement sur du personnel formé pour encadrer tout cela parce que plus on s'adresse aux petits, plus il me semble nécessaire que les gens soient formés.

M. Serge BÉRARD : On a bien compris le message et en plus on le partage. Je pense qu'il faut se donner

les moyens dans cette école donc on va la suivre mais il y a une chose aussi qui est importante, c'est qu'on fait confiance au club c'est-à-dire qu'on avancera à leur vitesse. Moi je pense que la ville n'a pas vocation à créer une équipe municipale au sens de notre collectivité. Nous avons des Brignairots qui s'investissent dans le foot, qui ont une expérience, il faut qu'ils apprennent à gérer un club qui va changer de dimension donc on avancera à leur vitesse mais avec, aussi, des exigences. C'est le sens de notre démarche. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce club et sur cette convention ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité moins 5 abstentions.

18. ASSOCIATION MUSICALE DE BRIGNAIS

Convention d'objectifs et de moyens avec la ville pour l'année 2024

Rapporteur : Anne-Claire ROUANET

Mme Anne-Claire ROUANET : Comme chaque année, nous passons la convention d'objectifs et de moyens de l'association musicale de Brignais (AMB) avec la ville. L'AMB est une grosse association dont le montant des aides accordées dépasse 23 000 € et il est nécessaire de rédiger une convention. C'est ce qu'il se fait depuis 1999. Dans la convention, qui est une convention d'objectifs et de moyens, les moyens qui sont mis à disposition de l'association sont matériels, techniques et financiers et, en contrepartie, l'AMB a des devoirs vis-à-vis de la municipalité, en particulier celui d'assurer les représentations musicales lors de cérémonies types commémorations, le 14 juillet...

En 2023, la subvention globale allouée à l'AMB était de 111 000 € et donc il est proposé pour l'année 2024 de proroger cette convention et de reconduire cette somme de 111 000 €. Un petit mot sur cette convention d'objectifs et de moyens, elle n'a pas vraiment bougé, elle avait été mise à jour l'année dernière, elle n'a pas vraiment bougé donc si vous l'avez lue, elle précise que l'association comporte 7 sections. Comme vous vous en doutez, les 111 000 € ont, je dirais, pour destination principale l'école de musique qui se voit accorder une subvention, qui est décidée par l'assemblée générale de l'AMB mais c'est autour de 103 000 € et en fait sur les 7 sections il y a juste 3 sections qui reçoivent une subvention donc l'école de musique de Brignais, l'harmonie municipale et l'ensemble vocal « Le Tourdion ».

Un petit mot sur le nombre d'adhérents parce que vous pourriez vous poser la question pourquoi cette subvention n'évolue pas, elle est toujours à 111 000 € ; en fait le nombre d'adhérents a augmenté, le nombre d'adhérents de l'AMB et en particulier celui de l'école de musique. Nous sommes aujourd'hui à 433 adhérents sur l'AMB dont 353 pour l'école et par rapport à l'année dernière on a fait plus 39 adhérents donc la subvention est stable puisque comme le soulignait Monsieur le Maire tout à l'heure en début de Conseil, cette association a le souci de travailler avec une efficacité et il lui avait été demandé il y a quelques années de passer du volet...; de la pédagogie individuelle vers de la pédagogie plus collective, ce qui a été fait avec le développement des cours pour les petits et maintenant pour les moyens donc ce qui explique finalement que malgré le développement de l'école de musique et donc de l'AMB, la subvention est stable. Voilà, je ne vais pas non plus lire toute la convention donc je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et je vais vous laisser procéder au vote

ou si vous avez des questions, ou des remarques.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ou remarques ?

Mme Christiane CONSTANT : Je voulais juste savoir si l'Orchestre à l'école continue ?

Mme Anne-Claire ROUANET : Bien sûr.

Mme Christiane CONSTANT : Et au collège aussi ?

Mme Anne-Claire ROUANET : Oui, oui bien sûr, l'Orchestre à l'école continue tout à fait et on a aussi l'Orchestre au collège depuis 2 ans de mémoire qui fonctionne bien.

Mme Agnès BÉRAL : Mais ce n'est pas le même financement ; ça ne fait pas partie des 111 000 € ; c'est un projet d'école.

Mme Anne-Claire ROUANET : Ce projet est quand même décrit dans la convention mais effectivement au niveau financier ce n'est pas le même budget.

M. Pierre FRESSYNET : Juste une petite remarque en tant qu'ex-Président de l'AMB ; quand on parle de l'harmonie en public, on dit l'harmonie municipale donc c'est vrai qu'on aurait bien aimé que ça s'appelle plutôt son vrai nom, l'harmonie de Brignais parce que l'harmonie municipale, ce ne sont pas des employés municipaux qui jouent de la musique.

Mme Anne-Claire ROUANET : Oui c'est vrai.

M. Serge BÉRARD : C'est ambigu mais c'est quand même une harmonie qui est attachée à la municipalité, à sa commune ; ça c'est la déformation du délégué aux ressources humaines ! Je crois qu'il n'y a pas d'ambiguïté là-dessus.

M. Lionel BRUNEL : Du coup la somme pour ces actions complémentaires, qui sont d'ailleurs très bien, on les retrouve dans quelle partie budgétaire ? Sur le scolaire ?

M. Sébastien FRANCOIS : Oui, sur le scolaire. On le retrouve dans les subventions, dans les projets d'école que j'ai d'ailleurs fait voter il y a 15 jours. Nous ne payons pas les profs directement, nous versons une subvention spécifique pour l'Orchestre à l'école en fait.

M. Lionel BRUNEL : Donc nous l'avons sur le champ scolaire.

M. Sébastien FRANCOIS : Oui dans le champ scolaire et ce n'est pas dans les subventions associatives en fait ; c'est dans les projets d'école.

M. Lionel BRUNEL : Ce serait quand même bien que sur les parties associatives, même quand elles interviennent sur des sujets différents, que l'on arrive à avoir une consolidation de ces choses-là ; ça donnerait un peu de transparence encore plus importante.

M. Sébastien FRANCOIS : Les animateurs « musique » qui interviennent dans les écoles donc c'est dans le cadre de la convention, ils le sont par le biais de l'école de musique mais c'est sur des financements culturels-scolaires.

Mme Anne-Claire ROUANET : M. BRUNEL, c'est très intéressant ce que vous nous dites mais effectivement c'est ce qu'on essaye de faire quand on fait un bilan de l'EAC ; éducation artistique et culturelle donc on prend en compte les actions scolaires, périscolaires et les actions culturelles dont les actions de l'école de musique.

M. Lionel BRUNEL : Oui, il suffit après de le formaliser.

Mme Sylvie GUINET : Oui mais il me semble que pour le collège ça n'apparaît nulle part ; en plus cette année ils n'ont pas eu de subvention, ils n'ont pas fait de demande donc comment apparaît cette partie qui concerne l'Orchestre à l'école sur le temps de midi ?

M. Sébastien FRANCOIS : La subvention du collège c'est l'association du collège ; c'est le foyer du collège qui ne gère pas ce genre de choses mais c'est vrai que ce n'est pas fléché ; Matthieu DAMBLIN peut-être ?

***M. Matthieu DAMBLIN** : Pour une information complémentaire, sur le budget scolaire apparaît bien la participation de la ville sur les intervenants en milieu scolaire et c'est de la prestation donc ce n'est pas une subvention justement ; on distingue les deux sur le budget de fonctionnement scolaire on est autour, de mémoire, de 34 000 € par an environ ; ça c'est pour le temps scolaire. Pour le collège, c'est le Département qui intervient sur le financement de l'Orchestre au collège et pas la commune.*

Pour le temps de l'Orchestre à l'école qui concerne deux classes de l'école Jacques Cartier uniquement, c'est dans ce cadre-là qu'on le voit apparaître dans les subventions à l'association de l'école qui permet de gérer ces différents projets culturels.

M. Serge BÉRARD : Donc ce n'est pas de la subvention, c'est de la prestation mais on peut à un moment donné effectivement peut-être indiquer le montant total entre les subventions et les prestations qu'on achète, qu'est-ce que ça représente ; en l'occurrence ça ferait 145 000 €, sachant qu'eux par ailleurs, les 35 000 € leur permet de rémunérer les enseignants qui interviennent pour faire ce travail.

M. Lionel BRUNEL : C'est très intéressant parce que ça permet de consolider des professeurs de musique sur un temps plus important ; alors effectivement subvention, prestation de service et autres mais finalement ça contribue à consolider l'école de musique.

M. Serge BÉRARD : Bien sûr, on est bien d'accord. Est-ce qu'il y a d'autres questions par rapport à cette convention ? S'il n'y en a pas, on vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

- **PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE**

- 19. **ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT LA CÂLINERIE**

Convention d'occupation d'un local

Rapporteur : Florence RICHARD

Mme Florence RICHARD : Bonsoir à tous. Je vous présente une convention d'occupation d'un local, la Câlinerie. La Câlinerie est un établissement d'accueil des jeunes enfants actuellement de 18 places et géré par le Centre social de Brignais. Par la délibération du 22 juin 2017, la Ville de Brignais a acquis un

local en rez-de-chaussée d'immeuble au 84, rue du Renouveau pour permettre la relocalisation de la Câlinerie dont le local devait être démoli dans le cadre de l'ORU des Pérouses.

Afin de formaliser les cofinancements nécessaires à l'aménagement des lieux et les conditions de d'occupation de ce local, la Ville et le Centre social de Brignais ont signé une convention d'occupation validée par délibération du Conseil municipal en date du 28 septembre 2017 pour une entrée dans les lieux en janvier 2018.

Après 4 années de fonctionnement de la crèche La Câlinerie, il est apparu aux deux parties qu'il était nécessaire de reprendre cette convention pour préciser certains fonctionnements : clarifier les échanges financiers entre la Ville et le Centre social dans le cadre convenu avec la CAF, et désendetter le Centre social pour lui permettre d'assainir sa trésorerie, rendre la Ville pleinement propriétaire des locaux et faciliter l'entretien courant du bâtiment et contractualiser les interventions des services techniques de la ville afin d'éviter les recours systématiques à des prestataires.

Afin de simplifier les échanges financiers avec le Centre social et de formaliser un fonctionnement plus classique entre locataire et propriétaire, il a été proposé au Centre social et à la CAF du Rhône les dispositions suivantes : définition d'un montant de loyer et de charges cohérent avec le type de local, une compensation de la hausse du loyer par une hausse équivalente de la subvention municipale pour arriver à une opération financière neutre pour les deux parties ; le solde par anticipation du prêt contracté par le Centre social auprès de sa banque, le rachat par la ville de l'actif du Centre social pour un montant de 75 062,50 € correspondant au solde du prêt du Centre social. L'ensemble des aménagements du local de la crèche est ainsi intégré au patrimoine de la ville ; définition du cadre d'intervention des services municipaux pour des travaux d'entretien courant, afin d'éviter au Centre social d'avoir à recourir à une entreprise extérieure.

Dans la convention que je vais vous épargner ce soir, il est notifié les loyers et charges ; le montant du loyer est fixé à 2 000 € par mois plus les charges. Le loyer sera appelé trimestriellement, terme à échoir par l'envoi d'un avis des sommes à payer. Les travaux d'entretien courant qui incombent au locataire : le Centre social pourra solliciter une intervention des services de la ville. Ces interventions seront facturées au moment des appels de loyer pour un montant horaire forfaitaire de 22,80 €.

La Commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 13 décembre 2023 et il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour valider la convention d'occupation qui prendra effet au 1^{er} janvier 2024.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des remarques ou questions ? Je rappelle qu'il s'agit là simplement de régulariser une situation c'est-à-dire que la Ville est propriétaire d'un local et le locataire est propriétaire des moyens mobiliers...qui lui permettent de fonctionner dans son activité, ce qui ne change rien au plan financier à terme.

M. Guy BOISSERIN : A l'époque de cette acquisition j'avais fait pas mal de remarques, je trouvais que les montants étaient un peu compliqués, que ça nous avait coûté une petite fortune. Au bout de 4 ans on

revient dessus, on refait une nouvelle convention, on reprend à notre charge des malfaçons du départ ; alors je suppose que les malfaçons doivent tomber dans la garantie décennale. Je ne comprends pas trop l'intérêt si ce n'est qu'une fois de plus c'est la Ville de Brignais qui va payer. Moi je m'abstiendrai sur ce dossier.

M. Lionel BRUNEL : Il faut revenir au tantinet, au départ de cette opération où en fait sur le financement de la globalité, qu'en fait la boîte « clos couvert » vide de tout équipement et ce qui devait être mis en équipement à l'intérieur (quand je parle d'équipement, je ne parle pas des bancs, des chaises, des petits modules pour jouer..., mais vraiment de la peinture, des portes, des choses comme ça) on s'est rendu compte de deux choses, c'est que d'abord le mode de fonctionnement de la CAF à l'époque permettait de récupérer plus d'argent avec un système où le Centre social conservait une partie des travaux intérieurs d'aménagement que nous pourrions citer au niveau des embellissements.

Nous avons donc à l'époque monté ce système parce que c'est la chose qui permettait de financer au maximum le produit et qui permettait aussi au Centre social de se dégager sur l'achat d'un tas d'équipements, de la loi « hors d'eau, hors d'air », des procédures publiques et des appels d'offres pour acheter sur telle ou telle chose.

C'est vrai que ça met une complexité ; la convention a été négociée à l'époque de façon très longue pour essayer de voir tous les points de détail qui pouvaient apparaître là-dedans. Néanmoins, en matière de malfaçon, si malfaçon il y a, ça reste quelque chose qui est lié à la garantie décennale, ça reste à mettre en œuvre que ce soit les uns ou les autres et ça ne change pas le système. Il s'avère qu'aujourd'hui ça devient plus intéressant semble-t-il dans la politique de la CAF, que l'on passe à un système qui est plus traditionnel. Alors c'est vrai que ça fait 4 ans, on remet en cause quelque chose mais les systèmes changent et on voit bien que l'État et la CAF finalement c'est aussi un peu le même genre de fonctionnement et qui fait varier la façon dont ils envisagent de distribuer les fonds. Voilà, moi je n'y vois pas forcément de grand inconvénient à ce qu'on change ça, il faut quand même reconnaître que nous sommes passés d'une halte-garderie qui est la transformation de deux anciens appartements au rez-de-chaussée, d'immeubles qui dataient des années 1970 à une structure qui semble quand même la plus moderne possible pour pouvoir accueillir les enfants.

Je rajoute au passage aussi que ça avait permis à la ville de passer de 15 à 18 lits ; alors je pense que ma collègue dirait plus mais 15 à 18 lits, ça ne veut pas dire 3 enfants ; pas plusieurs dans le même lit mais comme c'est de la garde de façon alternée en fait ça permettait, je crois à l'époque, d'accueillir en plus une trentaine d'enfants de mémoire. Cela simplifiera effectivement des éléments de relation entre un propriétaire et son locataire.

M. Serge BÉRARD : Cela résume bien la vision qu'on en a aujourd'hui et la CAF est partante là-dedans donc finalement ça clarifie : la dette qu'avait le Centre social (qui n'a pas vocation à détenir de l'immobilier) disparaît et la ville prend ses responsabilités comme loueur en étant propriétaire de ce local. Si on devait le vendre, d'ailleurs nous serions un peu embêtés de savoir les bouts de portes, à qui elles appartenaient donc là les choses sont simples et en termes financiers, on sera à l'équilibre puisque

le montant du loyer va augmenter d'autant pour que le Centre social paye. C'est un exercice de clarification pour tous les acteurs et nous allons passer à la convention tripartite ensuite. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec 1 abstention.

20. CONVENTION TRIPARTITE CENTRE SOCIAL ET SOCIOCULTUREL / CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES / VILLE

AVENANT N°1

Approbation et autorisation de signature

Rapporteur : Florence RICHARD et Sébastien FRANCOIS

M. Sébastien FRANCOIS : Justement, dans la continuité de ce qui vient d'être voté, il faut que l'on fasse un avenant avec une convention qui nous lie, la convention tripartite qui nous lie avec le Centre social, CAF et Ville justement pour ces modifications que l'on vient de voter.

Nous vous rappelons dans ce rapport qu'en date du 16 novembre 2022 nous avons voté une délibération qui a approuvé la convention d'objectifs et de moyens conclu entre le Centre social de Brignais, la Caisse d'Allocations Familiales et nous, et qui a pris effet au 1^{er} janvier 2023. La CAF justement nous a demandé de clarifier la convention d'occupation des locaux occupés par la crèche, justement suite à ce rachat ; c'est ce qui a induit ce rachat de crédit et du coup comme l'a dit Florence, je ne vais pas tout répéter, dans cette convention on fixe le loyer annuel et puis toutes les modifications que ça induit avec l'augmentation de notre subvention pour compenser les réelles dépenses du Centre social.

M. Serge BÉRARD : Vous avez pris connaissance de cet avenant ; s'il n'y a pas de questions ou remarques, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous arrivons à la deuxième partie de ce Conseil municipal finalement. Si vous voulez que l'on fasse un petit break de 5 ou 10 minutes, car nous avons prévu de boire un verre ensemble après, ce sera un moment convivial. Cela fait 2 heures que nous débattons, si vous voulez prendre 10 minutes car nous en avons pour peut-être autant, je ne sais pas. Certains sont favorables à ce que nous nous arrêtions 10 minutes ? Nous nous arrêtons 10 minutes et on interrompt la séance. Nous attaquerons ensuite les subventions dans la foulée.

- **SUBVENTIONS**

21. CENTRE SOCIAL ET SOCIOCULTUREL

SUBVENTIONS 2024

Fonctionnement, Enfance-jeunesse, Accompagnement à la scolarité

Rapporteur : Sébastien FRANCOIS

M. Sébastien FRANCOIS : Mme GUINET est partie du coup sans pouvoir.

M. Serge BÉRARD : Le pouvoir est à Lionel BRUNEL je crois.

[Pouvoir donné à Solange VENDITTELLI]

M. Sébastien FRANCOIS : On en vient à la subvention pour le Centre social. Comme chaque année, la ville a été destinataire des demandes de subvention du Centre social. Pour rappel, on a une convention d'objectifs et de moyens qui est signée avec eux, entre le Centre social et la CAF et nous-mêmes. Pour mémoire, le Centre social développe des projets d'activité autour de plusieurs actes : la petite enfance, avec la crèche La Câlinerie pour laquelle on vient de voter deux délibérations ; l'enfance 3-11 ans avec les accueils de loisirs ; la jeunesse, avec des activités de loisirs aussi, de l'accueil libre, l'apprentissage et notamment de l'accompagnement à la scolarité, les activités et événements à destination des adultes et des familles, des seniors. Ils luttent contre la fracture numérique et, évidemment, toutes les activités socioculturelles classiques d'un Centre social.

Sur ce qu'on a à l'écran on vous rappelle : en 2022, 596 familles adhérentes, soit 1 500 personnes, à-peu-près, 73 % de ses adhérents sont de Brignais. Le Centre social est composé de 69 bénévoles et 95 salariés, ce qui représente 23 ETP et vous avez dans le tableau les évolutions des subventions. Le gros changement par rapport aux années précédentes, c'est cette année, nous avons les adultes relais qui rentrent dans la demande de subvention. Pour rappel, avant qu'on sache qu'on reste en politique de la ville, on risquait de sortir. On avait réussi à discuter avec les services de l'État pour qu'ils nous compensent cette sortie, notamment avec des adultes relais qui sont embauchés par deux structures de la ville, le Centre social, et vous verrez la même chose côté MJC. L'État finance à hauteur de 80 % d'un SMIC ces salaires, et le reste du salaire, on doit le compenser.

On avait discuté dans les négociations avec le Centre social et la MJC que la ville compenserait, ce qui représente un coût de 8 000 € par an. Vous aurez la même ligne côté MJC. Pour rappel, ces deux adultes relais ont commencé début octobre. Pardon, vous avez aussi la compensation de La Câlinerie donc les délibérations qu'on a voté tout à l'heure à hauteur de 17 405 €, qui n'existaient pas forcément les autres années. Voilà pour les gros changements.

Il y a aussi une bascule entre les subventions de fonctionnement. Précédemment, elles apparaissaient jusqu'en 2022. Vous voyez, il y avait 250 000 € et aujourd'hui on est à 196 000 € mais la bascule se fait sur l'enfance jeunesse, c'est-à-dire qu'on a sorti de ces 250 000 € l'argent qui va à l'enfance jeunesse. C'est pour ça que la ligne enfance jeunesse a augmenté, c'est juste pour que ce soit plus lisible.

Le financement au titre du fonctionnement courant est de 188 500 €, le volet enfance jeunesse, 264 000 €, l'accompagnement à la scolarité 1 700 €, donc les 8 000 € du dispositif adultes relais et les compensations de charge de La Câlinerie, ce qui nous fait 479 605 € au total.

M. Serge BÉRARD : Des questions ? Je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

22. MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) DE BRIGNAIS

Subvention 2024

Rapporteur : Sébastien FRANCOIS

M. Sébastien FRANCOIS : Je continue avec la MJC. La MJC donc qui a fêté son année de création en

septembre cette année, à 626 adhérents, 519 Brignairots dont 410 mineurs, 25 bénévoles et 4,6 ETP. L'association est en progression et ça marche plutôt bien.

Là aussi, par rapport à l'année dernière, évidemment, il n'y avait pas de subvention avant 2023, puisque la MJC n'existait pas. Les évolutions, c'est l'adulte relais qui apparaît, le Labo des curieux. Pour rappel, on en a déjà parlé, c'est l'activité découverte qui était avant proposée par la ville qui, depuis cette année, est proposée par la MJC. C'est une expérimentation, comme je l'ai déjà dit, on n'est pas certain que ça perdurera, puisque l'arrêt de cette activité dûe au Covid pendant deux ans et demi fait que les parents sont partis sur d'autres activités ou autres. On n'a pas forcément le public. On va voir si ça reprend. Si ça ne reprend pas, ça n'apparaîtra plus l'année prochaine, par exemple.

L'année dernière, on avait voté une subvention d'investissement pour le démarrage de l'association qui n'est pas nécessaire cette année. Au final, on a une subvention proposée pour 234 000 €. Je ne vous ai pas rappelé les activités de la MJC mais, comme vous le savez, c'est aussi sur l'enfance, les 3-11 ans, la jeunesse, avec de l'accueil libre, notamment cette année, les mercredis après-midi, les vendredis soir et les samedis, et puis les activités, notamment pour adultes, qui démarrent bien, avec cette année, du théâtre, la batucada, du ciné-club, les ateliers café-réparations, qui marchent très, très bien.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ? On peut se satisfaire de ce démarrage. C'est vrai qu'il y a un coût mais que, par ailleurs, aussi, des économies énergiques pour la commune, et on voit bien qu'on a répondu à un besoin, puisque cet été, on répondait aux besoins de toutes les familles.

M. Sébastien FRANCOIS : Je vais juste préciser une chose, dans l'annexe vous avez l'historique de subvention versée à la MJC de Brignais. Il y a une valorisation de mise à disposition. C'est du personnel, on a voté il y a quinze jours, je ne sais pas si vous souvenez, un changement de temps de travail d'un animateur qui était passé de 80 % à 50 % pour pouvoir, pour qu'il puisse être embauché à la MJC, et donc on a ces valorisations de mise à disposition qui représentent 21 000 €.

M. Lionel CATRAIN : Oui, j'avais une question pour comprendre pourquoi le Centre social touche un huitième sur huit mois, tous les mois sur huit mois, et la MJC un sixième sur six mois.

M. Sébastien FRANCOIS : Je dirais que c'est les négociations qu'on a avec les structures. Il y en a qui préfèrent un système à un autre. Ce qui est certain, c'est que de ne pas verser l'intégralité de la subvention, ça leur permet, eux, d'avoir une visibilité sur leur compte régulière. Ils savent que tous les x, il y a la subvention, une partie de la subvention municipale, qui tombe. Ça leur permet de mieux gérer leur budget. Ça, ça a vraiment fait partie des négociations de chaque structure.

M. Serge BÉRARD : Et ça impacte moins notre trésorerie aussi. S'il n'y a pas de questions, votons. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté l'unanimité merci.

23. ASSOCIATIONS À CARACTÈRE ÉDUCATIF

Subvention 2024

Rapporteur : Sébastien FRANCOIS

M. Sébastien FRANCOIS : Je continue avec les associations au caractère éducatif. Là, on vous en propose 3 et on va les voter séparément. Elles sont sur la même délibération mais on vous présente d'abord l'association « Lire et faire lire », avec le nombre de bénévoles au niveau du Département et pas au niveau de la commune, puisque sinon ce serait énorme.

Pour rappel, c'est une association qui intervient de plus en plus sur toutes nos actions, au niveau de la commune, dans les écoles, mais aussi maintenant auprès de nos seniors et auprès de La Câlinerie, des crèches, toutes, micro crèches privées, toute la petite enfance, ainsi que le secteur culturel. Ils nous ont fait une demande de 500 €, à laquelle nous répondons oui.

Mme Anne-Claire ROUANET : Je me permets d'intervenir pour dire que c'est grâce à cette association, en quelque sorte vraiment à 200 % que la ville a obtenu le label « Ma commune aime lire et faire lire » qui a été remis en octobre et qui sera remis de façon officielle, en mettant les bénévoles de l'association en lumière lors des Nuits de la lecture, le 20 janvier, 21 janvier prochain.

M. Serge BÉRARD : Oui, une association qui s'est renforcée, qui est très présente, que ce soit sur le temps de l'école, à la médiathèque, qui nous apporte beaucoup aux Arcades. S'il n'y a pas de questions, je propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. On les vote les unes après les autres, en l'occurrence.

M. Sébastien FRANCOIS : Ensuite l'Association pour une scolarité ambitieuse, joyeuse et des enfants atypiques. C'est l'association qui gère l'école privée hors contrat, Saint Philippe Néri. Ils nous font une demande de subvention pour du matériel. C'est d'ailleurs pour promouvoir les activités sportives des enfants au sein de l'école donc ils ont besoin de matériel spécifique. Pour rappel, ils accueillent des enfants avec des troubles qu'on appelle TDA-TDH donc trouble de l'activité avec hyperactivité ou non. Comme l'année dernière, on souhaite les soutenir dans leur action auprès de ces enfants en difficultés à hauteur de 1 000 €.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il a des questions ?

M. Guy BOISSERIN : Puis, cette école qui existe depuis quelques années sur Brignais, est-ce qu'on a un petit peu un bilan de la suite de la scolarité de leurs élèves ? Comment ça se passe ?

M. Sébastien FRANCOIS : On suit, justement, on y va plusieurs fois par an. Il y a un vrai suivi, il y a des enfants qui réintègrent le cursus standard, on va dire soit complètement standard, soit dans des dispositifs ULIS avec des soutiens derrière et puis globalement, ça se passe très bien. Tous ceux qui sont, qui ont été suivis, qui ont quitté l'école et qui sont rentrés dans le secondaire, ont réussi à rentrer dans le secondaire et on a un bon retour. Par contre, c'est des enfants qui, pour la plupart, ont toujours besoin d'accompagnement spécifique.

Mme Michèle EYMARD : Juste pour dire que je ne participerai pas au vote.

M. Serge BÉRARD : Merci Michèle. S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, on passe au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 1 abstention et 2 votes contre.

Mme Clémentine HOCHART : *C'est une non-participation.*

M. Serge BÉRARD : Donc sur 32 votants. Merci.

M. Sébastien FRANCOIS : Et ensuite, je crois que ce sont les scouts et guides de France qui, pour rappel, sont une association déclarée d'utilité publique donc 69 adhérents sur la commune, 53 Brignairots, tout le monde connaît les scouts de France qui permettent le développement et l'autonomie des jeunes donc ça marche très bien. Ils ont de plus en plus d'enfants donc on souhaite continuer à les soutenir, comme depuis quelques années, et on propose le même montant que l'année dernière, à savoir 800 €.

M. Serge BÉRARD : Des questions ou des remarques ?

Mme Marie DECHESNE : Juste pour dire que je ne prendrai pas part à ce vote.

M. Serge BÉRARD : Très bien, pas d'autres remarques ou questions ? On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 2 votes contre et une personne qui ne prend pas part au vote, un élu, donc 30 pour.

24. ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE LA CULTURE

Subvention 2024

Rapporteur : Anne-Claire ROUANET

Mme Anne-Claire ROUANET : On va passer aux subventions pour les associations dans le champ de la culture. On démarre par les Amis du Vieux Brignais, assez classique : 162 adhérents, et leur subvention sert essentiellement à 100 % à payer le contrat du logiciel des archives sécurisés, « archivite » qui permet de sauvegarder les archives communales et qui, pour l'année 2024 est de 740 €. Pour mémoire, c'était également la même somme en 2023. Les services avaient arrondi à 750. On a laissé à 740 €.

M. Serge BÉRARD : Des remarques ou des questions ? Passons au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Mme Anne-Claire ROUANET : Ensuite, Festival de la Bulle d'or. Comme chacun sait, c'est un festival qui existe depuis plus de 30 ans sur Brignais, 37 adhérents, 60 bénévoles. En 2022, 4 700 visiteurs sur le festival et en 2023, on a presque atteint les 5 000 avec 4 900 et comme ils ont entendu que je dirais que les finances de la Mairie n'étaient pas toujours extensibles, ils ont été raisonnables. Cette année, un petit peu plus raisonnable, et ont décidé de ne demander que 13 000 €. C'est ce qu'on propose, de leur accorder ; une subvention de 13 000 €, 1 000 € de moins qu'en 2023.

M. Serge BÉRARD : Sans doute lié à un bon festival.

Mme Anne-Claire ROUANET : Exactement.

M. Guy BOISSERIN : Il n'y a pas une subvention aussi du Département, qui est versée à nous ou à eux ?

M. Serge BÉRARD : Non, c'est fini ça.

M. Guy BOISSERIN : À cette époque-là, on est passé à 14 000 parce qu'on récupérait 5 000 ; maintenant...

Mme Anne-Claire ROUANET : Ah non pas du tout. Excuse-moi Guy ; en fait en 2021 effectivement je n'ai

pas repris l'historique antérieur à 2021 et 2021 compris, on avait une subvention de 5 000 € et il y avait un budget communication qui était à-peu-près de 9 000 €, mais qui était au SCOM en fait, au service communication de la ville et il a été décidé pour une clarté, de relocaliser cette subvention de 9 000 € directement auprès de l'association du festival et ce sont eux-mêmes qui gèrent leur communication et, effectivement, c'est une association qui perçoit des subventions du Département, de la Région aussi.

M. Serge BÉRARD : Il y a une bonne dynamique actuellement.

Mme Anne-Claire ROUANET : Exactement.

M. Serge BÉRARD : Des questions ou des remarques ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité merci.

Mme Anne-Claire ROUANET : Nous passons au Théâtre des Quatre cents coups. L'an dernier, pour mémoire, on avait augmenté la subvention puisque c'était le dixième anniversaire de l'association et il avait été octroyé une subvention de 2 600 €. Pour l'année 2024, il n'y a pas d'événement particulier. Ils sont revenus à une demande qui correspond aux années antérieures à 2023.

Ils nous ont demandé 1 000 € et on propose de leur accorder 1 000 €, sachant que cette association propose des ateliers de cours de théâtre pour les jeunes et est régulièrement présente sur les manifestations de la ville, au forum des associations, mais aussi à la Nuit de la lecture, par exemple, donc une association bien dynamique.

M. Serge BÉRARD : Ils ont proposé un Cyrano de Bergerac cette année, qui a fait un carton sur trois jours.

Mme Anne-Claire ROUANET : Et qui sera rejoué, c'est pour ceux qui l'ont loupé, n'hésitez pas à y aller. Ça vaut le coup. Il y a une date de prévue en mars, de mémoire, à vérifier la date.

M. Serge BÉRARD : Très bien. Des questions ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Mme Anne-Claire ROUANET : Une nouvelle demande cette année de la part du Festival Quais du départ, qui a été, en 2023, domicilié sur Brignais et qui, aujourd'hui prétend à une demande de subvention. Comme vous le savez, c'est notre festival de films, de voyages, de documentaires et de livres, également de voyages donc 2 adhérents, beaucoup de bénévoles, une cinquantaine de bénévoles, une affluence de l'ordre de 6 500 visiteurs sur la totalité des événements ; alors ces 6 500, ça comprend également les escales qui se font au niveau des médiathèques de la CCVG. Ce n'est pas uniquement sur Brignais, mais il y a quand même beaucoup de monde sur Brignais. Ils travaillent beaucoup en partenariat avec la médiathèque, avec les médiathèques de la CCVG et ils continuent à faire des choses sur Lyon puisque c'était à l'origine un festival lyonnais, donc ça ramène des lyonnais sur Brignais.

Ils ont demandé 5 000 € et il a été proposé, pour cette première année, de leur accorder une subvention de 2 000 €, qui a été discutée en Commission n°4.

M. Guy BOISSERIN : Oui, je m'étonne de voir qu'il n'y a que deux adhérents. A ma connaissance, pour faire une association il en faut au moins trois.

M. Sébastien FRANCOIS : Ah non, deux.

M. Guy BOISSERIN : D'accord et ça ne vous choque pas qu'il y ait que deux adhérents dans cette association ; un président, un secrétaire et trésorier. On peut faire que deux, ah d'accord. Moi, je n'appelle pas ça une association.

Mme Clémentine HOCHART : *Pour répondre, c'est effectivement deux salariés et non deux adhérents.*

Mme Anne-Claire ROUANET : Il y a une petite erreur, merci Mme HOCHART.

M. Serge BÉRARD : C'était bizarre, oui.

M. Guy BOISSERIN : Excusez-moi mais du coup on ne connaît pas le nombre d'adhérents.

Mme Solange VENDITTELLI : C'est une association où il n'y a pas d'adhérents du coup parce qu'il y a 6 500 visiteurs, c'est je veux dire que c'est plutôt, ça ne fait pas très associations, je trouve. Je connais pas du tout ; c'est sur Lyon avant, c'est ça ?

M. Serge BÉRARD : Tu connais la Bulle d'or ? C'est le même principe, c'est-à-dire que la Bulle d'or est centrée autour de tous les adhérents, ceux qui s'investissent dans ce projet-là, sont des gens qui sont passionnés de bandes dessinées. Là ce sont des gens qui sont passionnés de voyages, de films documentaires de voyages et qui se mobilisent pour attirer des réalisateurs, des auteurs. C'est vraiment équivalent. On a une belle opportunité qu'on a eu quand même, parce qu'on valorise nos espaces avec deux festivals que beaucoup nous envie : le festival de la Bulle d'or avait fait ses preuves et maintenant, on a le festival Quais du départ, qui fait vraiment rayonner la commune.

J'ai eu l'occasion de le voir lorsque je m'étais rendu au moment où ils déménageaient, j'avais participé à un festival à Lyon, ils m'avaient invité : il y avait beaucoup de monde dans une salle où ils présentaient leurs documentaires. Je pense qu'on a vraiment une chance incroyable de récupérer comme ça un travail fait pendant des années sur la ville de Lyon et qui nous arrive tout cuit dans la commune pour valoriser notre commune et la rendre attractive. C'est vraiment, on doit ça au fait que le hasard a fait que les deux fondateurs sont Brignairots. C'est vraiment un concours de circonstances incroyable, et désormais, Brignais a à l'automne un festival de la bande dessinée, au printemps, un festival du voyage, on va dire vertueux, parce que toutes les expériences qui sont présentées, sont extrêmement intéressantes, ouvertes sur le monde, et je pense que ça correspond bien à notre ville. En tout cas, c'est mon point de vue et valorise vraiment l'ensemble de notre travail culturel au Briscope.

Mme Anne-Claire ROUANET : Pour compléter effectivement (je te donnerai la parole après) donc deux salariés, 50 bénévoles, ce sont 50 bénévoles adhérents. C'est ce que tu nous voulais nous dire.

Mme Sylvie GUINET : Anne-Claire, c'est ça, quand on regarde sur leur site, c'est ce qui est précisé.

M. Serge BÉRARD : C'est le même principe que la Bulle d'or, ils fonctionnent pareil, pendant l'année ils sont quelques-uns à se mobiliser, les bénévoles, et puis ils rassemblent tout le monde quelque temps avant et ils ont un petit turn over mais c'est vraiment des passionnés de ces sujets-là.

De la même façon que, après, les festivaliers sont heureux de rencontrer les auteurs pour la BD, les festivaliers sont aussi heureux d'être au contact de gens qui ont vécu des expériences qui sont présentées dans les documentaires. Je vous propose de passer au vote. Vous avez vu qu'on n'a pas répondu à la totalité de leur demande. Il faudra aussi qu'ils nous rendent des comptes sur comment ça se passe à Brignais. C'est la deuxième année, enfin ce sera la troisième année, on va engager un process. On n'en est pas aux 13 000 € de la Bulle d'or, peut-être qu'ils n'en auront jamais besoin et tant mieux s'ils fonctionnent bien avec ces sommes là donc à voir quelle est la réalité de leurs besoins et en quoi notre subvention contribue à la réussite de leur projet, qui est aussi la réussite de Brignais finalement.

Mme Anne-Claire ROUANET : Oui, d'autant plus qu'ils ont la mise à disposition du Briscope qui est valorisée bien sûr. Ils participent également aux expositions Guy de Chauliac... donc ils font rayonner le festival sur toute la ville.

M. Serge BÉRARD : Il faut se rappeler que ces festivals, en plus, méritent, enfin c'est de permettre des actions auprès des scolaires, pour l'ensemble de la communauté éducative. C'est très intéressant ; ça fait un support très riche pour toute l'année.

M. Lionel CATRAIN : Juste pour compléter, pour dire aussi qu'il y a des étapes du festival Quais du départ qui se font dans toutes les médiathèques de la CCVG. Ça rayonne au-delà de Brignais, c'est vraiment sur toute la CCVG.

M. Serge BÉRARD : Bien pour cette subvention de 2 000 € pour le Festival Quais du départ. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Une abstention et adopté à l'unanimité avec une abstention.

Mme Anne-Claire ROUANET : Il nous reste une association. Il en reste un petit peu plus, mais sur cette présentation, il s'agit d'une nouvelle compagnie de théâtre, la Compagnie de l'élan qui a été créée en janvier 2023 et qui joue, lorsqu'elle joue en fait c'est pour que les recettes servent à des actions caritatives et les fonds récoltés sont versés aux enfants en difficultés. Il nous semblait quand même intéressant d'aider un tout petit peu. Ils ont demandé 1 000 €. Il nous semblait intéressant ; 1 000 €, c'est la subvention que reçoit le Théâtre des Quatre cents coups. On n'allait pas leur donner cette somme. Il nous semblait intéressant de marquer notre intérêt, parce qu'une deuxième compagnie de théâtre, pourquoi pas sur Brignais, ça peut être intéressant. On propose de leur donner 150 €, de leur verser 150 €.

M. Guy BOISSERIN : La « Comme Ell'Dit », elle n'existe plus ?

Mme Anne-Claire ROUANET : Non elle n'existe plus mais effectivement c'était la somme que la troupe « Comme Ell'Dit », recevait son temps.

M. Serge BÉRARD : C'est une subvention d'accueil.

Mme Anne-Claire ROUANET : C'est ça.

M. Serge BÉRARD : Et reconnaissance. S'il n'y a pas d'autres remarques, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté l'unanimité.

Mme Anne-Claire ROUANET : Juste pour mémoire, il nous reste, au niveau de la culture, deux subventions qui vont être votées avec le volet sport, puisse que ce sont les sections culturelles de l'Amicale Laïque de Brignais et la section danse Espérance et Vaillantes Brignais donc sur cette partie-là, on fera un duo.

M. Serge BÉRARD : Claude MARCOLET pour le sport.

25. ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DU SPORT

Subvention 2024

Rapporteur : Claude MARCOLET

M. Claude MARCOLET : Matthieu DAMBLIN interviendra le cas échéant sur des points de détails complémentaires. Le Sud Lyonnais Basket donc 521 adhérents, qui rayonne, qui couvre quatre communes. En termes d'adhérents c'est 25 % de Brignairots, pour information.

La subvention demandée est de 6 000 €. Vous savez que les subventions qu'on alloue aux associations sportives est régi par un calcul, maintenant qui est quasiment, qui est appliqué intégralement, qui répond à des critères en fonction du nombre d'adhérents, du nombre de jeunes, du nombre de Brignairots, d'un pourcentage avec des coefficients modérateurs. Globalement, ce calcul s'applique et définit un nombre de points et sur un budget global de subventions allouées au sport, on a une affectation qui est calculée. Pour le SLB, la proposition est de 4 400 €. On avait eu des questions en Commission n° 4 sur ce que versaient les autres communes donc ça intéresse Mme CONSTANT a priori.

M. Serge BÉRARD : Mme CONSTANT va nous dire, elle connaît les montants.

Mme Christiane CONSTANT : Je m'intéresse beaucoup à ce que vous dites et je disais qu'avant on avait des dossiers beaucoup plus complets avec le budget prévisionnel, la trésorerie en caisse, si les 4 400...

M. Claude MARCOLET : On voit en Commission les questions qui sont demandées, on apporte des réponses.

Mme Christiane CONSTANT : C'est ce que j'expliquais à Lionel.

M. Claude MARCOLET : Toutes les années précédentes, on présente une synthèse qui est là.

Mme Christiane CONSTANT : Oui mais on ne sait pas si ça équilibre le budget de toutes les associations.

M. Claude MARCOLET : De toutes les associations. On a mis en place le portail numérique cette année, toutes les associations, d'ailleurs subventionnées ou pas, apportent leurs éléments, les PV d'assemblées générales, qui comprennent les comptes, qui comprennent l'intégralité des informations, le nombre d'adhérents tout ce qu'on leur demande.

Au niveau du sport, il y a eu un tout petit truc au niveau du portail, qui n'a pas bien fonctionné. On a demandé en dernier recours, par papier, très peu de temps avant d'ailleurs le Conseil d'adjoints sur lequel on a discuté, mais globalement tout cela est disponible. On a vraiment tous les éléments pour toutes les associations.

M. Serge BÉRARD : En commission ou lors du débat en Commission ; vous les avez ?

M. Claude MARCOLET : Lorsque les questions sont posées. Tout à fait, on apporte tout ça.

M. Serge BÉRARD : C'est vrai que ça se discute, c'est vrai que c'est en Commission que vous êtes tous représentés que sont discutés, mais on peut donner tous les éléments.

M. Claude MARCOLET : On ne peut pas non plus rentrer dans le détail du compte de toutes les associations. En plus, il y a certaines associations qui préfèrent, qui sont multi activités, par exemple, qui ne souhaitent pas savoir quelle section gagne tant d'argent...et il y a une mutualisation. Tous les chiffres, on les a tous et on les donne. On propose une subvention que si les dossiers sont complets et qu'on a effectivement tous les éléments tangibles pour pouvoir décider de ce qu'on va faire.

M. Serge BÉRARD : Il n'y a pas de souci pour communiquer toutes les informations qui sont détenues par les élus. En Commission elles sont données après vous vous parlez, Mme CONSTANT, avec vos collègues.

M. Claude MARCOLET : Il y a une question qui a été posée en Commission n°4 sur laquelle on n'avait pas les éléments de réponse sur le budget de cette année, c'était l'apport des autres communes qui sont dans la même phase que nous de vote des budgets et des subventions. Pour cette année, je ne les ai pas, mais pour l'année dernière, Matthieu ? Globalement ça représentait un total de 18 300 €.

M. Matthieu DAMBLIN : Oui c'est ça, on est sur des volumes qui sont assez proches donc Brignais 4 300 € l'an dernier, Charly 4 500 €, Millery 4 500 € et Vourles 5 000 €.

M. Claude MARCOLET : On est à-peu-près d'ailleurs dans les ratios. Il faut savoir qu'il y a 73 % des adhérents qui sont de ces quatre communes.

M. Matthieu DAMBLIN : 67 %.

M. Claude MARCOLET : Dans les apports en termes de d'équipement on est devant toutes les communes de ces quatre communes.

M. Matthieu DAMBLIN : Oui c'est ça. Si on regarde les apports ou les aides indirectes, on était à près de 24 000 € puisque notamment, la mise à disposition du Brisport et du CPMX est très utilisée pour cette association.

M. Claude MARCOLET : Voilà, sur des créneaux récurrents d'entraînement de matchs mais également sur des matchs complémentaires qui viennent se greffer en fonction d'une belle évolution du club, donc des nouveaux matchs qui se sont greffés, d'utilisation complémentaire de l'équipement.

M. Lionel CATRAIN : Juste pour reprendre ce que disait Christiane CONSTANT, ce qui pourrait être une piste d'amélioration de ces slides qu'on a amélioré au fil du temps, puisqu'avant on avait juste la subvention de l'année puis débrouillez-vous avec ; maintenant, on a petit à petit, amené toutes les subventions des années précédentes et on voit l'évolution ; juste rajouter la ligne de quel est le budget, s'il y a un trésorerie éventuellement déficitaire oui- non et si la subvention apporte l'équilibre ou pas. Juste ça en résumé, sur la slide.

M. Serge BÉRARD : J'ajouterai qu'il manque la valorisation des apports qu'on a à calculer par ailleurs, mais des apports en nature.

M. Lionel CATRAIN : Oui, Matthieu nous l'a annoncé pour l'année prochaine, je crois.

M. Serge BÉRARD : Ça va venir.

M. Lionel CATRAIN : Mais ça peut être une piste d'amélioration de ces slides-là.

M. Serge BÉRARD : Vous avez compris que ce qu'on souhaite, c'est que vous soyez tous à l'aise, que les élus soient à l'aise pour voter sa subvention en toute transparence.

M. Claude MARCOLET : Je suis assez effectivement d'accord sur ce qu'on a dit en Commission n°4, c'est-à-dire de faire figurer adhérents N-1 également pour voir l'évolution, le budget, éventuellement alors la trésorerie peut-être pas, mais au moins quelques éléments.

M. Serge BÉRARD : Je pense que, comme en plus, désormais, à partir du portail, on pourra faire des extractions, à mon avis ça va faciliter énormément les choses car il y aura de moins en moins de papier, de plus en plus de possibilités de traitement numérique. Ça fait partie des atouts de l'outil qui se met en place, n'est-ce pas Nicolas ; merci Nicolas, parce que c'est vrai que c'est un travail au départ, de paramétrages, d'installations...mais je compte bien, et c'était notre volonté de rendre des choses accessibles, rapidement, efficaces, qu'on ne perde pas de temps, que les services ne passent pas de temps non plus, parce que gérer, vous avez vu le nombre d'associations quand il faut le traiter en papier, c'était très lourd.

Là, on est en train de progresser et on entend bien les pistes encore d'amélioration qu'on va intégrer. On va passer au vote pour le basket sur la subvention 4 400 €. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité merci. On continue.

M. Claude MARCOLET : Le Delta Sport donc Delta Sport, une demande à 3 800 € et on est exactement sur la subvention qui est proposée à 3 000. Pourquoi 3 950 ? On est sur les 3 800 €. Le calcul des critères approchés était même un tout petit peu au-dessus de 3 800 € et les 3 950, c'est simplement, c'est qu'on verse 150 € au titre de la participation au titre de cette année qui vient de s'écouler aux sports en série. Il y a eu une participation Delta, c'était le cas aussi pour le SLB d'ailleurs donc 3 950. Il faut savoir que Delta, en termes d'adhérents il y a eu une évolution de 26 adhérents en plus, on est passé à 266 adhérents, pour 240 l'année dernière. Est-ce qu'il y a des questions sur le judo ?

M. Lionel CATRAIN : Vous voyez, typiquement, c'est cette subvention-là, pas pour stigmatiser l'association mais qui nous a posé question. L'association demande 3 800 €, on ne lui verse pas une subvention pour équilibrer. On lui verse une subvention pour équilibrer, plus un truc qu'on lui donne pour Sports en série. On a eu le débat en Commission donc on a compris que c'était Sports en série, si on a bien intégré mais, par contre, au bout d'un moment, on sort de la logique de la subvention qui sert à équilibrer les comptes de l'association ; à aider à équilibrer les comptes de l'association. Pourquoi on donne 3 950 € alors qu'eux-mêmes demandent 3 800 € ?

M. Serge BÉRARD : Parce que c'est un engagement qui avait été pris simplement et qu'effectivement quand on fait Sports en série, la plupart du temps les associations mobilisent des professeurs qui sont aussi rémunérés donc on les encourage.

M. Lionel CATRAIN : On va refaire le débat. On ne conteste pas le fait de donner 150 € pour Sports en série, ce n'est pas le sujet, mais c'est le principe, la subvention. Les gens demandent une somme, on leur donne plus parce qu'ils ont participé à une animation de la commune. Très honnêtement, je trouve qu'on sort de la logique de on donne une subvention.

M. Claude MARCOLET : Ce qui se passe, c'est que pour Delta les critères nous amènent à ce montant-là. Simplement, l'engagement qu'on avait pris de verser au titre des participations 2023, on tient à cet engagement et on l'ajoute. Il se trouve effectivement que si les calculs des critères avaient donné 3 500 €, ils auraient touché 3 650 €.

Mme Solange VENDITTELLI : Ce n'est pas la remise en question, c'est qu'il y aurait dû avoir, peut être deux lignes, c'est ce qu'il veut dire ; une ligne spéciale pour Sports en série, voilà.

M. Serge BÉRARD : Ok, par rapport à cette notion d'équilibre aussi, je crois qu'il faut regarder les choses clairement. Les associations, elles comptent sur nous, elles ont, d'une année sur l'autre à-peu-près la même subvention. Elles savent que ça va participer à leur équilibre. Une année, elles vont dépenser un peu plus d'argent elles vont pomper un peu dans la caisse. L'année d'après elles auront un peu plus de ressources et c'est cette relation dans la durée et de confiance qui permet de stabiliser le fonctionnement de toutes ces associations, avec qui ça se passe d'ailleurs très bien, qui comprennent bien nos enjeux et qui jouent le jeu.

Après, il peut y avoir, c'est vrai qu'on avait pris cet engagement et on les remercie vraiment, les associations parce qu'elles ont joué le jeu des Sports en série. C'est vrai que ça leur permet aussi, peut-être, de rencontrer de nouveaux adhérents futurs mais c'est un plus qu'un effort qu'ils ont fait et qu'on reconnaît.

M. Claude MARCOLET : Surtout que les intervenants ne sont pas tous des bénévoles qui vont venir, ils ont également des intervenants qui sont payés, et ils viennent un dimanche matin. On avait eu cette demande, on a mis en place ce dispositif et on tient l'engagement.

Mme Christiane CONSTANT : On ne remet pas en question la vie associative de cette commune, l'engagement des associations, le besoin de financement, le besoin d'équilibre des budgets. Ce que nous remettons en question ce soir, c'est que cette chambre d'enregistrement qu'est le Conseil municipal, manque de connaissances et on devient complètement passifs si vous voulez, on vote, vous savez pourquoi vous avez mis 150 €... Nous, nous votons sans être, si vous voulez, dans la fine connaissance des dossiers. Avant, c'est vrai qu'on avait une fine connaissance des dossiers, c'était très, très complet, puisque je faisais partie de cette Commission d'attribution des subventions. Mais là, vous voyez cette passivité, c'est dommage pour nous en tant qu'élus.

M. Serge BÉRARD : Mais, Mme CONSTANT, je tombe de ma chaise à vous écouter., On n'a rien changé

aux pratiques. Ça fait 40 ans que vous êtes dans ce Conseil municipal, on n'a jamais présenté les choses avec autant de transparence et la capacité d'accéder aux informations. Vous pouvez venir en Commission, vous avez votre collègue, je pense qui est en Commission. Il vous donne tous les éléments.

Mme Christiane CONSTANT : Je ne suis pas sur la transparence, je suis sur simplement avoir d'autres critères si vous voulez, comme vous dites, 150 € de plus ; moi je ne le savais pas.

M. Claude MARCOLET : C'était déjà le cas l'année dernière.

Mme Christiane CONSTANT : Mon cher collègue assiste aux Commissions mais il n'est pas là en train de me dire ça y est...il ne faut pas rêver. Nous ne sommes que deux ; vous vous êtes combien ?

M. Serge BÉRARD : Mme CONSTANT, proposez-nous une méthode pour que vous soyez plus à l'aise pour comprendre ce qui se passe dans les associations, quelle méthode vous nous proposez ? Moi, je suis à l'écoute.

Mme Christiane CONSTANT : Le budget de l'association, son budget et son bilan, son budget prévisionnel. Ce qui manque pour l'équilibre ou pas, s'ils ont une trésorerie, c'est tout.

M. Serge BÉRARD : C'est ce qui est donné en Commission et qui est discuté.

Mme Christiane CONSTANT : Non vous n'avez pas ça en Commission. Avant vous l'aviez avec nous parce que vous faisiez partie des mêmes Commissions que moi. Souvenez-vous, le temps qu'on passait sur chaque dossier, le temps qu'on passait sur tous ces critères. Avant, vous étiez avec moi. Je me souviens très bien.

M. Serge BÉRARD : Ah bon ? Écoutez, très franchement, je le répète, il faut que vous soyez à l'aise avec ces subventions. S'il y a des choses à revoir, parce qu'on a peut-être dérapé, je ne sais pas à vous écouter, par rapport à ce qui se faisait. Si vous n'avez pas assez d'infos qu'est-ce qu'on met en place pour répondre à votre attente ? Pour que vous ne soyez pas en train de dire que c'est simplement une chambre d'enregistrement. Vous pouvez donner votre point de vue sur chacun des dossiers, il faut regarder en annexe qu'on pourra rajouter à ce moment-là.

M. Claude MARCOLET : Oui, mais ça a été demandé d'ailleurs par Lionel, je crois, peut-être par Laurence, en Commission. On va faire évoluer les documents et les éléments présentés pour la prochaine session.

M. Serge BÉRARD : Peut-être que la chose la plus simple sera donnée. Si on peut donner accès à la base de données du futur logiciel qui se met en place, voir si vous ne pouvez pas avoir un code d'accès pour aller voir ce qui se passe dans les comptes, ce sera peut-être la solution. Comme ça, on a tous la même information.

M. Claude MARCOLET : Ça, c'était déjà, c'était déjà la même chose.

M. Serge BÉRARD : Et ce sera probablement comme ça l'année prochaine aussi.

M. Lionel BRUNEL : Je fais une proposition. Je pense qu'effectivement on ne peut pas ici, vu le nombre d'associations, éplucher bilans, comptes de résultats... Sur ce tableau qui fut plus complet que ça à une

époque, moi, je proposerais à minimum deux choses, c'est-à-dire qu'on rajoute sur ce tableau, sur chaque année, deux lignes. La ligne à rajouter, c'est celle du budget de l'association parce que 3 500 € si j'ai 5 000 € de budget, si j'ai 50 000 € ou si j'ai 150 000 €, ce n'est pas la même chose et le nombre d'adhérents sans rentrer dans un tableau à ne plus en finir, combien de femmes, combien d'hommes, combien de ceci, combien de cela.

M. Serge BÉRARD : Le nombre d'adhérents y est déjà. Ce n'est pas très lisible, peut-être, mais...

M. Lionel BRUNEL : Pardon, effectivement, ce n'est pas très lisible. Je ne l'avais pas vu, non, mais ça serait bien, effectivement, de le garder, puisque cette vision sur la période, par un certain nombre d'années je trouve que c'est bien. Après. Il n'y a pas besoin de remonter quinze ans en arrière non plus, parce que les choses évoluent et les choses changent mais on retrouverait ce tableau avec une synthèse qui fait déjà trois lignes, ce qui est pas mal, sur 6 à 7 ans ; ça permet déjà de mettre en perspective le montant de la subvention, le montant du budget et le nombre d'adhérents.

Après, vous avez sorti des ratios de la participation matérielle de la ville, non financière, pourquoi pas ? C'est toujours un peu plus compliqué à estimer. Je n'irai pas beaucoup plus loin que ça, parce que si on veut passer les délibérations dans un temps raisonnable de quelques heures et avoir les éléments pour l'ensemble des gens du Conseil municipal et aussi pour les gens qui nous regardent, qui ne vont pas éplucher les dossiers, venir en Mairie, ouvrir ...on a une petite synthèse assez rapide de la situation.

M. Claude MARCOLET : Je pense que ce qu'on pourra proposer, maintenant qu'on a en plus le portail qui nous permet d'avoir des éléments assez facilement extractibles, c'est peut-être en Commission, l'année prochaine, de travailler sur un tableau de synthèse avec le budget, le résultat, parce que le budget, c'est une chose, on peut faire 200 000 € budget et puis faire des pertes ou de faire des gains, mais le résultat en bas de tableau, et puis...

M. Serge BÉRARD : Ce que je vous propose, c'est que vous mettiez à l'ordre du jour de cette Commission n°4 la mise en forme des informations qui seront présentées au Conseil municipal. On va avancer.

M. Guy BOISSERIN : Je rappelle que depuis 1995, on doit aussi afficher l'avantage en nature.

M. Serge BÉRARD : C'est pour ça qu'on les a en plus.

M. Guy BOISSERIN : On les a mais je les réclame depuis 1995. Je ne désespère pas de les avoir un jour.

M. Serge BÉRARD : Mais j'ai la même demande, Guy. On les a donnés en cours d'année, on a fait une Commission. Je ne sais pas si c'est dans Commission générale, on a présenté tous les avantages nature. Il serait bien de les rappeler, parce qu'ils doivent aussi être insérés dans la base de données aussi et recalculés chaque année avec les nouveaux taux ; et tout ça c'est du travail qu'il faut automatiser, parce que ça prend beaucoup temps.

Mme Clémentine HOCHART : Les avantages en nature, ils ont été présentés en Commission générale, puis en Conseil municipal.

M. Claude MARCOLET : Et en Commission générale on a demandé à des associations, et on va poursuivre

ce cycle, c'est que les associations elles-mêmes viennent présenter leur bilan et leur état de santé. Elles sont venues, on a eu justement le SLB, on a eu l'EVB et on en aura d'autres.

M. Serge BÉRARD : Je crois qu'on est d'accord sur le fond, il y a un problème de forme, mais qui est important, parce que c'est avec la forme aussi qu'on peut mieux se déterminer. On a entendu les remarques et vous voulez les prendre en compte, d'autant qu'on se dote des outils pour le faire en plus, donc on va y arriver. Ça va dans le sens de ce qu'on souhaite. Pour Delta sport judo : qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité merci, on avance.

M. Claude MARCOLET : Le Raids Eurosporifs, c'est la demande qui est faite, mais on a les 500. C'est pour l'organisation de la foulée des Tard-Venus donc c'est ce qu'on propose et qu'on maintient.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ? On passe on passe au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

M. Claude MARCOLET : Le Vélo Club, une demande de 1 000 € ; un calcul qui nous amène à ça, un petit peu d'ailleurs sensiblement à ce chiffre-là, et on répond positivement à cette demande, si vous l'acceptez.

M. Serge BÉRARD : Pas de questions ?

M. Erwan LE SAUX : Juste comme mes collègues avant, je ne prendrai pas part au vote.

M. Serge BÉRARD : Très bien, donc 32 votants. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec 32 votants.

M. Claude MARCOLET : Le volley. C'est une association qui a connu une très, très forte progression du nombre d'adhérents. Il y a une demande de 3 000 € et le calcul des critères nous amènent à 2 800 € et les 150 € de Sports en série de l'année dernière.

M. Serge BÉRARD : 2950 € pour les 258 adhérents de l'association.

M. Claude MARCOLET : Le volley, on est passé à 258 adhérents donc 173...

M. Serge BÉRARD : Le vrai sujet, le vrai souci pour eux, c'est les créneaux. C'est vrai qu'on est vraiment très court et qu'on a du mal à répondre à leurs attentes.

M. Claude MARCOLET : Nous sommes en discussion avec la directrice pour éventuellement récupérer des créneaux au gymnase qui a été refait mais comme Francheville est en train de refaire son COSEC et utilisant les créneaux c'est un petit peu compliqué, mais on ne désespère pas.

M. Serge BÉRARD : On va y arriver. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

M. Claude MARCOLET : Le Garon Aquatic Club, pareil. Les critères nous amènent quasi à ça et les 150 € de participation, on répond aux 2 600 €, et les 150 € rétrospectifs de la participation au Sports en série. On récidive d'ailleurs le 14 janvier à l'Aqua Garon, donc, il y aura quatre associations qui participeront à la session sports aquatiques.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ? Non. On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui vote

contre ? Adopté à l'unanimité. J'en déduis qu'il n'y a pas de nageurs ici.

M. Claude MARCOLET : La boxe, on s'en est tenu aux critères : ils amènent à 1 300 € plus les 150 de Sports en série. La demande, elle est récurrente depuis trois ans et demi mais c'est une association qui, vraiment, moi mon plaisir, parce qu'il y a vraiment un très, très bon esprit ; ça progresse et j'aimerais vraiment qu'on continue à se développer, qu'on puisse leur offrir les moyens...

M. Serge BÉRARD : Qu'on puisse leur offrir un vrai ring récurrent posé, c'est sûr ; c'est un des sujets.

Mme Solange VENDITTELLI : Je m'interroge, 20 000 € ; ils ont un projet particulier qu'on leur a refusé ?

M. Serge BÉRARD : Non, c'est chaque année ça.

Mme Solange VENDITTELLI : Pourquoi ? On sait très bien que ça ne sert à rien de donner...

M. Claude MARCOLET : A un moment donné ils avaient mis ce montant pour les équipements, les compétitions...

Mme Solange VENDITTELLI : Personne ne leur a expliqué qu'il fallait avoir un projet particulier ?

M. Claude MARCOLET : Oui, j'échange avec eux.

Mme Solange VENDITTELLI : C'est dommage parce que quand on demande trop...

M. Serge BÉRARD : Par contre, là aussi on a un enjeu d'aménagement ; la boxe est un sport qui est très apprécié. On voit, 100 adhérents, ça a progressé en une dizaine d'années très fortement, et il faut qu'on leur donne un espace avec un ring qui va bien. Qui s'abstient ? Mme CONSTANT ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité merci, Claude.

26. ASSOCIATION AMICALE LAÏQUE DE BRIGNAIS

Subvention 2024

Rapporteur : Claude MARCOLET - Anne-Claire ROUANET

M. Claude MARCOLET : Sur l'Amicale laïque, l'année dernière, on a séparé les activités sports et culture. Le sport, c'est huit sections sportives, vous les voyez : randonnée pédestre...650 adhérents. C'est le chiffre et on l'a repris dans le calcul, il n'est pas de 651. Il nous manquait un document, mais qui a été repris dans le calcul, c'est 718, aujourd'hui adhérents pour le sport à l'Amicale laïque, donc 718, mais qui a été bien pris pour le calcul des critères.

L'Amicale laïque, c'est 623 adultes pour 95 enfants. C'est ce qui fait aussi, dans le calcul dans le critère qu'on favorise effectivement la jeunesse. Pour la partie sport, on est à 7 850 €, qui comprend trois fois 150 €, puisqu'il y a eu trois sections qui ont participé donc 450 € dans le cadre des Sports en série, 7 850 moins 450, c'est 7 400 € au titre des critères et 450 € pour les Sports en série.

Mme Anne-Claire ROUANET : Juste un petit mot sur les sections culturelles : on a danse, atelier créatif, anglais, qu'on a mis également là, et atelier d'art. En 2022 il avait été accordé 4 600 € et pour 2024, enfin 2022, 2023 et on propose 1 000 € de plus, soit 5 600 €, pour la bonne raison que, en particulier en section danse, on a plus 30 % d'inscrits. On est passé, par exemple, de 103 mineurs à 145. On a également des

adultes et puis, il y a un très fort partenariat de l'AMB. Je n'ai pas parlé jusqu'ici du pass culture qu'on a reconduit, mais l'année dernière, ils avaient offert une réduction sur des ateliers donc il y a un partenariat avec le Briscope.

Il y a également un partenariat qui se met en place avec la MJC pour des ateliers hip-hop donc pour les aider, en particulier sur la section culturelle, on propose 1 000 € de plus cette année.

M. Guy BOISSERIN : Oui, c'est pour ma culture personnelle. Qu'est-ce que ça veut dire atelier de différentes esthétiques ?

Mme Anne-Claire ROUANET : Les esthétiques, c'est la danse. Le type de danse, c'est-à-dire de la danse de jazz, du hip-hop...

M. Guy BOISSERIN : On pourrait résumer en disant cours et ateliers de danse, tout simplement.

Mme Anne-Claire ROUANET : De différents types de danses. Il y a de la street-danse aussi.

M. Claude MARCOLET : On va travailler sur un projet avec l'Amicale laïque, avec la MJC dans le cadre de l'ouverture du skate-parc et tout ce qui est...

Mme Anne-Claire ROUANET : Alors ce sera la semaine de la culture urbaine à partir du 30 avril jusqu'au 05 mai, qui se clôturera par le spectacle « Dance and speak easy » qui est un très, très beau spectacle de hip-hop, type un peu cabaret, mais il y aura des démonstrations en plein-air ; à construire.

M. Serge BÉRARD : Au passage, grâce à l'apport dans le dossier skate-parc de l'Amicale laïque ça nous a facilité l'élaboration du dossier et nous a permis notamment d'accéder à des subventions extrêmement intéressantes, puisqu'il y avait un enjeu associatif derrière le projet skate-parc. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ?

Mme Laurence BEUGRAS : Juste pour préciser que je ne prendrai pas part au vote.

M. Serge BÉRARD : Très bien donc 32 votants. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Le montant de la subvention totale, on peut faire l'addition 13 450 €, je crois, tout le monde l'avait vu. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité merci.

27. ASSOCIATION ESPÉRANCE ET VAILLANTES DE BRIGNAIS (EVB)

Subvention 2024

Rapporteur : Claude MARCOLET - Anne-Claire ROUANET

M. Claude MARCOLET : Section sports EVB, 13 sections. Il y a la section nouvelle, c'est l'escrime, qui s'est montée l'année dernière et qui se met en place. Il y a un nombre d'adhérents qui est là, qui est de 34 en tout donc pour une première année, c'est vraiment très, très bien ; avec essentiellement 25 enfants et 9 adultes sur la section escrime. Ensuite nous avons les sections qui ont vu le nombre d'adhérents augmenté. C'est vraiment une grosse progression pour EVB ; on est passé de 901 adhérents au global à 1 058, et une répartition de 496 adultes pour 562 enfants.

C'est vraiment une très, très forte tendance sur la jeunesse pour l'EVB. On est sur un calcul qui donnait

de mémoire 17 000 €. Il y a quatre participations aux Sports en série et si on calcule bien, quatre fois 150 donc 600 €. C'était 17 200 € au titre des critères et donc 600 € au titre des Sports en série.

Mme Anne-Claire ROUANET : Et pour la section culturelle, qui est essentiellement la section danse, on a 96 adhérents, une toute petite perte d'adhérents par rapport à l'année précédente ; différentes esthétiques ou techniques de danse puisque on a la du classique et du hip-hop, également, plus de jazz. C'est une section qui participe aux concours départementaux. On s'approche un petit peu de la danse sportive. Ils sont aussi en partenariat pour le pass culture. On a décidé de leur accorder la même subvention que l'année dernière, c'est-à-dire 1 800 €.

M. Serge BÉRARD : Des questions ?

M. Claude MARCOLET : Dans les autres évolutions que j'ai oublié de citer sur l'EVB, la grosse évolution, justement, elle est sur les tout petits, c'est au niveau des ouistitis donc l'éveil de l'enfant ; on est passé de 170 à 209 enfants.

M. Serge BÉRARD : Ça marche très bien. Donc subvention totale : 19 600 €. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à 32 voix.

M. Claude MARCOLET : Pour information, là ce sont des associations qui ont demandé des subventions et qui ne rentrent pas dans les critères, dans le sens où on n'a pas le nombre d'adhérents mais on plafonne à cinquante adhérents. Même chose pour Montagne plaisir, ce sont des gens qui, c'était une association, une partie d'association du Centre Social et qui s'est détachée. Ce sont des adultes qui sont passionnés de montagne, qui ont monté ça. On n'est pas dans les critères pour faire une subvention. On a une question pour les shaolins, sur les Sports en série donc c'est en cours de traitement. On va regarder comment répondre effectivement, c'est-à-dire qu'ils avaient fait cette demande de subvention, ils n'ont pas eu les financements des Sports en série. On va traiter ça, on va voir comment le traiter.

M. Serge BÉRARD : Je rappelle que la démarche d'une manière générale, les subventions, finalement, on les analyse sous des angles différents, et en particulier, toutes les associations qui ont vocation à apporter, à intervenir dans le monde éducatif, dans le monde l'humanitaire, dans le monde social, vont être privilégiées. Après, des associations dans lesquelles on trouve des adultes qui sont capables de se financer eux-mêmes, on va leur mettre à disposition éventuellement des moyens matériels mais on n'a pas de raison d'amener des subventions à des gens qui sont auto-finançables. Allez, on passe au volet social.

28. ASSOCIATIONS À CARCTÈRE SOCIAL ET HUMANITAIRE

Subvention 2024

Rapporteur : Michèle EYMARD – Marie DECHESNE

Mme Michèle EYMARD : Bonsoir à tous. Il s'agit de dossiers d'associations qui, chaque année, font une demande. On commence par l'ADMR. Vous avez tous les éléments concernant les adhérents, les bénévoles, les salariés, les bénéficiaires. On vous rappelle que c'est une aide à domicile. Ils sont d'ailleurs assez en difficulté au niveau du recrutement, comme dans beaucoup de domaines, dans beaucoup de

domaines, de soignants ou de personnels à domicile comme ça. L'ADMR a fait une demande cette année de 17 000 € parce qu'elle souhaite, dans leur fonctionnement interne, augmenter des temps entre personnel, pour le personnel, pour, comment dire, pour une cohésion d'équipe pour une meilleure cohésion d'équipe et puis leur permettre un plus grand suivi.

Nous, nous avons estimé que c'était une organisation en interne et que nous resterions sur la subvention qu'on avait allouée l'année dernière, et on a souhaité leur allouer. On vous propose d'allouer une subvention d'un montant de 11 000 € pour l'ADMR.

M. Serge BÉRARD : Bien entendu, c'est une association qui joue un rôle très important dans la commune et qu'on continue à soutenir. Je rappelle qu'on leur met à disposition des locaux gratuitement, qui ne sont pas valorisés, mais il faudra l'accord, on pourra l'afficher et donc nous sommes bien entendu à leur côté.

Mme Solange VENDITTELLI : Je ne comprends pas. 14 adhérents. C'est qui les adhérents ? Parce que les bénéficiaires, je comprends, parce que les adhérents, ils sont censés cotisés.

Mme Michèle EYMARD : Oui, c'est vrai, c'est une bonne question.

M. Serge BÉRARD : Je ne sais pas comment ils sont dissociés les deux. Le Conseil d'administration peut-être.

M. Sébastien FRANCOIS : Si je peux me permettre, c'est des associations qui ont des Conseils d'administration ; pour être membre du Conseil d'administration sauf si on est membre de droit, comme nous on peut l'être dans certaines grosses associations, on est forcément adhérents de l'association.

Mme Solange VENDITTELLI : Là, c'est un bénévole, un petit peu quelque part.

M. Sébastien FRANCOIS : Un adhérent est toujours bénévole d'une association.

Mme Michèle EYMARD : Je peux questionner l'ADMR et puis vous donner une réponse.

M. Serge BÉRARD : Oui, pour avoir une précision là-dessus. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non donc pour cette proposition 11 000 €, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité merci.

Mme Michèle EYMARD : On continue avec l'Amicale pour le don de sang. Ils ont souhaité la même, le même montant que l'année dernière, qui est celui de 200 €. On s'aligne sur leur demande et, si vous êtes d'accord on leur alloue une somme de 200 €.

M. Serge BÉRARD : Là, typiquement, c'est 200 € de reconnaissance, parce qu'ils n'ont pas de problème de trésorerie mais ils nous le demandent et on reste dans cet accompagnement, puisque tout ça va pour financer les collations. Est-ce qu'il y a des questions ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Mme Michèle EYMARD : La suivante, il s'agit de l'UNAFAM qui est l'union nationale des amis et familles de personnes malades, handicapées, psychiques. On est sur le même montant que l'année dernière en sachant que les familles qui sont accompagnées, soutenues sur la commune, a augmenté. Le nombre a

augmenté donc ils sont 19 familles qui sont soutenues par cette association, et puis les partenaires aussi d'événements liés au handicap.

M. Serge BÉRARD : Pas de remarques ou questions ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Mme Michèle EYMARD : Merci. La dernière pour moi, c'est l'association Pour leur avenir qui est donc une association en lien direct avec une autre association sur le Sénégal. Elle est assez nouvelle, cette association, elle est très investie sur la commune. Petit détail qui n'en est pas un, puisque c'est eux qui ont fabriqué, ce sont des femmes sénégalaises qui ont fabriqué les colis, les sacs, plus de 300 puis aussi pour l'accueil des nouveaux Brignairots. Ce sont les femmes du Sénégal qui ont fabriqué, confectionné ces beaux sacs. Ils nous demandent une subvention de 400 € et on est d'accord pour leur allouer cette somme, si vous voulez bien.

M. Serge BÉRARD : Et ils participent également au Comité de vie internationale. C'est intéressant cette ouverture à l'Afrique qu'on n'en avait pas vraiment jusqu'à présent, voire d'ailleurs si on peut peut-être aller plus loin. Est-ce qu'il y a des questions ou remarques ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Mme Michèle EYMARD : Merci, je vais passer la parole à notre délégué à la jeunesse et à l'emploi.

Mme Marie DECHESNE : Bonsoir. Les deux prochaines associations sont dans le champ de l'emploi, c'est la première année que vous les voyez apparaître ici, parce que c'est des associations avec lesquelles on a conventionné et je vous en parle régulièrement chaque année, au moment de la signature de la convention pour Passerelle pour l'emploi il n'y a pas d'historique mise à part 2023, parce que, pour mémoire, c'est une association qui était subventionnée par la CCVG, la communauté de communes, jusqu'à 2022, et pour laquelle on a souhaité ramener le partenariat directement au niveau de la commune pour pouvoir mieux travailler avec l'association et ils ont fait une demande à 5 700 € ce qu'on accorde, si cela vous convient.

M. Serge BÉRARD : C'est une association qui a rencontré quelques difficultés parce qu'elle a perdu le marché des RSA je crois.

Mme Marie DECHESNE : Oui.

M. Serge BÉRARD : Et qu'on continue à soutenir effectivement, parce qu'elle est vraiment tournée vers l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Auparavant, à la CCVG elle était financée globalement, mais c'était assez... ; les besoins de chacune des communes étaient très différents et la vision CCVG n'était pas le bon niveau d'analyse du besoin. Est-ce qu'il y a des questions sur cette subvention ? Je propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Mme Marie DECHESNE : Et deuxième association dans le champ de l'emploi, la mission locale intercommunale du sud-ouest lyonnais, qui est une association qui est subventionnée depuis très longtemps par la commune, qui intervient aussi, comme la précédente, à la plateforme emploi et

cohésion sociale de Brignais avec des permanences régulières et donc celle-ci, la mission locale, s'adresse uniquement aux jeunes de 16 à 25 ans qui sont déscolarisés, complètement, sans formation, sans cours suivis, sans emploi, et qui est donc d'une grande aide pour le suivi de ces jeunes qui ont besoin de soutien et d'accompagnement et il y a deux subventions qui sont pour la subvention de fonctionnement, qui est une provision, parce qu'il y a un calcul savant que je vous détaille chaque année, au moment du versement de la subvention, on attend les résultats de l'année complète pour savoir quel nombre de Brignairots l'association a accompagné ; et le montant de la subvention de fonctionnement dépend du nombre de Brignairots accompagnés.

La provision qui est faite est de 17 000 € pour cette subvention de fonctionnement et ensuite, on a une subvention pour le fonds d'aide aux jeunes, le FAJ, qui est une aide de dernier recours quand toutes les autres aides ont déjà été sollicitées et qu'elles n'ont pas pu aboutir ou pas suffisamment, qui sont des montants qui sont plus petits mais qui permettent de débloquer des situations de grande précarité, souvent, et là, on est sur un montant maximum de 500 € et on verse pareil, une fois que l'année est écoulée au réel, avec un plafonnement à 500 € et vous voyez que, les autres années, on n'était pas forcément tout le temps aux 500 € donc a priori cette enveloppe suffit.

M. Serge BÉRARD : On reverra ce montant-là prochainement. Sur le principe de ce plafond, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité merci.

Mme Sylvie GUINET : Il ne me semble pas avoir vu dans cette thématique la maison médicale de garde et il me semble que les AJD devaient apparaître aussi dans le tableau des subventions.

Mme Michèle EYMARD : La maison médicale de garde ne nous a pas fait de demande cette année. Peut-être, curieusement, mais on a été nous-mêmes étonné. Quant aux AJD, on n'était pas du tout sûr de pouvoir encore travailler avec eux, si on peut dire, puisqu'on n'a su que récemment quand on était maintenu dans la politique de la ville mais effectivement, on se souvenait bien que la demande avait été faite donc pour l'année prochaine, ce sera effectivement signifié.

M. Serge BÉRARD : C'est sûr que là on est dans une période un peu intermédiaire, puisque même eux, pour en pouvoir discuter avec les responsables, ils n'ont pas encore de contrat avec le Département sur la Ville de Brignais parce que le sujet doit être abordé dans la démarche budgétaire du Département. Ils ont des informations concordantes pour penser que ce sera le cas, mais ce n'est pas encore finalisé.

Mme Michèle EYMARD : Nous avons refusé ce montant demandé par cette association, car on a téléphoné à la personne responsable de cette association, qui ne nous a pas donné d'éléments concernant des familles de Brignais qui pouvaient être accompagnées donc nous n'avons pas souhaité répondre à cette demande de subvention.

M. Serge BÉRARD : C'était pour information ; volet animation.

Mme Laurence BEUGRAS : Sur les précédents, on n'a pas vu non plus les pompiers, les jeunes sapeurs-pompiers, ils n'ont pas fait de demande, ou c'est après.

Mme Clémentine HOCHART : *Non, il n'y a pas eu de demande non plus malgré les relances.*

Mme Laurence BEUGRAS : Ni pour les JSP ni pour l'Amicale ? Ok, merci.

29. ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE L'ANIMATION

Subvention 2024

Rapporteur : Anne-Marie MANDRONI – Éric JACQUET

Mme Anne-Marie MANDRONI : Bonsoir. Nous allons commencer par l'Amicale des interclasses. Comme vous voyez, ils sont 21 bénévoles et ils ont un rôle d'aide financière et technique auprès de la classe de l'année entrante, si on peut dire, je ne sais pas si on peut dire comme ça, oui et cette année, ils nous demandent, pour l'année prochaine, 5 000 €. Ils ont une trésorerie de 1 100 €, avec un petit déficit cette année de 350 € environ. C'est tout ce que je peux vous dire, et on vous propose de leur donner, comme l'année dernière, 1 800 €.

M. Serge BÉRARD : Cela compensera le déficit, l'idée c'est bien entendu d'accompagner ces interclasses. On a beaucoup de mal, à la sortie du Covid, à relancer les interclasses ; actuellement la fête des classes et des interclasses se fait en même temps. Je pense que ça dynamise bien et je crois qu'on a une année, une classe qui va être très dynamique.

Mme Anne-Marie MANDRONI : C'est ça. Nous avons une présidente très dynamique qui a déjà prévu un loto. Je pense que ça va être une belle année des classes.

M. Serge BÉRARD : C'est ça qui compte.

Mme Anne-Marie MANDRONI : En plus du défilé du passage de flambeau.

M. Lionel CATRAIN : Du coup c'était presque parfait, mais il y a combien d'adhérents ?

Mme Anne-Marie MANDRONI : Pour les interclasses, elles sont à-peu-près une dizaine, mais je ne sais pas si elles sont uniquement bénévoles ou adhérentes, mais si elles sont adhérentes, la participation, c'est 10 €.

Mme Solange VENDITTELLI : Je crois qu'il n'y a pas d'adhérents aux interclasses. Les adhérents sont dans les classes, c'est les conscrits. Là, c'est que des bénévoles.

Mme Anne-Marie MANDRONI : Oui et après les adhérents par classe, ça dépend des années.

M. Serge BÉRARD : En tout cas on est content que l'Amicale interclasses fonctionne et continue à assurer le lien entre les classes. Il y a eu des défis chaque année ; alors cette année c'était compliqué parce qu'on a été très perturbé dans l'animation par les deux jumelages qui ont décalé les dates, notamment pour les classes et là, je crois que cette année on reprend des dates normales, on va reprendre un cycle normal.

Mme Anne-Marie MANDRONI : C'est vrai que ça les a perturbés au mois de juin et après, elles ont fait leur défilé en septembre et faire ensuite le passage de flambeau ; c'était trop court.

M. Serge BÉRARD : Oui ça faisait beaucoup en peu de temps.

Mme Anne-Marie MANDRONI : Elles ne sont pas nombreuses quand même.

M. Serge BÉRARD : On va suivre ça de près en 2024. Pour une subvention de 1 800 € à l'Amicale des interclasses en 2024, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Mme Anne-Marie MANDRONI : Le Comité des fêtes, ils ont un beau nombre de ; ils sont pas mal de bénévoles, mais c'est vrai que, sur chaque animation, elles sont moins nombreuses. Il n'y a pas 40 personnes qui viennent aider.

Les personnes sont nombreuses à organiser, mais après pour assurer, ils sont moins nombreux. Ils demandent 10 000 € et sur leur compte, elles ont 4 380 € et elles ont fait quand même, sur leurs manifestations, quelques bénéfices d'un peu plus de 1 000 €. Nous avons décidé de leur donner, comme l'année dernière, 3 000 €, si vous êtes d'accord.

M. Serge BÉRARD : On voit que c'est une association qui est quand même très dynamique, et on est très présent à leur côté aussi, puisqu'on a été demandeur ; la création de ce Comité des fêtes, et on s'aperçoit que ça fonctionne et qu'il y a une bonne dynamique qui s'installe autour de toutes les activités qu'elles ont créées progressivement.

Mme Anne-Marie MANDRONI : Elles font des animations familiales pas chères, donc tout le monde peut participer.

M. Serge BÉRARD : Je sens qu'il est temps qu'on arrive au bout des subventions. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité pour 3 000 € pour le Comité des fêtes.

Mme Anne-Marie MANDRONI : Et je passe la main à Éric JACQUET pour le commerce.

M. Éric JACQUET : Bonsoir. L'association Brignais commerces et vous, qui représentait 45 membres environ sur année 2023, ils relancent leurs adhésions donc à aujourd'hui, on ne sait pas combien ils seront, mais on espère un petit peu plus. Ils nous ont fait une demande de 15 850 €, ce qui s'explique par une demande d'un poste d'alternant qu'ils aimeraient avoir à partir de septembre.

Le dossier n'étant pas ficelé, nous sommes plutôt repartis sur une subvention, comme l'année dernière, de 5 000 €, qui va les aider à tout ce qui est l'organisation d'événements comme la semaine, si on peut dire, de printemps, qu'ils auraient aimé faire. Ils aimeraient aussi créer une boutique éphémère et aussi donc la Régalade. Oui, la Régalade leur a coûté très cher. Ils sont toujours, malheureusement, déficitaires.

M. Serge BÉRARD : On sera peut-être amené à rediscuter, puisque vous savez qu'ils se donnent les moyens d'investir dans un alternant, d'être accompagnés pour gérer l'animation finalement, de leur association et des activités qui sont attachées. Ça fait partie des enjeux importants pour nous de soutenir notre commerce. Mais l'idée c'est de le faire ensemble, c'est qu'il faut qu'aussi ils s'investissent vraiment et à ce moment-là, on sera là pour les soutenir. On sera peut-être amené à revenir vers vous en fonction de l'avancement de leur projet d'alternant. En attendant, on vous propose de rester sur la dynamique qui s'est installée depuis trois ans, avec une subvention proposée à 5 000 €. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité merci, Éric.

30. AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL DE BRIGNAIS

Subvention 2024

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : L'Amicale du personnel, juste pour rappeler leur objectif, c'est de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre le personnel, venir en aide aux adhérents et à leur famille. On a une convention avec l'Amicale du personnel, entre autres, justement pour l'objet pour leur prêter certains locaux de la Mairie. Ils ont fait une demande cette année de 26 000 €. On a regardé un peu leur projet. Ça ne justifie pas d'augmenter de 2 000 € par rapport à l'année dernière. Ils veulent bien faire et on veut leur maintenir la même subvention que les autres années. Ils ont fait une belle soirée la semaine dernière. Certains d'entre vous ont été à l'apéritif mais je pense qu'avec 24 000 €, ils s'en sortent bien. Ils ont toujours un nombre d'adhérents assez importants. Je vous demande d'approuver ce versement de 24 000 € pour cette Amicale. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Serge BÉRARD : Des questions ou des remarques ? Non. Je propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

31. ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE LA SÉCURITÉ

Subvention 2024

Rapporteur : Jean-Philippe SANTONI

M. Jean-Philippe SANTONI : Nous allons parler de la subvention pour la Croix blanche ; 16 adhérents qui se répartissent en 13 adultes, qui appartiennent à la commune de Brignais et nous avons aussi, on ne les voit pas, 7 enfants qui sont à Brignais. Le but de cette Croix blanche, vous savez, c'est d'assurer des missions de sécurité civile, de tenir des postes de secours et pour la ville, ils participent notamment à des manifestations, souvent qui sont organisées par la commune, également à nos cérémonies patriotiques et les objectifs pour l'année à venir, c'est accentuer la formation pour les Brignairots à la prévention et secours civiques de niveau 1 qui est une formation aux gestes élémentaires de secours, réaliser des initiations au sein des écoles de la commune et investir dans du matériel pédagogique de qualité, notamment dans des mannequins.

Il est à savoir, pour le bilan 2022 cette association a eu 15 180 € de recettes notamment, qui se sont réalisées à travers la participation à des postes de secours et le montage de 7 sections de PSC1. En termes de dépenses, ils ont eu un peu plus de 10 000 € donc pour un résultat brut de 5 159 € à, savoir qu'aujourd'hui leur total d'actifs au 31/12/2022 était à la somme de 15 810 €.

Ils sont désireux de pouvoir constituer une réserve budgétaire dans le cadre d'un futur renouvellement d'un véhicule de secours, qui sera notamment lié à l'évolution de la réglementation. De plus, ils possèdent 4 formateurs pour ces PSC1. La commune désire leur attribuer 1 500 € au même titre que l'année dernière.

M. Serge BÉRARD : Que ferions-nous sans la Croix blanche ? C'est vrai qu'ils sont très présents dans toutes nos manifestations.

M. Guy BOISSERIN : Oui je voudrais simplement faire une petite remarque sur cette association, puisque je sais qu'il y a beaucoup de réflexions en cours entre Jean Moulin, les Arcades...Je rappelle qu'ils ont des véhicules qui ne sont déjà pas tout jeunes à la base, qui sont stockés dehors aux Arcades, que d'ailleurs ça avait poser des problèmes aux Arcades de temps en temps et qu'il serait bien qu'on puisse leur attribuer un endroit couvert pour qu'ils puissent stocker ces véhicules dans les meilleures conditions.

C'est des véhicules qui ne tournent pas tous les jours. Parfois, il faut y aller trois jours avant pour qu'ils démarrent l'hiver, vous voyez, ce n'est quand même pas très simple. Je pense que c'est dommage parce qu'ils sont obligés d'avoir des garanties de sécurité, de mise en route, des choses qui leur coûtent très cher chaque année, des fois des changements de flocage, parce que la réglementation a changé. C'est plus jaune comme ça, mais c'est jaune comme ça. Je ne parle pas de subvention, je parle bien de d'essayer d'intégrer 40 mètres carrés de garage à un endroit dans les futurs projets de la ville.

M. Serge BÉRARD : Je ne suis pas sûr que nous l'ayons prévu dans les SDIE ça.

M. Guy BOISSERIN : Non je ne pense pas qu'on les a prévus, c'est pour que je me permets d'en parler.

M. Serge BÉRARD : Ok, mais c'est pertinent. Sur la Croix blanche pour 1 500 €, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité, merci. Il ne reste plus qu'une subvention. C'est Agnès qui va nous la présenter puisque Jean-Philippe n'est pas là.

32. ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Subvention 2024

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : Oui donc, Brignais demain, a demandé une subvention de 500 € cette année. Ils avaient des projets, entre autres, ils voulaient investir dans un arrosage automatique, les composteurs, et acheter aussi 20 arbres fruitiers. Les composteurs, ils ont estimé en Commission n°3, avec Jean-Philippe GILLET entre autres, que les composteurs, on aide déjà par la ville, pour leur permettre d'avoir un composteur, ils peuvent peut-être passer par le SITOM et qu'aussi l'arrosage automatique, c'est peut-être un peu exagéré. Ils se servent de l'eau de la pétanque je crois, à-côté. Ils sont reliés à la pétanque, pour l'eau. Ils proposent simplement de reconduire la subvention, de mettre une subvention à 300 €. L'année dernière, ils n'avaient rien demandé.

M. Serge BÉRARD : Pour les aider à investir.

Mme Agnès BÉRAL : Et arbres fruitiers, apparemment, c'était beaucoup sur le terrain.

M. Claude MARCOLET : Et le composteur, lorsqu'on a fait l'extension des terrains de pétanque, on a récupéré des traverses, on a réalisé un composteur qui existe et qui est pour eux énorme. Tous les déchets verts peuvent être mis dedans. Aujourd'hui ils ont de quoi faire. Il est déjà en place.

M. Serge BÉRARD : Merci d'avoir parlé pour Jean-Philippe qui, malheureusement, n'est pas là.

M. Guy BOISSERIN : Je voulais savoir si cette association avait toujours les mêmes statuts qu'à l'origine ou si les statuts avaient changé depuis son origine ?

M. Serge BÉRARD : Précisez, M. BOISSERIN.

M. Guy BOISSERIN : Il y a eu un Conseil municipal où j'ai demandé les statuts. Je les ai eus après. J'aimerais savoir si ces statuts ont changé, simplement ou qu'on communique les statuts actuels de l'association.

M. Serge BÉRARD : Ils doivent être dans notre base de données.

Mme Clémentine HOCHART : Nous avons noté la question ; nous vous les transmettrons, M. BOISSERIN.

M. Guy BOISSERIN : Merci, Mme HOCHART. En attendant, je m'abstiendrai sur ce vote de subvention.

M. Serge BÉRARD : D'accord.

Mme Solange VENDITTELLI : Je me suis renseignée, moi, je suis allée voir l'association et, pour l'instant les statuts n'ont pas encore changé, mais parce qu'ils sont, je dirais, en renouvellement.

M. Serge BÉRARD : De Président, je crois.

Mme Solange VENDITTELLI : Oui et ils essayent de trouver un peu leurs marques. C'est pour ça que ce n'est pas encore fait. Mais ça, ça doit être fait, l'évolution de leurs statuts.

M. Guy BOISSERIN : Merci Mme VENDITEELI, je coup je voterai contre.

M. Serge BÉRARD : D'accord. S'il n'y a pas d'autres remarques ou questions, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Un vote contre et 32 votes favorables. On est arrivé au bout des subventions. Merci pour votre concentration, ce n'est pas si simple.

Mme Agnès BÉRAL : Il reste une demande refusée et il faudra voter le budget.

M. Serge BÉRARD : Oui mais je veux dire un petit truc avant ; on va voter le budget.

Mme Agnès BÉRAL : « A deux prés de chez vous » c'est des producteurs, ils vendent des paniers. Ils sont dans plusieurs communes aux alentours de Brignais. On leur prête des locaux, un espace, un espace, ce n'est pas un local, c'est un espace, et n'ont pas de demande. On ne leur fait pas payer de location donc ce n'est pas justifié leur demande.

M. Serge BÉRARD : Donc ils sont bienvenus à Brignais. S'il n'y a pas d'autres questions, on arrive au bout des subventions. Moi je voudrais quand même citer trois associations qui ne demandent pas de subventions mais qui sont très importantes à Brignais aussi, dans le prolongement, ce que je disais à propos de la Croix blanche, c'est la Croix-Rouge. Certes, on leur met à disposition des locaux, c'est également le Secours catholique et ce sont les Restos du cœur. On est en partenariat avec eux. On pourrait les afficher au moins pour valoriser le service qu'on leur apporte mais ils sont autonomes financièrement pour ce qui concerne leur financement courant, mais ce sont des associations aussi qui comptent beaucoup à Brignais et qu'il est bon de rappeler qu'il y a des bénévoles de la commune qui s'engagent dans ces trois associations et qui consacrent beaucoup d'énergie et que ça nous est bien utile. Nous avons terminé les subventions, on peut passer au vote du budget. Je vous propose de revenir à la délibération du budget. Agnès peut-être, c'était toi qui faisait voter ?

Mme Agnès BÉRAL : On ne va pas reprendre tout le budget ; en investissement, 5 678 000 € en dépenses en recettes et 17 063 000 € en recettes de fonctionnement. On vous demande d'approuver ce budget.

M. Serge BÉRARD : S'il n'y a pas d'autres questions suite au passage par les subventions diverses et variées, je vous propose de passer au vote sur ce budget 2024. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 7 contre et 26 pour. On est arrivé au bout de ces délibérations.

Mme Agnès BÉRAL : Un dernier petit mot, juste en tant qu'adjoite aux ressources humaines, je tiens à remercier la DG et les chefs de service d'être là ce soir avec nous et pour tout le travail que vous faites.

M. Serge BÉRARD : On se joint bien entendu à toi, Agnès, pour remercier pour tout le travail qui a été fait.

- **INFORMATIONS**

1. **Décisions du Maire**

Rapporteur : Clémentine HOCHART

Mme Clémentine HOCHART : Pour les décisions du Maire, on va faire rapidement. On a deux décisions à vous présenter par rapport au dernier Conseil ; décision en date du 22 novembre concernant le marché pour l'étude d'opportunité pour la livraison de repas sur le territoire de la CCVG ; pour faire plus simple, la cuisine centrale intercommunale et la pertinence de celle-ci. Le cocontractant, c'est EPSA – AGRIATE CONSEIL qui a été retenu pour un montant taxe de 30 175 €.

La deuxième décision du 30 novembre 2023, elle concerne le prestataire ALARME OPTIQUE DOMOTIQUE. C'est un avenant à l'accord cadre que l'on a avec le prestataire pour la télésurveillance et la maintenance des installations de télésurveillance pour nos bâtiments communaux, et l'avenant consiste en une augmentation du montant suite à l'intégration de deux nouveaux sites. On est sur les sites, pour ne pas vous dire de bêtises, de Jean Moulin et l'annexe Hôtel de Ville.

M. Serge BÉRARD : Je reviens sur la première décision. Donc je rappelle que quelques communes de la CCVG, en particulier Chaponost et Brignais s'interrogent les deux sur le devenir de leur cuisine centrale du point de vue de leur efficacité. Les deux ont des investissements à faire et, ayant discuté avec les autres communes de la CCVG qui elles, n'ont pas de cuisine centrale, mais qui sont en contrat et pas toujours satisfaites des prestataires, une démarche a été engagée, qui commence d'ailleurs vendredi avec cette étude qui vise à étudier l'opportunité donc, on sera amené à en reparler, de rassembler nos forces, finalement, pour faire une cuisine centrale commune pour toutes nos écoles et tous les besoins qu'on a en matière de restauration collective sur notre territoire de la CCVG.

Mme Solange VENDITTELLI : Les frais de l'étude ne sont pas partagés ?

M. Serge BÉRARD : Alors elles sont partagées parce que, pour l'instant les deux communes réellement engagées, c'est Chaponost et Brignais On partage en deux l'étude ; c'est 30 000 €, 15 000 € chacun. Là, c'est le montant du marché. Je vais passer la parole à Guy BOISSERIN qui va nous parler ; on sera amené à revenir avec une délibération et, pour chacun, de l'information avant. Il s'agit là encore d'évoquer un

sujet qui a été présenté. Pour les élus communautaires c'est une redite. On essaye de faire ça un peu synthétiquement ; l'enjeu est de créer et de créer une société publique locale pour se donner un certain nombre de moyens et améliorer l'efficacité de l'action de la CCVG.

2. Informations sur la mise en place d'une Société Publique (SPL) à l'échelle de la CCVG

Rapporteur : Guy BOISSERIN

M. Guy BOISSERIN : Il faut combien de temps pour réchauffer la sauce ? On laissera un peu de temps pour pas que ça brûle. Je vais vous parler d'une SPL donc c'est un dossier un peu récurrent. Cela fait quelques années qu'on en parle à la CCVG. On avait même commencé dans l'ancien mandat sans vraiment franchir le cap. Une SPL, c'est une société publique locale, c'est une société anonyme, mais publique, qui permet d'intervenir différemment dans le champ d'activité des collectivités territoriales. Ça permet de mutualiser plusieurs moyens entre des collectivités actionnaires. Ça permet de mobiliser plus simplement et plus rapidement des acteurs ou des opérateurs privés. Il faut savoir que la SPL, quoi qu'il arrive, elle est uniquement à capitaux publics par rapport à une société d'économie mixte, donc elle n'est pas mixte, elle est 100 % publique.

Pour créer une SPL il faut au minimum 2 collectivités. La CCVG se propose et vous propose de créer cette SPL qui regroupera la CCVG et les 5 communes de la CCGV afin d'intervenir dans plusieurs chambres. On vous a fait une petite présentation, mais qui est très généraliste, ce qui est normal. Je rentre directement dans l'objet social. En premier lieu, c'est plutôt lié au développement économique. Il y a quand même pas mal de projets qui se présentent, mais la SPL pourra intervenir sur pas mal de sujets. C'est à nous de la nourrir. J'ai entendu pas mal de de questionnement ou de réticence au dernier Conseil communautaire ; pour ceux qui étaient présents lundi en disant : mais qu'est-ce que va faire la CCVG ? Mais la SPL n'est pas là pour dépouiller la CCVG de ses compétences, mais au contraire pour lui donner un bras supplémentaire, armé pour être plus efficace sur certains dossiers.

Je vais prendre un exemple tout simple, le jour où la SPL sera créée on va certainement lui confier la gestion de la pépinière. Il faut savoir qu'aujourd'hui la pépinière d'entreprises qui existe depuis 2008, quand exemple, il y a eu le Covid, on a décidé de faire une remise des loyers à certains, pratiquement à tous les locataires, pendant les 3 mois de Covid. Pour ça, il a fallu faire une délibération, puis ensuite faire un abandon de créance. C'est super compliqué, là où une société privée va écrire remise de tant et puis on n'en parle plus. Pour autant, ça ne change pas la décision. La décision reste publique et la gestion reste publique. Dans cette SPL, on pourrait y mettre la gestion de la pépinière d'entreprises pour commencer, la gestion également du bâtiment agricole. Vous savez que la CCGV va démarrer la construction d'un bâtiment agricole en début d'année qui devrait être livré à la fin de l'année 2024 et qui fonctionnera à-peu-près comme la pépinière, mais pour le monde agricole, dans le but de permettre à des agriculteurs de s'implanter ou de se réimplanter sur notre territoire.

Voilà un autre exemple et puis, il y en a plein d'autres c'est à nous d'inventer ce qui va avec ; la CCVG a également des projets d'acquisition foncière sur le secteur des sept chemins, pour tenter ou pas ; pour tenter d'ailleurs je pense, pour limiter les virilités de certains promoteurs ou porteurs de projets

commerciaux qui aggraveraient la situation aux sept chemins donc la CCVG va certainement se porter acquéreur de ces biens, mais c'est sans doute la SPL qui en gérerait sans doute la démolition pour certains, la location pour d'autres et leur orientation à terme de ces bâtiments.

Si on passe au volet actionnariat, je vous l'ai dit, la Communauté de communes, les 5 communes de la Communauté de communes, on ne va pas les réciter, puisque je pense que vous les connaissez par cœur. Le capital, la CCVG a décidé de proposer cette SPL avec un capital social de 1 100 000 € qui sera divisé en 11 000 actions d'un montant de 100 € chacune. La CCVG apporterait 1 million d'euros et les actions et chaque commune qu'on pouvait le voir, rapporterait 20 000 €, 200 actions. Pour des questions budgétaires et pour simplifier les choses, le capital, on a le droit de le libérer sur plusieurs années, avec un maximum de 5 ans donc on ne libérerait que la moitié du capital au départ, ce qui fait que la CCVG mobilisera 500 000€ au départ et les communes 10 000 €.

L'intérêt d'avoir un gros capital dans une SPL comme dans une société privée, c'est de pouvoir lever des fonds plus facilement, parce qu'on est plus crédible avec un capital qui tient la route, plutôt que de mettre 500 € et puis de dire prêtez moi 20 000 €. Ça ne marche pas comme ça. Ce qui permet de donner un peu d'assise à la SPL. Il faut savoir qu'elle pourrait évoluer aussi en fonction des projets et en fonction de...on en a parlé tout à l'heure d'un projet éventuel de cuisine intercommunale. C'est typiquement le genre de projet qu'elle pourrait porter, piloter au niveau de la construction et peut être de sa gestion par la suite. Aujourd'hui on va mettre en place cet outil pour permettre de se donner les moyens de gérer des projets plus facilement qu'aujourd'hui avec un petit peu moins de lourdeur administrative et ce n'est pas un reproche ; la lourdeur administrative, c'est les lois qui sont souvent comme ça. Il y aura un peu plus de souplesse tout en ayant un contrôle public total.

Il y aura un Conseil administration composé d'élus de la CCVG qui sont issus des communes donc tout le monde sera représenté, il n'y a pas de souci là-dessus. Il faut dire que le futur Président ou Président de cette SPL est 100 % bénévole, c'est prévu dans les statuts, il n'y a pas de vice caché dans cette création.

Par contre, on peut quand même dire que, forcément, ça entrainera quelques frais fixes, exemple commissaire aux comptes et expert-comptable donc forcément ça a un coût. Mais au niveau des moyens humains, dans un premier temps, ça sera simplement des missions qui seront exécutées par des employés, des permanents, pardon, de la CCVG, voire d'autres communes, en fonction des besoins et puis si un jour la SPL atteint un certain chiffre d'affaires annuel, peut-être qu'il y aura des embauches qui seront faites. Mais ça voudra dire également qu'elle a des recettes, qu'elle n'a pas que des dépenses ; elle aura des recettes, des retours sur investissement qui permettront d'enclencher un cercle, entre guillemets, vertueux. Je peux répondre à toutes vos questions parce que la source n'est pas prête !

Mme Solange VENDITTELLI : Elle sera gérée par un Conseil d'administration ?

M. Guy BOISSERIN : Oui.

Mme Solange VENDITTELLI : Et non pas par un PDG, un truc comme ça.

M. Guy BOISSERIN : Non, dans le Conseil d'administration il y aura forcément un PDG, un Président, mais

c'est quand même le titre. Il faut savoir que le Conseil d'administration a été fléché de façon à ce qu'il y ait les 5 Maires des 5 communes, et un collège spécial composé des deux vice-présidents non Maires qui représenteront les petites communes.

Mme Solange VENDITTELLI : Tu parlais d'un budget de fonctionnement donc il y aura rémunération du Conseil d'administration ?

M. Guy BOISSERIN : Non, j'ai dit le PDG, c'est vrai, le Conseil d'administration dans son ensemble, est 100 % bénévole. Pour les administrateurs, ce n'est que du boulot en plus.

M. Serge BÉRARD : En fait c'est tout ce qu'on gère aujourd'hui au niveau de la CCGV ; on le gèrera aussi simplement, différemment, par exemple, on récupère la TVA. Les souplesses dont parlaient Guy, en fait beaucoup de collectivités aujourd'hui ont fait le choix de développer ces outils-là, parce qu'ils ont mesuré quel intérêt ça pouvait avoir. Parfois, c'est à l'occasion d'un projet. Nous, on avait des projets, il y avait aussi le projet de Moninsable ; Il y a aussi un travail, vous savez, que fait la CCGV sur un tiers lieu économique, avec éventuellement aussi le siège de la CCGV pas très loin d'ici, c'est des questions qui sont posées en tout cas, donc on n'a pas encore de projet lourd, formalisé, et c'est la raison pour laquelle, pour se familiariser avec l'outil on va certainement transférer la gestion de la pépinière qui permettra à la CCGV d'appréhender le fonctionnement et de se former à ces nouveaux outils.

Mais au départ, il y a un parti pris de l'action en se disant : ça va nous être utile. On a déjà des raisons de penser que ça l'est mais ça le sera encore plus dans le futur donc préparons...

M. Jean-Philippe SANTONI : A moins que j'ai eu une absence, que tu l'as peut-être dit, Guy, pourquoi les communes sont obligées d'abonder pour rentrer dans le capital ? Pourquoi ce n'est pas complètement soutenues uniquement par la CCGV ?

M. Guy BOISSERIN : Parce qu'il faut deux collectivités pour créer une SPL, quoi qu'il arrive, donc on aurait pu mettre Vourles et la CCGV par exemple. Aujourd'hui, elle est généraliste, ce qui n'empêche pas par exemple s'il y avait un projet, un jour, à 5 ou 6 millions, qui concerne plus Chaponost, ça n'empêcherait pas Chaponost de monter au capital ou faire un apport... mais il en faut deux au minimum. Dans notre cas, c'était pas mal de repartir comme ça, comme ça on était à égalité.

M. Serge BÉRARD : L'idée c'était associer toutes les communes directement.

M. Sébastien FRANCOIS : J'ai aussi une question, est-ce que des investisseurs privés auraient pu rentrer dans le capital ?

M. Guy BOISSERIN : Non, parce que c'est une société publique locale, ce n'est pas une société d'économie mixte.

M. Serge BÉRARD : Et en plus, on ne peut pas faire de projet qui ne concerneraient pas les communes...

M. Guy BOISSERIN : On ne pourrait pas aller acheter un truc pour faire un arrêt de bus, par exemple. On est concentré sur notre territoire. C'est vraiment une émanation 100 % publique.

M. Serge BÉRARD : C'est ce qu'on pourrait faire au sein de la CCVG, on le fait dans une structure ad-hoc mais ça ne change pas, finalement l'engagement des élus. Ça leur donne un outil opérationnel beaucoup plus souple.

Mme Christiane CONSTANT : Est-ce qu'on connaît par expérience d'autres sociétés civiles qui fonctionnent et si jamais...

M. Serge BÉRARD : C'est société publique locale.

Mme Christiane CONSTANT : Si elles ne fonctionnent plus, est-ce que les collectivités peuvent revendre peuvent revendre leurs actions ?

M. Serge BÉRARD : Ça se liquide en fait.

M. Guy BOISSERIN : Ça se liquide après, on fait le bilan. On tire un trait en dessous et en fonction des dettes. Je connais des exemples intéressants, d'autres moins, je prendrais ; alors sn va rester sur Lyon. On connaît la SPL Part Dieu qui a fait quand même quelques travaux dans le quartier de la Part Dieu, la Confluence, qui a en charge tout l'aménagement de Confluence et puis on connaît aussi la SPL du pôle funéraire public, sur lequel la gestion est pour moi calamiteuse. On peut en faire aussi. On peut aussi faire des dérives, je veux dire ; c'est qu'aujourd'hui on est à 100 % en direct. On ne pourra pas se cacher en se disant ce n'est pas nous, c'est la SPL, puisque c'est 100 %, nous, les élus issus des communes.

Après, à nous de la gérer, toujours avec cette même probité et même transparence. C'est vraiment l'outil. On a acheté une voiture qui nous permet d'aller plus loin plutôt que d'avoir deux vieilles voitures ; c'est un peu l'image mais ça ne change pas, le conducteur est le même.

M. Serge BÉRARD : Il y a beaucoup de souplesse. Par rapport à cette question, lorsqu'on s'est posé la question, on a demandé aux services de nous organiser des visio avec des SPL existantes, notamment celle de la Part Dieu, mais on a vu aussi une à Ajaccio, par exemple, qui gère une pépinière et toute l'activité économique de la Communauté de commune d'Ajaccio. Les corses sont bons gestionnaires, ils nous ont montré qu'ils faisaient des choses très bien.

On a des SPL, par exemple une SPL à Mornant qui gère toute la petite enfance. Ils ont décidé de... ; avant c'était une association distincte qui était, justement, qui n'était pas lié aux élus, et ça posait des problèmes, et ils ont créé une SPL dans laquelle toutes les communes, pour gérer la petite enfance, sont réunies dans une SPL.

Mme Christiane CONSTANT : Est-ce qu'une commune peut se retirer, par exemple, à un moment donné ? D'abord je voudrais savoir pourquoi toutes les communes, même, mettent la même somme. Si tu veux comme on n'a pas le même budget comme Millery..., et est-ce qu'à un moment donné, elles peuvent se retirer comme le pôle funéraire où nous, on s'est retirés ?

M. Guy BOISSERIN : Oui, on s'est retiré, avec une perte d'ailleurs. On n'a pas récupéré notre mise de départ mais oui, on peut se retirer toujours, on peut se retirer. Pourquoi les petites communes mettent toutes la même somme ? C'est justement pour pas qu'il y ait l'histoire de plus gros, plus petits. Là on est

égal donc si on fait un projet plus gros à un endroit, ou plus petit, un autre, on ne va pas commencer à dire oui, mais moi, j'ai mis 3,5 %, toi tu as mis 7.

Moi, je trouve que c'est quand même plus simple, parce que c'est avant tout la CCVG qui va faire les choses.

M. Serge BÉRARD : On voit bien l'habillage là.

M. Guy BOISSERIN : Pour le compte des communes donc là ça permet de répartir les sièges au Conseil d'administration aussi de façon équitable et qu'il n'y ait pas de, parce que sinon on va retomber dans le « travers » du Conseil communautaire, où il y a beaucoup plus d'élus, de Brignairots,, moins d'élus ce qui est normal, puisque c'est au nombre d'habitants ; là c'est plus égalité. On ne pourra pas dire mais il y en a une qui tire la couverture, puisque tout le monde a le même pouvoir.

Mme Christiane CONSTANT : Mais on peut récupérer la TVA.

M. Guy BOISSERIN : On peut récupérer la TVA, il n'y a pas que ça comme avantages.

M. Serge BÉRARD : C'est une gestion privée.

M. Guy BOISSERIN : C'est une gestion 100 % privée.

M. Serge BÉRARD : Dans une structure publique.

Mme Christiane CONSTANT : C'est plus rapide que l'État...

M. Guy BOISSERIN : Plus rapide ; sans vouloir être transparent mais plus rapide.

M. Serge BÉRARD : Par contre, c'est important de le dire, parce que ça reste un outil public géré avec un commissaire au compte, avec des comptes à rendre ; le Président aura des comptes à rendre sur tout ce qu'il fait avec une totale transparence mais par contre, il n'y a pas l'obligation de toutes nos délib pour prendre les décisions et le Conseil d'administration prend ses responsabilités et rend compte tout ce qu'il a fait.

M. Guy BOISSERIN : La SPL n'échappe pas aux règles des marchés publics, par exemple. Par contre, c'est plus facile de lancer un marché public dans une SPL que dans une administration collectivité territoriale. On gagne du temps à plusieurs échelons.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Sinon on va passer à la présentation des indemnités des élus et on aura terminé.

3. ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS DES ÉLUS

Rapporteur : Serge BÉRARD

M. Serge BÉRARD : Il n'y a rien de neuf. Vous avez, on a présenté, chaque année, on continuera chaque année. Vous avez tout ce qui concerne les élus de la commune, ensuite les élus communautaires et ensuite les quelques élus qui sont dans des syndicats ou institutions comme le Département du Rhône, l'Opac du Rhône. Vous aviez pris connaissance, j'imagine tout ça. Est-ce qu'il y a des questions sur ce

tableau ? Il est à votre disposition, on est à votre disposition pour en parler s'il y a des points d'interrogation. Il n'y a pas eu de changement, peut-être à 1,5% sans doute.

Mme Clémentine HOCHART : *Oui, c'est ça, il y a eu l'intégration de l'augmentation du point d'indice et on a un changement de conseillère municipale, qu'on a intégré.*

M. Serge BÉRARD : Ok et il n'y a pas eu de prime ; on n'a pas négocié la prime.

Mme Clémentine HOCHART: *Il n'y a pas de prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, non.*

M. Serge BÉRARD : Bien, Mesdames et messieurs, 22 h 20, c'est pas mal. Je pense qu'on va pouvoir prendre un verre ensemble pour ceux qui le souhaitent. Je vous souhaite une bonne soirée et puis de bonnes fêtes de Noël, même si on va se revoir tout à l'heure. Bonne soirée à tous.

Conseil municipal – Brignais

La séance est levée à 22 h 20

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2023	
Signataires	Émargement
Serge BÉRARD (Maire)	Le 24 janvier 2024 
Béatrice DHENNIN (Secrétaire du Conseil municipal du 20 décembre 2023)	Le 24/01/2024 